



**conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 12 mai 2014**

COMMUNICATION	3
MAIRIE	3
CULTURE	6
VIE ASSOCIATIVE	8
SPORT	9
AFFAIRES SCOLAIRES.....	10
CENTRES D'ANIMATION.....	13
PETITE ENFANCE	14
POLITIQUE DE LA VILLE	17
AFFAIRES SOCIALES	20
EMPLOI	21
COMMERCE.....	21
ARTISANAT	22
PREVENTION.....	24
ACCÈS AU DROIT	25
SANTÉ.....	26
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE	27
ESPACE PUBLIC	28
DEPLACEMENT	29
HABITAT	32
VŒUX	35
DEBAT SUR LA SITUATION DANS LE QUARTIER GOUTTE D'OR CHATEAU ROUGE	70

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 6 mai 2014, les membres du conseil se sont réunis le 12 mai 2014 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENEC, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme MOUZNUIK, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, Mme VERISSIMO

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme LASSURE à M. BEPPO

Délibération 18.2014.29 :

Arrivé de M. BOURNAZEL

Délibération 18.2014.44 :

Arrivé de Mme MEES

Mme Maya AKKARI est désignée secrétaire de séance.

COMMUNICATION

Eric LEJOINDRE : J'ai été saisi d'un seul pouvoir, de Mme LASSURE à M. BEPPO. Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs à faire remonter à l'administration ? Non.

Vous avez sur vos tables le bilan de l'action de la médiatrice de la Ville de Paris. Je vous invite à en prendre connaissance.

Je me propose de vous donner l'agenda de la Municipalité, jusqu'au prochain conseil d'arrondissement qui se tiendra exceptionnellement un mardi puisque c'est le lendemain du lundi de Pentecôte, 10 juin 2014 à 18h30, et reconvoqué le lendemain mercredi si besoin en était.

Dans l'attente, je vous invite :

- le mardi 13 mai à 18h30 à l'inauguration de l'exposition de l'association Entraide scolaire amicale dans le hall central de la mairie ;
- le mercredi 14 mai à 14h30 au square Kriegel-Valrimont, une cérémonie en sa mémoire puisque ce sera le centième anniversaire de sa naissance ;
- le lundi 19 et le mardi 20 mai se tient le conseil de Paris ;
- le mardi 27 mai, l'inauguration du Marché du printemps extra-solidaire, place des Abbesses ;
- le 2 juin à 19h30, concert de l'Echo philharmonique de Paris en salle des fêtes ;
- le 4 juin dans la matinée, remise des permis piétons aux classes de CE2 de trois écoles du 18^{ème} par le commissariat.

L'ensemble des élus sont invités à tous ces rendez-vous.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2014.23: Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.23 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.24 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 3 février 2014

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.24 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.25 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 13 avril 2014

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.25 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2014.26 : Approbation du compte administratif de l'état spécial
du 18ème arrondissement pour l'exercice 2013**

Eric LEJOINDRE : Ce compte administratif concerne la précédente mandature, M. VAILLANT sera invité à quitter notre séance au moment du vote puisque, comme vous le savez, le Maire sous la responsabilité duquel est réalisé le compte administratif ne peut pas y prendre part. Donc, pour la dernière fois, c'est moi qui vous présenterais cette délibération et qui la voterais.

C'est une délibération classique, votée tous les ans par notre conseil. Elle vise à valider les dépenses de la mairie d'arrondissement. Comme l'an dernier, je vous propose d'en profiter pour faire un petit point plus global sur la façon dont est dépensé le budget délégué à la mairie d'arrondissement ; vous savez que les mairies d'arrondissement n'ont pas de budget propre mais que nous gérons un certain nombre de crédits de manière déléguée.

Toutes les informations que je vais vous donner sont à la disposition de l'ensemble des conseillers dans les documents publics qui vous ont été donnés et sur le PowerPoint affiché dans mon dos.

Aperçu global de ces 13,8 millions d'euros annuels, correspondant à la part du budget dépensé par la Ville de Paris, sous la gestion du 18^{ème}. Bien sûr, d'autres crédits seront dépensés par la Ville de Paris dans le 18^{ème} mais ne passent pas par notre gestion. C'est une part assez faible des dépenses engagées par la Ville de Paris à destination de nos habitants.

Nous disposons de trois dotations : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement, la plus grosse partie du budget (onze millions d'euros) concerne la gestion locale. La gestion locale, c'est la gestion des équipements de proximité délégués. C'est une gestion faite en très grande partie par les directions. Ce sont les dépenses mandatées, celles qui sont soumises à notre vote, donc les dépenses effectivement réalisées ; vous en voyez la répartition. Ce sont des dépenses qui sont contraintes au fond et qui sont en grande partie soumises au contrôle de l'administration.

Ensuite, nous disposons d'une deuxième dotation relativement faible mais de grande importance. C'est la dotation d'investissement correspondant aux dépenses effectuées dans les équipements de proximité et décidées pour le coup par la mairie d'arrondissement. Ce sont 822 k€ dépensés en gros comme suit :

- 28 % pour des travaux d'investissement dans les établissements scolaires ;
- 19 % dans les écoles maternelles pour la première partie et pour les élémentaires ;
- 17 % pour ce qui est de la petite enfance ;
- pour le reste, les équipements culturels et les espaces verts ou les équipements sportifs mais aussi un certain nombre de dépenses d'aménagement de la mairie.

Enfin, on dispose d'une troisième dotation qui est non pas la plus importante mais celle sur laquelle on agit le plus. Il s'agit de la dotation d'animation locale dont la moitié environ correspond à des dépenses que l'on appelle les travaux d'urgences (48 %). On devrait l'appeler la dotation pour travaux d'urgence. C'est l'ensemble des dépenses courantes que l'on effectue dans les équipements déconcentrés pour assurer notamment la sécurité.

Le reste correspond à la dotation culturelle mise en place depuis 2001 (un euro par an et par habitant) accordée par une commission ad hoc présidée par l'adjointe en charge de la culture et qui accorde des fonds aux associations pour leurs manifestations, pour des expositions ou pour des fêtes.

Ensuite, un certain nombre de crédits sont remis à d'autres structures qui font plus proprement de l'animation locale, donc hors culture. Enfin, nous dépensons évidemment de l'argent pour la vie de la mairie et notamment pour le Journal d'arrondissement puisque vous savez que l'on a fait le choix politique de ne pas faire financer ce journal par la publicité et que donc ce sont les crédits de la mairie d'arrondissement qui sont concernés.

Voilà grosso modo les dépenses que l'on établit.

J'ai demandé à ce que l'on puisse voir les évolutions des dotations. Elles ont connu une stabilité pour les trois depuis 2011... On voit assez nettement avec la dotation de gestion locale qui est la plus importante puisqu'elle correspond à l'entretien des équipements et ensuite, les deux autres dotations qui ont légèrement diminué dans le cadre des efforts de toute la Ville pour gérer nos comptes.

Ensuite, l'évolution des dépenses mandatées, assez logiquement, elles suivent l'évolution des budgets dédiés et enfin, l'évolution du nombre des équipements de proximité. Vous constaterez que le nombre des équipements de proximité a légèrement augmenté mais nous avons assumé cette augmentation sans frais de gestion supplémentaires massifs parce que justement, nous avons veillé à gérer au mieux les petits budgets alloués à la mairie.

Voilà dans les grandes lignes la façon dont nous avons dépensé le budget en 2013.

Est-ce que cela appelle des commentaires ? Non. Alors, je vais demander à M. VAILLANT de bien vouloir quitter la salle pour que nous puissions passer au vote.

Concernant l'approbation du compte administratif de l'état spécial du 18^{ème}, qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient, bien naturellement. Qui ne participe pas au vote ? L'opposition ne participe pas au vote. Je vous en remercie.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.26 à la majorité soit 35 voix pour dont 1 pouvoir (PS/EELV, PC-FDG) et 9 voix ne participants pas au vote (UMP CI, UDI-MODEM, M. VAILLANT).

DELIBERATION : 18.2014.27 : Autorisation donnée au maire du 18^{ème} arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie à l'usage des particuliers, des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général, des syndicats, des services de la Ville de Paris, des établissements publics et des sociétés

Carine ROLLAND : Vous le disiez précédemment M. le Maire, la mairie fait partie des équipements de proximité. A ce titre, la présente délibération vise à autoriser le Maire du 18^{ème} à signer des conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie - donc des locations pour parler très simplement - à différentes personnes morales, publiques, et privées qu'il s'agisse de particuliers, d'associations, ou d'établissements publics.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cela appelle des commentaires ? Sinon, je soumetts au vote. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Vous l'avez constaté, on a une longue série de désignations à effectuer dans le cadre de ce conseil. Ces désignations ont été discutées notamment avec les différentes sensibilités politiques de l'Arrondissement. Ce que je vous propose en matière de fonctionnement pour que nous puissions avancer relativement vite, c'est une liste - que l'on va vous distribuer - de l'ensemble des nominations dans l'ensemble des structures dans lesquelles nous avons à désigner. Je vais vous proposer que sur la base de cette liste, je passe au vote les délibérations les unes après les autres. La liste est en cours d'impression.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.27 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2014.28 : Désignation de 4 représentants au sein du conseil d'établissement du Conservatoire municipal Gustave Charpentier

Eric LEJOINDRE : Vous avez la liste. Il s'agit de Mme PREMEL, M. GUILLOT, M. BOURNAZEL et Mme MEES.

Y a-t-il une opposition ? Pas d'oppositions ?

Oui, M. BOURNAZEL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Alors, il y a eu une erreur certainement de transmission, parce que ce n'est pas moi en conservatoire. Je suis désolé, je ne sais pas si cela vient de chez

nous ou de chez vous. Ce sera M. QUEINNEC. Alors, j'espère qu'il n'y a pas un décalage de toute la grille des noms.

Eric LEJOINDRE : Alors, je vous propose peut-être de regarder s'il n'y a pas un décalage de toute la grille des noms et on va passer cette délibération. On va passer les délibérations en Politique de la Ville et on va revenir sur les désignations le temps que vous puissiez faire cette vérification parce que si c'est le cas, on reportera les désignations à la fin.

Ah ! Alors, c'est moi qui n'ai pas la bonne version. Voilà, si je peux avoir la bonne version ? Merci Mme AKKARI, heureusement que vous êtes là.

Effectivement, d'accord, c'est donc Mme BELEM, Mme AKKARI, M. QUEINNEC et M. LORENZINI. On est bon.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité comme représentants du conseil du 18^{ème} au sein du conseil d'établissement du Conservatoire municipal Gustave Charpentier :

Catherine BELEM
Maya AKKARI
Laurent QUEINNEC
Loic LORENZINI

DELIBERATION : 18.2014.29: Subventions (65.000 euros) à deux associations et à une société au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles et convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

Carine ROLLAND : La subvention mentionnée concerne quatre festivals de musique actuelle, deux portés par L'Onde et Cybèle : la Voie est libre qui remplace aux Bouffes du Nord, à la frontière entre le 18^{ème} et le 10^{ème} arrondissements et surtout le festival Rhizomes, anciennement appelé Musiques et Jardins, qui se déploiera cette année du 28 juin au 13 juillet dans les espaces verts de l'Arrondissement.

Le montant de la subvention proposée est de 65 k€, à noter une hausse du soutien à L'Onde et Cybèle. Désormais, ce type de délibération étant thématique, on peut avoir aussi à se prononcer sur des structures qui n'interviennent pas forcément dans l'Arrondissement. C'est le cas avec le festival Sonic Protest qui est présent partiellement dans le 18^{ème} mais surtout dans d'autres arrondissements parisiens ainsi que les Rendez-vous de la Lune, donc subvention de 65 k€ portant essentiellement pour notre part sur le festival Rhizomes.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cela appelle des commentaires ou des interventions ? Non. Je vous propose que l'on passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.29/2014.DAC.1142 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.30 : Désignation d'un représentant du conseil

d'arrondissement du 18ème au conseil d'administration de l'association la Halle Saint

Pierre

Eric LEJOINDRE : On va essayer ce coup-ci de ne pas se tromper. Il s'agit de proposition que nous allons faire pour la désignation par le conseil de Paris. La proposition que nous ferons concerne Mme PREMEL, M. GUILLOT, M. BOURNAZEL et Mme MEES.

Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité au sein du conseil d'administration du centre culturel de la Halle St Pierre :

Eric LEJOINDRE, maire du 18ème, ou, en son absence, Carine ROLLAND, 1ère adjointe au Maire, est désignée comme représentant du conseil d'arrondissement au conseil d'administration de l'association la Halle Saint Pierre

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2014.31 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

Eric LEJOINDRE : Dans l'attente que la liste vous soit effectivement distribuée, je vais demander à M. DAVIAUD de nous parler des inscriptions à la Maison des associations.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit de valider l'inscription de 25 associations à la Maison des associations. Je rappelle que toutes les inscriptions d'associations à la Maison des associations doivent être validées par notre conseil d'arrondissement, de même que les refus et les demandes de suspension et cela dans un souci de totale transparence.

Ces 25 nouvelles associations inscrites portent le nombre d'associations inscrites à la Maison des associations à 753. Sur ces 25 associations, on peut noter que 17 agissent dans le domaine culturel ; ce qui souligne une fois de plus le dynamisme culturel de notre Arrondissement.

Je souligne juste que cette délibération a été attendue par toutes ces associations puisque la dernière validation datait maintenant depuis quelques mois et que ces nouvelles associations attendaient avec impatience de pouvoir voir entériner leur inscription à la Maison des associations.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cela appelle des observations ? Non. Je passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.31 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2014.32: Désignation de représentants au conseil

d'administration de la Salle Saint Bruno

Eric LEJOINDRE : Pour la Salle Saint-Bruno : M. BROSSAT, Mme TRAJAN, Mme BOUYGUES, M. BOURNAZEL, Mme MEES.

Pas de difficultés ?

Le conseil d'arrondissement décide de désigner comme représentant(e)s du conseil d'arrondissement du 18ème au conseil d'administration de la Salle Saint Bruno :

Ian BROSSAT
Violaine TRAJAN
Claudine BOUYGUES
Pierre-Yves BOURNAZEL
Sandrine MEES

SPORT

DELIBERATION : 18.2014.33 : Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Championnet Sport (18e).

Eric LEJOINDRE : Je ne pense pas que tous les documents ont été distribués. C'est en cours. Donc je propose que l'on passe aux deux délibérations qui concernent des subventions pour des associations sportives. Je donne la parole à Mme DAMS.

Evelyne DAMS : La première subvention concerne l'association Championnet sport, bien connue de nous tous. Pour mémoire, elle compte plus de 3 600 adhérents et dispense 500 heures hebdomadaires de pratiques sportives dans 27 disciplines.

Elle contribue aux actions éducatives et sportives auprès des jeunes du 18^{ème} et participe pleinement à la promotion du sport féminin (près de 40 % des adhérents sont des femmes).

Au titre de l'exercice 2014, pour le soutien de ses activités et le développement de ses projets, nous vous proposons de lui attribuer une subvention de 110 k€ et de signer la convention annuelle d'objectifs qui définit les engagements mutuels de la Ville et de l'association.

Je vous invite Mesdames et Messieurs à adopter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci. Pas d'oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.33/2014.DJS.102 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.34 : Subvention (90.000 euros) et convention avec

l'association Espérance Sportive Parisienne (18e).

Evelyne DAMS : L'ESP 18, c'est l'Espérance sportive parisienne, également bien connue de nous. Pour mémoire, elle compte 902 licenciés, 38 équipes engagées en championnat et une équipe de football de 400 jeunes. Au-delà de résultats sportifs d'excellence, le club a développé de nombreuses initiatives en matière de citoyenneté et de solidarité, notamment en faveur de l'insertion des plus défavorisés. Elle contribue également au développement du sport féminin.

Au titre de l'exercice 2014, nous vous proposons de lui attribuer une subvention de 90 k€ et de signer la convention annuelle d'objectifs.

Eric LEJOINDRE : Pas d'oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.34/2014.DJS.104 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2014.35 : Désignation des conseillers d'arrondissement amenés à

siéger dans les conseils d'école du 18^{ème} arrondissement

Eric LEJOINDRE : On en vient au conseil d'école du 18^{ème}. Alors, je ne vous propose pas de reprendre l'ensemble de la liste parce que nous avons la chance d'avoir beaucoup d'écoles. Je crois qu'elle fait consensus et que l'on peut passer au vote immédiatement, sauf s'il fallait y revenir...

C'est bon ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité comme représentants de la ville de Paris dans les conseils d'écoles du 18^{ème} arrondissement:

ECOLE	Nom des élus
Ecole élémentaire 60 rue René Binet B	Philippe DARRIULAT
Ecole élémentaire 1 rue Foyatier	Catherine LASSURE
Ecole élémentaire 11 rue Cavé	Sandrine MEES
Ecole élémentaire 129 rue Belliard	Violaine TRAJAN
Ecole élémentaire 15 rue Houdon	Jean-Philippe DAVIAUD
Ecole élémentaire 18 rue d'Oran	Sandrine MEES
Ecole élémentaire 18 rue Saint-Isaure	Dominique DEMANGEL

Ecole élémentaire 19 rue Ferdinand Labori	Maya AKKARI
Ecole élémentaire 2 rue de la Guadeloupe	Cédric DAWNY
Ecole élémentaire 20 rue Hermel	Afaf GABELOTAUD
Ecole élémentaire 26 rue du Mont-Cenis	Elisabeth BOYER
Ecole élémentaire 29 rue Joseph de Maistre	Violaine TRAJAN
Ecole élémentaire 33/35 rue de l'Evangile	Caroline NEYRON
Ecole élémentaire 4 rue Charles Hermite	Philippe DARRIULAT
Ecole élémentaire 5 rue de Torcy	Caroline NEYRON
Ecole élémentaire 5 rue Pierre Budin	Eric LEJOINDRE
Ecole élémentaire 50 rue Vauvenargues	Mario GONZALEZ
Ecole élémentaire 58 rue Philippe de Girard	Pascal JULIEN
Ecole élémentaire 6 rue Lépine	Christian HONORE
Ecole élémentaire 60 rue René Binet A	Evelyne DAMS
Ecole élémentaire 61 rue de Clignancourt	Félix BEPPO
Ecole élémentaire 62 rue Lepic	Jean-Philippe DAVIAUD
Ecole élémentaire 65 rue Damrémont	Nadine MEZENCE
Ecole élémentaire 67 rue Damrémont	Mario GONZALEZ
Ecole élémentaire 69 rue Championnet	Michel LANGLOIS
Ecole élémentaire 7 rue Championnet	Pierre-Yves BOURNAZEL
Ecole élémentaire 7 rue Doudeauville	Frédéric BADINA
Ecole élémentaire 7 rue Gustave Rouanet	Maya AKKARI
Ecole élémentaire 9 rue Richomme	Claudine BOUYGUES
Ecole élémentaire 5 rue F. Flocon	Dominique DEMANGEL
Ecole maternelle 53 bis rue Marx Dormoy	Carine ROLLAND
Ecole maternelle 1 place C. Pecqueur	Laurent QUEINNEC
Ecole maternelle 1 rue Gustave Rouanet	Danièle PREMEL
Ecole maternelle 11 rue André del Sartre	Catherine LASSURE
Ecole maternelle 131 rue Belliard	Maya AKKARI
Ecole maternelle 18 rue Richomme	Frédéric BADINA
Ecole maternelle 19 rue des Amiraux	Evelyne DAMS
Ecole maternelle 2 rue Charles Hermite	Félix BEPPO
Ecole maternelle 4 rue Vauvenargues	Valerie MOUZANUIK
Ecole maternelle 29 rue Marcadet	Didier GUILLOT
Ecole maternelle 3 rue F. Flocon	Gilles MENEDE
Ecole maternelle 3 rue Saint Luc	Galla BRIDIER
Ecole maternelle 33-41 rue des Cloÿs	Martine DEBONNEUIL
Ecole maternelle 4 place J.B. Clément	Jean-Philippe DAVIAUD
Ecole maternelle 4 square Lamarck	Afaf GABELOTAUD
Ecole maternelle 51 rue du Département	Cédric DAWNY
Ecole maternelle 52 rue Vauvenargues	Mario GONZALEZ
Ecole maternelle 56 rue d'Orsel	Catherine BELEM
Ecole maternelle 57 rue de la Goutte d'Or	Sarah PROUST
Ecole maternelle 60 rue René Binet	Ana VERISSIMO
Ecole maternelle 7 rue Carpeaux	Sarah PROUST
Ecole maternelle 7 rue de Torcy	Pierre LISCIA
Ecole maternelle 7 rue Tchaïkovski	Philippe DURAND
Ecole maternelle 72 rue Championnet	Gérald BRIANT
Ecole maternelle 77 rue du Mont-Cenis	Gilles MENEDE
Ecole maternelle 6 rue du Ruisseau	Ana VERISSIMO
Ecole maternelle 94 rue Joseph de Maistre	Sarah PROUST
Ecole maternelle 8 rue Christiani	Sandrine MEES

Ecole maternelle 14 rue Simplon	Gérald BRIANT
Ecole maternelle 1 rue Paul Abadie	Catherine LASSURE
Ecole Polyvalente 11 rue Pajol	Claudine BOUYGUES
Ecole Polyvalente 14-16 rue Forest	Maya AKKARI
Ecole Polyvalente 142 rue des Poissonniers	Carine ROLLAND
Ecole Polyvalente 27 – 29 rue Emile Duployé	Félix BEPPO
Ecole Polyvalente 3 rue Genevoix	Fadila MEHAL
Ecole Polyvalente 28 rue Cugnot	Philippe DARRIULAT
Ecole Polyvalente 49 bis rue de la Goutte d'Or	Ian BROSSAT

DELIBERATION : 18.2014.36 : Désignation des représentants de la ville de Paris aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées)

Eric LEJOINDRE : Vous avez la liste des titulaires et des suppléants qui ont été proposés et si cela ne pose pas de problèmes, je vous propose que nous adoptions cette liste.

Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner comme représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 18^{ème} arrondissement :

	Titulaires	Suppléants
Collège Georges Clemenceau	Carine ROLLAND	Loic LORENZINI
	Martine DEBONNEUIL	Laurent QUEINNEC
Collège Gérard Philipe	Carine ROLLAND	Caroline NEYRON
	Evelyne DAMS	Sarah PROUST
Collège Daniel Mayer	Philippe DARRIULAT	Félix BEPPO
	Frédéric BADINA	Philippe DURAND
Collège Marie Curie	Dominique DEMANGEL	Hugo TOUZET
	Laurent QUEINNEC	Valerie MOUZANUIK
Collège Maurice Utrillo	Cédric DAWNY	Dominique DEMANGEL
	Mario GONZALEZ	Félix BEPPO
Collège Roland Dorgelès	Dominique DEMANGEL	Gilles MENEDE
	Frédéric BADINA	Hugo TOUZET
Collège Yvonne Le Tac	Ana VERISSIMO	Catherine LASSURE
	Jean-Philippe DAVIAUD	Loic LORENZINI
Collège Antoine Coysevox (+ de 600 élèves)	Gilles MENEDE	Galla BRIDIER
	Violaine TRAJAN	Maya AKKARI
	Loic LORENZINI	Caroline NEYRON
Collège Marx Dormoy /SEGPA (section éducation spécialisée)	Philippe DARRIULAT	Nadine MEZENCE
	Cédric DAWNY	Sarah PROUST
	Frédéric BADINA	Catherine LASSURE
Collège Hector Berlioz /	Violaine TRAJAN	Philippe DURAND

SEGPA (section éducation spécialisée)	Loïc LORENZINI	Pierre-Yves BOURNAZEL
	Christian HONORE	Caroline NEYRON
Collège Aimé Césaire / section spécialisée	Philippe DARRIULAT	Philippe DURAND
	Douchka MARKOVIC	Fadila MEHAL
	Pierre LISCIA	Dominique DEMANGEL

	Titulaires	Suppléants
Lycée professionnel BELLIARD Cuisine et restauration	Myriam EL KHOMRI	Philippe DURAND
	Douchka MARKOVIC	Evelyne DAMS
	Valerie MOUZANUIK	Laurent QUEINNEC
Lycée professionnel EDMOND ROSTAND Boulangerie, pâtisserie, cuisine de collectivité, sanitaire et Social	Philippe DURAND	Douchka MARKOVIC
	Martine DEBONNEUIL	Michel LANGLOIS
	Evelyne DAMS	Cédric DAWNY
Lycée RABELAIS Enseignement Général, Paramédical et Social	Gilles MENEDE	Ana VERISSIMO
	Douchka MARKOVIC	Valerie MOUZANUIK
	Laurent QUEINNEC	Félix BEPPO
Lycée Technique AUGUSTE RENOIR Arts appliqués (option arts graphiques décor céramique)	Ana VERISSIMO	Afaf GABELOTAUD
	Mario GONZALEZ	Ian BROSSAT
	Pierre LISCIA	Elisabeth BOYER
Lycée Professionnel CAMILLE JENATZY	Philippe DURAND	Pascal JULIEN
	Christian HONORE	Daniel PREMEL
	Félix BEPPO	Michel LANGLOIS
Lycée Professionnel SUZANNE VALADON	Didier GUILLOT	Christian HONORE
	Pierre-Yves BOURNAZEL	Jean-Philippe DAVIAUD
	Violaine TRAJAN	Félix BEPPO

CENTRES D'ANIMATION

DELIBERATION : 18.2014.37 : Désignation des représentants du conseil

d'arrondissement du 18ème au sein de l'instance de contrôle des centres d'animations

Eric LEJOINDRE : Quatre élus pourraient-être désignés : M. DURAND, M. DAWNY, Mme BOYER et Mme AKKARI.

Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité comme représentants à la commission de coordination et de contrôle :

Philippe DURAND

Cédric DAWNY
Elisabeth BOYER
Maya AKKARI

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2014.38 : Désignation des élus du conseil d'arrondissement

devant siéger à la commission crèche

Eric LEJOINDRE : Commission des crèches, donc présidé par le Maire ou son adjointe en charge des affaires liées à la Petite Enfance, Mme TRAJAN, et de tradition, la première adjointe Mme ROLLAND et un ou une représentante de l'opposition, en l'occurrence, Mme MOUZANUIK.

Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité :

Carine ROLLAND
Valerie MOUZANUIK

DELIBERATION : 18.2014.39 : Subvention (71.024 euros) et avenant n° 1 avec

l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e)

Eric LEJOINDRE : Nous reviendrons sur les désignations concernant les affaires scolaires, concernant les centres d'animation, pour la commission crèche. Il y a un certain nombre de subventions pour des crèches, soumises à notre vote. Je propose que Mme TRAJAN en dise un mot un peu globalement et puis qu'on passe au vote délibération par délibération ensuite.

Violaine TRAJAN : Ce sont en effet des subventions classiques permettant aux crèches associatives de fonctionner, des subventions de fonctionnement. Ici, nous en avons quatre.

Pour l'association Les Enfances, une crèche parentale, c'est des équipements sur lesquels les parents sont impliqués : ils participent à la gestion de la crèche, à la trésorerie, à la gestion, à la garde des enfants, aux ménages. Ce dispositif plutôt militant de la part des parents fonctionne très bien.

Les Enfances, pour fonctionner, ont besoin d'une subvention de 71 024 €. Elle gère une crèche de 19 places. Il y a un partenariat très actif avec les équipements alentour : bibliothèque, ludothèque. Elles sont aussi impliquées dans la réflexion dans le cadre du

relais Enfant Famille qui va bientôt ouvrir et également intéressées pour tous les débats qui améliorent la politique Petite Enfance.

Je vous remercie de voter cette première subvention.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.39/2014.DFPE.1008 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.40 : Subvention (77.035 euros) et avenant n° 1 à

l'association La chouine (18e) pour la crèche parentale.

Violaine TRAJAN : La Chouine est une crèche parentale qui a besoin de 77 035 € pour fonctionner. Elle gère aujourd'hui 25 places. Une crèche que l'on connaît bien puisqu'elle existe depuis 1982 et lorsque nous avons inauguré les nouveaux locaux, c'était l'équipe sous l'ancienne mandature, nous avions des anciens enfants qui aujourd'hui avaient des enfants dans cette crèche. C'est une belle aventure dans le 18^{ème}.

Je vous remercie de voter cette subvention pour la Chouine.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.40/2014.DFPE.1035 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.41 : Subvention (124.918 euros) et avenant n° 1 à

l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale.

Violaine TRAJAN : Notre troisième crèche parentale que nous connaissons également très bien, qui gère 16 places dans le 18^{ème}, rue Marcadet aujourd'hui. Elle a besoin d'une subvention de 124 918 € pour poursuivre l'accueil des enfants.

Je vous remercie de bien vouloir l'adopter.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.41/2014.DFPE.1038 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.42 : Subvention (182.441 euros) et avenant n° 1 avec

l'association GIMC-APETREIMC (Saint Mandé, 94) pour la halte-garderie Ram Dam

(18e).

Violaine TRAJAN : Il s'agit de la halte-garderie Ram Dam, gérée par l'association GIMC-APETREIMC qui accueille des enfants valides et non valides. Nous avons prévu d'aller rencontrer les équipes avec Mme BELEM prochainement. C'est un partenaire très impliqué dans les réflexions pour améliorer l'accueil des tout petits et de leur famille dans le 18^{ème}, qui gère 23 places, rue Frédéric-Schneider et qui a besoin d'une subvention de 182 441 €.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.42/2014.DFPE.1057 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.43: Subvention (96.926 euros) et avenant n° 1 avec

l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements

Christiani (18e).

Violaine TRAJAN : C'est la seule crèche en appartements que nous avons dans le 18^{ème}. La capacité d'accueil est de 20 places. Elle a besoin, pour son fonctionnement, d'une subvention de 96 926 €.

Alors, nous avons quelques subventions pour les associations mais dans le 18^{ème}, plus de 1 000 places sont gérées par des associations, auxquelles il faut ajouter les plus de 2 200 places crèches collectives. Nous avons une capacité d'accueil qui augmente d'année en année et c'est une bonne chose puisque le nombre de bébés aussi.

Merci de voter cette subvention.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.43/2014.DFPE.1118 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2014.44 : Subventions (100.000 euros) et conventions aux 4

accorderies parisiennes (14e, 18e et 19e et Grand Belleville).

Maya AKKARI : Alors, je vous propose de voter pour une première subvention de 25 k€ pour l'accorderie située dans le quartier de la porte Montmartre et qui est portée par l'association le Petit Ney que tout le monde connaît bien ici.

Il y a quatre accorderies qui sont expérimentées dans Paris dont une dans le 18^{ème}. C'est un concept nouveau, expérimental à la Politique de la Ville ; nous essayons d'innover et d'expérimenter des nouvelles choses. L'objectif de l'accorderie, c'est de renforcer le lien social, la convivialité entre les habitants. Elle est basée sur l'échange de services et la monnaie unique c'est le temps.

Je vous propose de voter 25 k€ pour l'association le Petit Ney.

Eric LEJOINDRE : Je vous rappelle que ceux qui sont concernés ne prennent pas part au vote. Je donne la parole à M. QUEINNEC.

Laurent QUEINNEC : Merci M. le Maire. Loin de discuter les fondements et les objectifs de ce programme qui est très intéressant, un rapide calcul montre qu'il y a 25 000 € d'allocation et en octobre 2013 il y avait 93 accordeurs. Ce qui, pour une association dont l'objectif a, selon l'exposé des motifs, comme seule monnaie le temps, il nous revient à 260 € par accordeur. Alors certes, il y a un emploi à la clé mais il y a également des subventions de la part d'une compagnie mutuelle d'assurance et j'aurais souhaité, avant de voter cette allocation, être rassuré quant aux objectifs, connaître les objectifs pour l'année 2014 en termes de nombre d'échanges et d'accordeurs avant de voter cette somme. Merci.

Eric LEJOINDRE : Il s'agit bien d'une subvention pour un projet. Cela ne se définit pas au nombre de membres du projet mais bien à l'intérêt du projet et évidemment, l'objectif est d'augmenter le nombre des personnes participants à ce projet comme tout projet qui invite à la participation des citoyens. Mais je ne suis pas convaincu que le fait de calculer par individu le montant des subventions ait beaucoup de sens. De la même façon, on pourrait calculer alors par enfant les subventions pour les crèches ou par élève le nombre des travaux faits dans les écoles.

On est bien sur la subvention de projets mais je vais laisser Mme AKKARI vous donner quelques éléments supplémentaires et puis nous passerons au vote.

Maya AKKARI : L'accorderie du 18^{ème} a commencé en octobre 2013 et je pense qu'il faut lui donner du temps pour connaître une expansion satisfaisante. Elle a été officiellement inaugurée le 20 avril 2013 et il y a eu en 2013, 95 accordeurs et 70 échanges. Je suis certaine que cette subvention va aider l'association le Petit Ney à faire en sorte qu'il y ait

d'avantage d'accordeurs et davantage d'échanges mais il me semble un peu tôt pour en faire un bilan au jour d'aujourd'hui.

Eric LEJOINDRE : Merci. Oui, allez-y Mme MEHAL.

Fadila MEHAL : Une observation d'ordre général, Mme AKKARI, puisque vous évoquez la question de l'évaluation et du bilan. Vous savez, puisque nous sommes dans la rubrique Politique de la Ville, que les contrats de ville arrivent à terme et qu'il est question des nouvelles générations qui seront signées dans les mois qui viennent. Est-il possible, est-il prévisible, en tout cas, est-il prévu de faire un bilan de la génération précédente des contrats de ville et de les proposer à la réflexion des membres du conseil municipal ?

Eric LEJOINDRE : Je pense avoir l'adjointe au Maire de Paris chargée de cette question dans la salle. Peut-être que Mme EL KHOMRI peut vous donner des éléments ?

Myriam EL KHOMRI : Merci M. le Maire. Cela ne fait qu'un mois que j'ai en charge le dossier de la Politique de la Ville au niveau parisien. Je voulais préciser qu'en février dernier, il y a eu un séminaire de bilan du précédent CUCS avec trois problématiques principales abordées, qui sont utiles justement pour rédiger le nouveau contrat de ville, qui sont : la question de l'emploi, la question de la jeunesse des quartiers populaires et la problématique de l'espace public, insuffisamment pris en compte dans le précédent contrat de ville.

On est complètement dans la lignée de ce qu'a avancé la ministre de la Politique de la Ville. Néanmoins, je crois que le travail va s'intensifier, notamment sur la question de la participation citoyenne. La Ville de Paris a, par exemple, énormément investi dans les quartiers populaires en termes d'aménagement, d'équipement en matière de réaménagements urbains. La question du lien social, et c'est pour cela que cette subvention à l'accorderie est un élément important, la question de la participation citoyenne est extrêmement importante et surtout, le fait que dans les conseils de quartier, on ne retrouve pas forcément les personnes qui se mobilisent au titre des quartiers Politique de la Ville. Il faut véritablement qu'on se pose la question de la représentativité des conseils de quartier. Mais il faut aussi, et c'est une obligation légale et en tout cas, pour ma part, j'ai envie que nous y travaillions avec tous les conseils d'arrondissement, sur l'émergence de conseils citoyens qui pourraient venir justement abonder en vue de la rédaction du nouveau contrat de ville qui devra se faire entre la fin 2014 et début 2015.

Aujourd'hui, on est plus sur un mode de bilan diagnostic, à partir du séminaire qui s'est tenu en février dernier sur lequel, bien évidemment – par exemple à l'Hôtel de Ville pour les membres de la cinquième commission où il y a la Politique de la Ville – on viendra faire un rendu de ce séminaire. Je peux le faire passer à l'ensemble des adjoints Politique de la Ville dans les arrondissements et des membres du conseil d'arrondissement. Mais je crois qu'il faut véritablement, sur l'emploi à la jeunesse et l'espace public, réintensifier les actions et le partenariat avec l'État.

Fadila MEHAL : Il ne faudra pas aussi oublier un axe majeur et transversal qui est la lutte contre les discriminations.

Eric LEJOINDRE : Excusez-moi, je vais organiser les débats, donc je vais vous redonner la parole si vous le souhaitez mais c'est encore moi qui passe la parole dans cette assemblée.

Je voulais commencer par remercier Mme EL KHOMRI de tous ces éléments qui, je pense, ont satisfait à votre demande. C'est vrai que c'est une politique importante à laquelle on tient beaucoup et sur laquelle on est, dans tous les arrondissements concernés, extrêmement vigilants pour assurer qu'elle donne ces résultats et nous avons des résultats dans le 18^{ème}. Nous soutiendrons évidemment la démarche entreprise.

Mme MEHAL voulait reprendre la parole, je vous laisse la parole.

Fadila MEHAL : Je souscrivais complètement à ce qui vient d'être dit avec peut-être un oubli, mais je pense que c'est simplement que vous vouliez aller à l'essentiel. La question de lutte contre les discriminations est un acte majeur aujourd'hui, notamment dans nos quartiers populaires, je souhaiterais que sur cette question aussi, nous soyons très volontaristes.

Eric LEJOINDRE : Je pense que cela ne pose pas de difficultés. Mme EL KHOMRI.

Myriam EL KHOMRI : C'est bien sûr des composantes qui ont été aussi actées dans le cadre de l'emploi et de la jeunesse, deux sujets éminemment importants en matière de lutte contre la discrimination.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie. Je vous propose que nous votions la subvention en question. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.44/2014.DPVI.1013 à la majorité soit 44 voix pour dont 1 pouvoir (PS, UMP CI, UDI-MODEM, EELV, PC-FDG) et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

DELIBERATION : 18.2014.45 : Subvention (45.000 euros) et avenant avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS) sur le quartier de la Goutte d'Or (18e).

Maya AKKARI : Alors, une subvention destinée à une association de la Goutte-d'Or. Cette association s'appelle l'association pour le dialogue et l'orientation scolaire qui est située 24, rue Polonceau. Elle accueille 250 enfants et jeunes dont 120 familles adhérentes. Cette association fait le lien avec la famille, ce qui n'est pas toujours évident.

Cette subvention se partage en deux parties : 35 k€ au titre de la jeunesse qui cible les 14-18 ans. L'on sait combien cet âge est sensible et important et la difficulté qu'on a à le toucher ; c'est un âge où les enfants commencent à être autonomes et nos actions sont en général davantage axées sur la Petite Enfance. Puis 10 k€ au titre de la Politique de la Ville pour ses projets animations socioculturelles des 6-10 ans et la prévention des risques de marginalisation des jeunes de 10-14 ans.

Je vous propose de voter pour cette subvention.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.45/2014.DPVI.1020 à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION : 18.2014.46: Désignation des représentants du conseil

d'arrondissement au sein du comité de gestion de la 18^{ème} section du centre d'action

sociale de la Ville de Paris (CASVP)

Eric LEJOINDRE : Là encore, la liste est assez longue, je propose de ne pas vous la lire mais de vérifier qu'elle est conforme et si c'est le cas, il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité comme représentants du conseil d'arrondissement au sein du comité de gestion de la 18^{ème} section du centre d'action sociale de Paris :

conseiller d'arrondissement	conseiller de Paris
Gérald BRIANT	Danièle PREMEL
Nadine MEZENCE	Myriam EL KHOMRI
Violaine TRAJAN	Claudine BOUYGUES
Michel NEYRENEUF	Jean-Bernard BROS
Jean-Philippe DAVIAUD	Galla BRIDER
Cédric DAWNY	Afaf GABELOTAUD
Gilles MENEDE	Christian HONORE
Catherine LASSURE	
Ana VERISSIMO	
Philippe DURAND	
Loic LORENZINI	
Douchka MARKOVIC	
Caroline NEYRON	

Mario GONZALEZ	
Pierre LISCIA	

EMPLOI

DELIBERATION : 18.2014.47 : Désignation de représentants du conseil

d'arrondissement au sein du conseil d'administration de l'Association P.L.I.E. Paris

Nord-Est

Eric LEJOINDRE : Nous en venons à la désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'association PLIE Paris nord-est, un titulaire, un suppléant. Je vous propose Mme BOUYGUES titulaire et M. BADINA suppléant.

Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité :

Claudine BOUYGUES, conseillère de Paris, ou, en son absence, Frédéric BADINA, conseiller délégué comme représentants du conseil d'arrondissement du 18^{ème} au conseil d'administration du PLIE Paris Nord Est.

COMMERCE

DELIBERATION : 18.2014.48 : Désignation des élus du conseil d'arrondissement

devant siéger à l'observatoire du commerce et de l'artisanat du 18ème arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Les élus devant siéger à l'observatoire du commerce et de l'artisanat du 18^{ème}. C'est un observatoire que nous avons mis en place dans le 18^{ème} pour justement veiller à l'ensemble de ces questions.

Il est présidé par le Maire ou son adjointe, Mme GABELOTAUD, et comporte comme membres : M. TOUZET, M. BROS, Mme TRAJAN, Mme DEMANGEL, M. BADINA, M. DURAND, M. LANGLOIS et Mme BOYER.

Est-ce qu'il y a une objection ? Pas d'objections ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité :

Hugo TOUZET

Jean-Bernard BROS
Violaine TRAJAN
Dominique DEMANGEL
Frédéric BADINA
Philippe DURAND
Michel LANGLOIS
Elisabeth BOYER

ARTISANAT

DELIBERATION : 18.2014.49 : Désignation des élus au sein du carré des artistes de la place du Tertre

Eric LEJOINDRE : Pour ce qui est des élus du Carré aux artistes de la place du Tertre, cinq titulaires, cinq suppléants. En titulaire : Mme DAMS, M. BEPPO, M. GONZALES, Mme DEBONNEUIL et M. BADINA. Pour ce qui est des suppléants : M. GUILLOT, M. MENEDE, M. HONORE, M. DAWNY et M. LORENZINI.

M. BOURNAZEL, vous avez la parole.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je profite de cette délibération pour rappeler notre position quant au Carré aux artistes.

D'abord, vous dire que nous avons une revendication depuis de nombreuses années pour que la Ville de Paris puisse changer d'orientation sur ce domaine. Un aspect simplement formel, nous pensons que le Carré aux artistes doit dépendre de la délégation de la culture, s'agissant d'artistes qui font des bénéfices non commerciaux et qui ne sont pas des commerçants. Or, aujourd'hui c'est la direction du commerce et l'adjoint au commerce à la Ville de Paris comme à la mairie du 18^{ème} qui s'occupent du Carré aux artistes.

Par ailleurs, s'il fallait un autre argument, ces artistes sont sous le régime de la sécurité sociale, dépendent de la maison des artistes et du ministère de la Culture. Je pense que la Ville de Paris, si on pouvait faire passer le message, a un train de retard en la matière et permettre dorénavant, dans la prochaine mandature, à ce que ces artistes de la place du Tertre puissent dépendre de la direction des affaires culturelles, de l'adjoint dans le 18^{ème} et de l'adjoint au Maire de Paris en charge des affaires culturelles. Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci. Mme GABELOTAUD, adjointe au commerce.

Afaf GABELOTAUD : Pour répondre, il s'agit d'une gestion administrative et non pas la gestion de l'œuvre culturelle du Carré aux artistes. Nous avons toujours, en concertation avec Mme ROLLAND, dit que c'était bien à la culture que revenait la réflexion sur la

production culturelle, sur les événements culturels. Il n'a jamais été question que les personnes chargées du commerce se chargent de ces questions. La gestion administrative, donc la gestion des emplacements du Carré aux artistes revient au commerce, à la direction de développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur d'un point de vue purement administratif. La question, à mon sens, ne se pose pas dans ce sens-là.

Nous n'avons jamais été opposés, on a fait d'ailleurs une très belle exposition l'année dernière pour les 30 ans du Carré aux artistes, qui a prouvé que l'on peut très bien travailler avec différentes délégations et qu'il n'y a pas d'opposition sur la vision qu'on a du Carré aux artistes.

Eric LEJOINDRE : Mme ROLLAND voulait dire un mot, mon adjointe à la culture.

Carine ROLLAND : Effectivement, dans la phase qui vient de s'écouler, les problématiques étaient principalement administratives et commerciales. Je crois qu'un énorme travail a été fait, tant au niveau de l'organisation de la représentation que sur la redevance etc. Sur l'activité culturelle, Mme GABELOTAUD l'a dit, nous avons travaillé ensemble pour l'exposition qui a été montée. Cela continuera. Par ailleurs, il se trouve que dans le 18^{ème}, le représentant du Maire pouvant être l'adjointe à la culture, nous mènerons la représentation de la Municipalité de concert, Mme GABELOTAUD et moi-même.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que la commission du Carré aux artistes ne vise pas à juger de la qualité culturelle ou artistique des œuvres mais bien de la disposition des emplacements et, en l'occurrence, la logique est ainsi respectée. Je crois d'ailleurs qu'il n'y a jamais l'unanimité à Montmartre mais il y a un mode de fonctionnement qui convient à un nombre très conséquent des acteurs de ce dossier et je pense que c'est une très bonne chose.

S'il n'y a pas d'autres oppositions, Mme GABELOTAUD.

Afaf GABELOTAUD : Je souhaite apporter une petite précision, parce qu'il s'agit d'attribution d'emplacements mais dans l'attribution des emplacements sur les nouveaux arrivants, il est juste de préciser aujourd'hui que nous ne sommes plus dans une ancienne logique qui était une attribution sur l'ancienneté mais sur la qualité des postulants et ce recrutement du moins, est complètement délégué aujourd'hui à des professionnels de la culture (donc les personnalités de la DAC qui siègent à cette commission) mais la notation est faite par des professeurs des beaux-arts à l'EPSAA ; précision qui a quand même une importance.

Eric LEJOINDRE : Précision tout à fait utile. Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
Evelyne DAMS	Didier GUILLOT

Félix BEPPO	Gilles MENEDE
Mario GONZALEZ	Christian HONORE
Martine DEBONNEUIL	Cédric DAWNY
Frédéric BADINA	Loic LORENZINI

PREVENTION

DELIBERATION : 18.2014.50 : Subvention (4.000 euros) et convention avec

l'association Les enfants de la Goutte d'or dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (18e).

Eric LEJOINDRE : On en passe à deux délibérations concernant le dispositif Ville-Vie-Vacances et je laisse la parole à Mme PROUST.

Sarah PROUST : Merci M. le Maire. Il s'agit d'abord d'une subvention de 4 k€ et d'une convention pour l'association Les Enfants de la Goutte-d'Or, dans le cadre d'un dispositif que nous connaissons bien : Ville-Vie-Vacances. Ce dispositif de prévention est destiné aux jeunes les plus en difficultés, en priorité des quartiers Politiques de la Ville et qui ne partent pas en vacances.

Nous proposons dans cette délibération un soutien à cette association Les Enfants de la Goutte-d'Or pour cinq actions autour d'une opération intitulée « Sport, prévention santé pour toutes et pour tous » pendant les vacances, ce qui donnera l'occasion non seulement d'avoir un certain nombre de pratiques sportives pour ces jeunes mais aussi des actions de sensibilisation aux conduites à risque et aux addictions de toutes sortes.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.50/2014.DPP.1007 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.51 : Subvention (16.000 euros) et convention avec

l'association Espoir 18 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances(18e).

Sarah PROUST : C'est le même dispositif Là, Espoir 18 propose six actions différentes : création d'un espace ludique en priorité sur le quartier La Chapelle - porte d'Aubervilliers ; des échanges artistiques et sportives qui auront lieu au mois d'août en Isère ; découverte des bases de loisirs, des forêts et des parcs en Ile-de-France ; un certain nombre d'actions nocturnes de prévention dans le quartier La Chapelle et le quartier Charles-Hermite et enfin une dernière action de prévention sur le jardin des Halles. Il s'agit d'une subvention de 16 k€ et de la convention avec Espoir 18.

Eric LEJOINDRE : Merci. Mme EL KHOMRI.

Myriam EL KHOMRI : Une précision pour l'ensemble des nouveaux élus du conseil d'arrondissement. Ville-Vie-Vacances est un dispositif porté par trois directions parisiennes : la DASES, la DPP et la DPVI ; que bien évidemment là, vous n'avez pas l'ensemble des subventions Ville-Vie-Vacances pour l'Arrondissement, sachant que l'enveloppe parisienne est à peu près de 400 k€ et que environ 25 % sont des actions sur le 18^{ème} arrondissement.

La différence qu'il y a entre les trois directions c'est que, par exemple, le Ville-Vie-Vacances porté par la DASES est souvent issu, soit de club de préventions spécialisés, soit de centres sociaux et ce sont un petit peu les jeunes qui suivent au quotidien dans les quartiers où l'on sait que travailler à un camp et à un séjour restent une modalité compliquée mais une modalité éducative importante aussi.

La DPP, on est plus sur des animations de proximité. C'est le cas par exemple dans ce que vient d'indiquer Mme PROUST, les activités nocturnes que nous avons souhaité depuis deux ans maintenant, développé sur Paris parce que nous avons beaucoup de jeunes de 16 à 20 ans qui sont tard dans la nuit dans l'espace public. Il nous semblait important pendant les vacances scolaires de pouvoir toucher ce public qui est compliqué à toucher par ailleurs, en rappelant bien sûr que Ville-Vie-Vacances, comme l'a dit Mme PROUST est aussi un dispositif de prévention de la délinquance.

Puis, il faudrait indiquer que c'est un dispositif que nous finançons avec l'Etat, la préfecture de Paris. aujourd'hui, la Ville de Paris met plus au pot que l'Etat puisque les crédits de l'Etat ont beaucoup diminués mais nous avons un dispositif spécifique Ville-Vie-Vacances avec les services de police, avec des cars qui viennent sur les mairies d'arrondissement, notamment devant la mairie du 18^{ème} pendant l'été ,qui emmènent tous les jeunes tous les matins sur une base de loisirs et sur lequel nous travaillons avec l'UCPA et les services de police, qui sont le travail que nous avons fait la semaine dernière dans le rallye citoyen qu'a présidé M. le Maire, c'est-à-dire comprendre aussi tous les métiers qui travaillent dans l'espace public, le port de l'uniforme et essayer de travailler justement sur un partage des métiers des uns et des autres. Il y a un respect vis-à-vis notamment de ces métiers de l'espace public et c'est à cela que nous encourage Ville-Vie-Vacances.

Certes, n'ayez pas le sentiment que c'est juste des activités sportives, on est dans une relation éducative et on essaye d'innover à des temps où l'on peut retrouver beaucoup de jeunes dans l'espace public.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces précisions sur un dispositif effectivement central et particulièrement utile.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.51/2014.DPP.1008 à l'unanimité

ACCÈS AU DROIT

DELIBERATION : 18.2014.52 : Désignation d'un représentant du conseil

d'arrondissement du 18ème au comité de pilotage du point d'accès au droit du 18ème

arrondissement et au conseil d'administration de l'association « Droits d'urgence »,

gestionnaire du point d'accès aux droits

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que ce soit un titulaire, un suppléant, donc moi-même et l'adjoint en charge de ces questions, M. TOUZET. Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité au sein du comité de pilotage du PAD et au conseil d'administration de « Droits d'urgence » :

Eric LEJOINDRE, maire du 18^{ème}, ou, en son absence, M. Hugo TOUZET, conseiller délégué en charge de l'accès au droit, est désignée comme représentant du conseil d'arrondissement au comité de pilotage du Point d'Accès au Droit du 18^{ème} et au conseil d'administration de l'association « Droits d'urgence », gestionnaire du Point d'accès aux droits

SANTÉ

DELIBERATION : 18.2014.53 : Désignation de représentants au sein de la commission

de surveillance du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine

(HUPNVS)

Eric LEJOINDRE : Concernant la représentation au sein de la commission de surveillance du groupe hospitalier des hôpitaux universitaires Paris nord Val-de-Seine : moi-même et Mme DEMANGEL. Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité comme représentants du conseil d'arrondissement du 18^{ème} au conseil d'administration de coordination toxicomanie.

Dominique DEMANGEL
Sarah PROUST

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

DELIBERATION : 18.2014.54: Désignation de représentants au conseil

d'administration de coordination toxicomanie

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que les deux élus en charge de ces sujets, Mme DEMANGEL et Mme PROUST, nous représentent. Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

Oui, M. HONORE.

Christian HONORE : Excusez-moi M. le Maire mais je vois, on a voté des titulaires et des suppléants. Je vois par exemple que M. GONZALES est titulaire de la commission du Carré aux artistes, je suis son suppléant. Est-ce que c'est ainsi qu'il faut le lire ?

Par exemple, Mme DEBONNEUIL a pour suppléant M. DAWNY. Est-ce qu'il ne serait pas plus simple que les titulaires et suppléants fassent partie du même groupe pour qu'on puisse mieux se coordonner ?

Eric LEJOINDRE : Je vous rassure tout de suite, il ne s'agit pas d'un titulaire et d'un suppléant mais d'un nombre de suppléants et d'un nombre de titulaires. Chaque fois qu'un titulaire sera absent, il sera amené à se faire représenter par un suppléant. Je ne doute pas qu'en l'occurrence, si Mme DEBONNEUIL était absente, elle vous en informerait plutôt qu'elle ne m'en informera moi. Mais votre question est tout à fait judicieuse et vous avez raison de la poser. J'espère vous avoir rassuré.

Christian HONORE : D'accord. Très bien.

Décide de désigner à l'unanimité comme représentants du conseil d'arrondissement du 18^{ème} au conseil d'administration de coordination toxicomanie.

Dominique DEMANGEL
Sarah PROUST

ESPACE PUBLIC

DELIBERATION : 18.2014.55 : Désignation des élus du conseil d'arrondissement

devant siéger à la commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements

publics

Eric LEJOINDRE : Vous savez que c'est le conseil de Paris qui, au bout du compte, décide mais nous avons décidé dans la précédente mandature de faire une commission chargée de faire des propositions et d'étudier les propositions qui redescendaient de l'Hôtel de Ville.

Je vous propose d'y nommer M. TOUZET et M. BEPPO, Mme DAMS, Mme PROUST, M. JULIEN, Mme MARKOVIC, M. LISCIA et Mme MEHAL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour mais puisqu'on parle d'espace public, par le dépôt d'une plainte d'une association La Ville de Gens contre la Ville de Paris. Je voudrais que, dans cette séance, nous puissions parler de Château-Rouge.

Devant la mairie du 18^{ème}, un certain nombre de citoyens sont venus se plaindre de la dégradation de leur qualité de vie. Je crois qu'ils vous interrogent sur la politique que vous allez mener pendant six ans pour améliorer leur vie quotidienne, lutter contre les problèmes d'insécurité et de tranquillité publique. Ils disent vivre une vie que peu de citoyens voudraient vivre : augmentation des trafics en tout genre, vente à la sauvette, saturation de la ligne de métro...

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL, on s'éloigne énormément du sujet en question.

Je vous fais une proposition parce que – je l'ai dit dans la première séance quand vous m'avez fait l'honneur de m'élire Maire – j'ai l'intention de présider ce conseil et de faire en sorte que le débat puisse y avoir lieu mais qu'il soit aussi organisé. En l'occurrence, l'ordre du jour ne porte évidemment pas sur la question que vous évoquez maintenant mais sur une commission de dénomination. Je ne souhaite pas que notre conseil soit amené à délibérer n'importe comment de toutes les questions.

Par contre, s'agissant d'une question effectivement importante et sur laquelle nous avons beaucoup à dire, nous aussi, y compris par un certain nombre d'associations à qui nous avons proposé de les recevoir avant leurs actions et qu'ils n'ont pas souhaité, c'est bien leur droit ; que nous puissions après les vœux revenir sur ce sujet mais je ne laisserai pas l'ordre du jour être totalement écarté.

Donc, je passe maintenant au vote sur la commission.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vous fais confiance ; nous en parlons à l'issue des vœux.
Merci beaucoup, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : Vous pouvez me faire confiance.

Alors, concernant la délibération en question, qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité :

Hugo TOUZET
Félix BEPPO
Evelyne DAMS
Sarah PROUST
Pascal JULIEN
Douchka MARKOVIC
Pierre LISCIA
Fadila MEHAL

DEPLACEMENT

DELIBERATION : 18.2014.56 : Désignation des élus du conseil d'arrondissement

devant siéger au comité vélo

Eric LEJOINDRE : Le comité serait composé de la manière suivante : M. BRIANT, M. GUILLOT, M. DAWNY, M. DAVIAUD, M. DURAND, Mme MARKOVIC, M. QUEINNEC et Mme MOUZANUIK. Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

M. BEPPO va nous rapporter une délibération concernant l'extension du tramway.

Le conseil d'arrondissement décide de désigner à l'unanimité :

Gérald BRIANT
Didier GUILLOT
Cédric DAWNY
Jean-Philippe DAVIAUD
Philippe DURAND
Douchka MARKOVIC
Laurent QUEINNEC
Valérie MOUZANUIK

DELIBERATION : 18.2014.57 : Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à

Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la

Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

Félix BEPPO : Mes chers Collègues, la délibération porte sur l'extension du tramway de la ligne T3 du Pont Garigliano et jusqu'à Nation et de toutes les liaisons en transport en commun à haut niveau de service dans le maillage du réseau parisien et du réseau francilien.

Il s'agit d'autoriser le Maire de Paris à engager toutes les études nécessaires et les marchés afférents à ces sujets.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a une politique ambitieuse en termes de transport en commun pour améliorer la qualité de vie des Parisiens, la diminution des nuisances liées au trafic routier et le développement du réseau de transport en commun de surface, notamment.

C'est ainsi que les projets de tramway ont été réalisés ; le T3 sur la création de la première portion du T3 entre le pont Garigliano et la porte d'Ivry, le prolongement du tramway 2 de la Défense à Issy-les-Moulineaux jusqu'à la porte de Versailles et puis l'extension que nous avons décidé dans l'ancienne mandature du T3 de la porte d'Ivry à la porte de La Chapelle que nous avons inaugurée et mis en service en 2012.

Nous avons également décidé, en 2003, de prolonger cette ligne T3 de la porte de La Chapelle à la porte d'Asnières. Elle comprendra huit nouvelles stations. Cela a fait l'objet d'une concertation très large dès 2011, qui s'est conclue par une enquête publique en avril 2013 et une déclaration d'utilité publique lors du conseil de Paris de décembre. Les travaux ont débuté au mois d'avril et le Maire de Paris s'engage de vous informer régulièrement de l'avancée des travaux. Pour l'instant, il s'agit de l'intervention des concessionnaires sur le tracé de la porte de La Chapelle à la porte d'Asnières.

Il s'agit à travers cette délibération de poursuivre l'extension du tramway dans sa première partie nord-ouest : de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, de la porte Dauphine au pont Garigliano et de la porte de Vincennes à la place de Nation. C'est la première série de mesures liées à cette délibération.

Nous aurons ensuite l'arrivée des nouvelles lignes à haut niveau de service, conformément au dispositif du syndicat des transports parisiens en matière de transport à Paris et en Ile-de-France.

Nous aurons également, dans le cadre de cette mandature, à parler des liaisons intergares qui se feront sur sites propres dédiés, des bus à haut niveau de service ou du tramway. Si ce sont des bus qui sont retenus suite aux études, ils seront nécessairement électriques. En tout cas, les choses sont extrêmement claires sur ce sujet. Puis, une liaison à haut niveau de service dont on ne connaît pas la technique mais ce que je disais sur le bus et sur

l'électrique est valable pour cette liaison sur les quais Hauts-de-Seine rive droite. Donc, l'est parisien est concerné entre Charenton-le-Pont et Maisons-Alfort et l'ouest parisien entre Boulogne et Saint-Cloud.

De manière à aller vite sur toutes ces améliorations du réseau de transport parisien, nous vous proposons cette délibération. Je vous demande d'autoriser le Maire de Paris à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant toutes ces affaires du T3 et les améliorations du transport en commun tel que je vous en ai parlé.

Je finirais le propos en vous rappelant que, comme cela a été fait dans le cadre de l'ancienne mandature, le conseil de Paris et les arrondissements concernés seront régulièrement informés de toutes les avancées sur l'ensemble de ces études en termes d'amélioration de transport en commun.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments précis.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Rapidement M. le Maire parce que nous reviendrons au conseil de Paris sur ce sujet.

Nous allons voter pour cette délibération. Depuis 2008, nous soutenons ce projet de prolongement du tramway, d'intérêt général. Je rappelle que c'est sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus dont je faisais partie en 2008 que l'UMP, la droite et le centre ont décidé de soutenir ce projet. Ils étaient favorables avant 2001, ils n'étaient plus entre 2001 et 2008 et ils le sont depuis 2008 et c'est heureux parce que c'est un projet d'intérêt général, un transport écologique et une nécessité pour créer des liaisons et l'intermodalité, notamment avec un certain nombre de transports, les métros pour les Parisiens mais aussi pour les banlieusards. C'est notamment aux portes que l'on voit bien que cela décroïssonne un certain nombre de territoires. C'est la raison pour laquelle nous assumons ce prolongement. Si nous étions d'ailleurs aux responsabilités, nous l'aurions fait. Nous ne désespérons pas après 2020 de finir la boucle définitive de ce tramway.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie pour cette intervention et pour ce ralliement à la question du tramway sur lequel la Ville de Paris a avancé vite, très vite, y compris à l'époque sans l'Etat qui, pourtant, participait à de nombreux tramway ; il semblerait qu'à Paris, cela n'a pas été une priorité. Au contraire, la Ville a décidé d'avancer, d'avancer seule et c'est une très bonne chose. Nous continuerons, bien sûr, à prolonger le tramway ; c'est un engagement que nous avons pris et tenons puisque les Parisiens nous ont confié la gestion de Paris et de l'arrondissement.

Je pense que nous allons avoir une belle unanimité sur cette délibération. S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.57/2014.DVD.1028 à l'unanimité

H A B I T A T

DELIBERATION : 18.2014.58: Autorisation donnée à la Maire de Paris de consentir au dépôt, par EDF, de toute demande d'urbanisme nécessaire aux travaux de ravalement de la façade du 70 boulevard Barbès (18e).

Eric LEJOINDRE : M. NEYRENEUF va nous parler de la façade du 70, boulevard Barbès.

Michel NEYRENEUF : L'immeuble d'EDF qui est en réalité un immeuble communal et qu'EDF veut ravalement. Pour cela, il faut demander que le Maire de Paris donne son

C'est tout.

Eric LEJOINDRE : Nous demandons au Maire de Paris de donner son autorisation au ravalement de cet immeuble. Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.58/2014.DLH.1015 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.59: Avenant n°3 au marché de gros oeuvre-charpente-étanchéité- Halle Pajol 18e.

Eric LEJOINDRE : Ensuite, un avenant au marché de gros œuvres concernant la halle Pajol.

Michel NEYRENEUF : C'est l'ensemble du territoire, la ZAC Pajol, la Halle et la création du jardin public qui étaient portés par deux maîtres d'ouvrage : la SEMAEST et la Ville de Paris.

Un certain nombre de changements sont intervenus au fur et à mesure des travaux, soit des modifications du projet architectural et technique, demandant parfois des travaux en plus ou en moins ; des adaptations de programme ont été opérées, même chose, et des adaptations techniques et réglementaires et des aléas ont été rencontrés.

Tout cela fait que le montant du marché de travaux prévu de 8 865 000 et quelques euros est passé à 9 418 000 et quelques euros, soit une augmentation par rapport au marché de

base de 10,47 %. Ce qui ne va rien changer pour la Ville puisque la Ville avait prévu ces aléas qui sont tout à fait logiques dans des opérations de cette envergure.

Donc, on demande à notre Assemblée d'autoriser le Marie de Paris à signer l'avenant au marché de travaux de gros œuvres charpente et étanchéité et de constater une recette correspondant au remboursement de la part de financement de la SEMAEST, rubrique numéro... etc. conformément à ce qui a été prévu au départ.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération et à surtout aller faire un tour dans le superbe jardin Rosa-Luxemburg.

Eric LEJOINDRE : Le superbe jardin, la magnifique bibliothèque, la merveilleuse auberge de jeunesse ou le café formidable, la boulangerie américaine qui va ouvrir dans quelques jours ou aller auprès de spécialistes de la communication obtenir des services de communication ou même participer au spectacle de la halle Pajol et de la salle république, tout cet équipement absolument formidable dont nous sommes très fiers d'avoir été, non pas en ce qui me concerne, à l'origine mais c'est le cas de M. VAILLANT mais d'avoir suivi ce projet.

J'imagine que cela fera aussi l'unanimité ? Unanimité et je vous en remercie.

Nous en avons fini avec cet ordre du jour qui était effectivement assez léger s'agissant d'un premier conseil d'arrondissement.

Je donne la parole à Mme MEHAL qui a une réflexion à faire.

Fadila MEHAL : M. le Maire, avant de passer aux vœux, j'aurais deux petites requêtes à vous faire. La première concernant les associations. Vous avez évoqué de façon très forte la contribution très significative au lien social des associations et j'observe que beaucoup d'entre elles ont un soutien extrêmement fort de la Municipalité qui va de 4 k€ à 180 k€.

Sans remettre en cause la qualité des rapports faits sur les différentes demandes, il me semble que, compte tenu de la responsabilité que nous avons à octroyer ou pas ces subventions, il serait intéressant et même prudent que nous puissions disposer d'éléments plus qualitatifs et plus quantitatifs sans alourdir, bien évidemment, les services appelés à apporter ces éléments. Je pense notamment à des choses qui me paraissent évidentes ; une fiche signalétique faisant état de l'état financier, l'état quantitatif, des évaluations faites par rapport aux activités et des libellés précis. Est-ce que c'est possible d'avoir ces éléments ?

Eric LEJOINDRE : Alors, je vais vous donner des éléments de réponse.

Encore une fois, nous sommes au premier conseil d'arrondissement donc je vais être très libéral sur les prises de parole. Mais il est opportun de poser des questions au moment où les délibérations sont en cause. J'ai souhaité que chacune des délibérations soit présentée

comme cela se faisait avant, comme ça ne se fait pas dans tous les conseils d'arrondissement où le maire fait voter sans discussion. Il est toujours possible de demander aux adjoints qui connaissent les sujets des précisions. Par ailleurs, les délibérations sont assez complètes. Il y a déjà des fiches dans la délibération qui vous est fournie par ODS ; vous avez accès à un certain nombre d'informations qui me semblent relativement précises, soit dans le texte, dans l'exposé des motifs de la délibération ou dans les tableaux, par exemple pour les associations sportives.

Donc, l'information est là ; les adjoints sont là pour répondre et nous maintiendrons la règle qui avait été fixée de présenter en début d'année civile l'ensemble des subventions votées par le conseil pour que chacun puisse être bien informé. L'information est à disposition de l'ensemble des élus et il vous suffit de vous en saisir. Si elle peut être améliorée, parce que le texte n'est pas aussi complet que vous le souhaiteriez, c'est justement le rôle des adjoints ou des conseillers délégués qui suivent ces sujets et qui rapportent sur les subventions. Il y a une transparence totale sur ce sujet.

Fadila MEHAL : Alors, vous y aviez répondu partiellement. C'est le fait qu'on ait besoin au moment de la décision d'avoir un point de vue consolidé des subventions attribuées. Vous venez de le dire, vous ferez un bilan semestriel, si j'ai bien compris, à la fin de l'année.

Eric LEJOINDRE : Annuel.

Fadila MEHAL : Au moment de la décision, on a besoin de savoir le soutien global de la Municipalité pour l'association. Si cela pose des problèmes d'ordre technique, je ne vais pas être procédurière, il faudra nous le dire. Mais c'est vrai que ça change la donne quand on demande à juger sur une subvention de 20 k€ et que, finalement, dans le cumul de toutes les subventions, le chiffre peut se monter à 800 k€. Je pense que les citoyens seraient aussi intéressés de savoir au fil de l'eau à combien se monte notre soutien qui est parfois extrêmement légitime et utile.

Eric LEJOINDRE : C'est toujours très légitime sinon vous ne le voteriez pas et nous non plus. Comme nous votons l'ensemble de ces délibérations à l'unanimité, il doit y avoir une forme de légitimité totale.

Vous êtes conseillère de Paris, le budget est voté au conseil de Paris. A cette échelle, vous avez les montants consolidés des subventions. Il est difficile pour nous de présenter des subventions avant qu'elles ne soient votées. Les subventions tombent au fur et à mesure qu'elles sont décidées par les directions et les adjoints au Maire de Paris concernés. On ne peut pas, avant même les votes, en faire le bilan ; le bilan que nous faisons concerne les subventions votées au conseil d'arrondissement, pas à l'ensemble des subventions des associations et il est fait annuellement. Là encore, n'hésitez pas à intervenir et à demander aux adjoints qui se feront un plaisir de vous répondre sur la dimension globale du soutien apporté aux différentes associations par les différentes directions de la Ville.

Daniel VAILLANT : Juste en complément. Il y a déjà eu une importante amélioration. Des conventions triennales permettent d'aborder dans la durée le montant des subventions accordées et là, avant même les trois ans.

Puis, il y a une pratique que j'ai trouvée utile dans la récente mandature achevée. C'est le fait que l'on ne donne pas toute la subvention en une fois et qu'il y ait – je pense à quelques associations notamment les plus grosses – un premier versement pour permettre d'affronter la première moitié de l'année et un second, ce qui permet de surcroît d'avoir plus de vérifications notamment de la part des élus que nous sommes. Il est vrai qu'au conseil de Paris, tous les éléments sont réunis pour faire les vérifications nécessaires. Si on peut améliorer encore, ce sera bien mais je crois qu'on a beaucoup progressé par rapport à un temps où la transparence n'était pas de mise.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces précisions supplémentaires.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.59/2014.DPA.1018 à l'unanimité

VŒUX

DELIBERATION : 18.2014.60 : Vœu du groupe Communiste – Front de Gauche à M.

Le directeur de la Poste relatif au maintien de l'activité et des emplois dans le bureau de Poste Marx Dormoy

Hugo TOUZET : C'est un vœu qui fait suite à la grève des postiers de ce bureau de poste qui luttait contre la suppression d'un certain nombre de postes (sept) dans ce bureau. On tient compte du fait que c'est un bureau très fréquenté. Ce vœu met en avant également le fait que la majorité municipale et l'ensemble du conseil municipal est très attaché à un service public de qualité. Or, une baisse des effectifs entache la qualité du service public, quant aux conditions de travail des employés et quant à l'accueil du public.

Ce vœu demande à la direction générale de la Poste d'apporter des réponses et de justifier la suppression de ces sept postes et de s'engager sur le maintien de toute l'activité dans ce bureau de poste de Marx-Dormoy.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation. A été distribuée une version amendée de ce vœu qui reprend évidemment l'essentiel en rappelant les justifications qui ont été celles de la Poste et la fréquentation importante du bureau de poste Marx-Dormoy et en demandant à la Poste de fournir une réponse rapide sur les causes de la suppression des postes et de s'engager sur le maintien de toutes les activités dans ce bureau.

Elisabeth BOYER : Je voudrais poser la question au groupe qui a déposé ce vœu pour savoir si vous avez discuté avec le Président de France Terre d'Asile. Quelle est la position de l'association par rapport à ce vœu ? C'est un vœu qui prend en porte-à-faux France Terre d'Asile, donc vous pourriez peut-être préciser la nature des échanges que vous aviez avec cette association ?

Eric LEJOINDRE : Un des éléments de réponse consiste dans la version modifiée que vous avez justement eue et sur laquelle nous allons passer au vote puisque, bien sûr, des

discussions ont eu lieu entre France Terre d'Asile et la Poste pour la localisation des personnes concernées. Le quatrième paragraphe en rouge du texte qui vous a été apporté répond à cette interrogation.

Hugo TOUZET : Je ne vois pas en quoi ce vœu se met en porte-à-faux avec France Terre d'Asile puisque justement des discussions ont eu lieu. Une nouvelle convention a été signée entre la Poste et l'association. Donc, c'est un vœu qui répond à une nécessité d'avoir un service public de qualité et ne s'oppose en rien aux intérêts de France Terre d'Asile qui sont également les intérêts des habitants du 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole sinon on passe au vote sur la version amendée. Qui est pour ? Contre ? Je vous en remercie.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.60 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.61 : Vœu du groupe Communiste – Front de Gauche à Mme la Maire de Paris pour Paris hors du Grand Marché Transatlantique

Eric LEJOINDRE : Nous passons à un deuxième vœu présenté par Mme PREMEL.

Danièle PREMEL : Merci M. le Maire. Mesdames et messieurs les conseillers, mesdames et messieurs, le groupe communiste front de gauche du 18^{ème} arrondissement propose un vœu relatif à la négociation en cours concernant l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, dit Grand marché transatlantique.

Ce vœu peut ne paraître pas opportun au sein d'un conseil d'arrondissement. Pourtant, compte tenu des impacts que pourrait avoir ce Grand marché transatlantique sur nos engagements auprès des habitants du 18^{ème} comme auprès des Parisiens et des Parisiennes, il nous paraît légitime, à nous élus du 18^{ème}, de faire part de notre inquiétude.

En effet, le mandat officiel de négociation donné à la commission européenne par l'Union européenne le 17 juin 2013 est aussi une feuille de route donnant des grands axes de ce futur traité.

Cet accord ne se limite pas à l'organisation d'une nouvelle zone de libre échange, il organise principalement une imitation des règles et normes décidées par les services publics ayant une influence sur l'économie dans l'ensemble des pays concernés par le traité.

Toutes les législations et réglementations restrictives à l'activité des entreprises ainsi que toute forme de taxation ou de contrainte sur les bénéfiques seraient contestables et attaquables dans une instance privée y compris les législations préventives sur l'environnement ou de santé.

Dans ce cadre, Paris pourrait être attaquée en justice pour des règles et normes jugées comme frein à l'économie dans la mesure où il est précisé dans l'article 4 que les obligations de l'accord engageront tous les niveaux de Gouvernement, les Etats comme les collectivités et donc Paris.

C'est dire qu'une réglementation municipale pourrait être contestée devant un groupe d'arbitrage privé si elle est perçue comme une imitation à son droit d'investir et d'en retirer bénéfice.

Donc, ce vœu vise trois objectifs :

- le retrait des négociations et la mise en place d'un vrai débat public. Au-delà même du jugement de valeur politique sur le traité, le fait qu'un projet de cette importance soit préparé sans consulter ni les citoyens ou les collectivités est une aberration.
- Deuxièmement, le positionnement clair de la mairie de Paris vis-à-vis de ce traité : placer Paris en zone hors accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, c'est dire clairement aux habitants et aux habitantes de Paris que les élus de la majorité sont vigilants et combatifs vis-à-vis de ce traité et refusent la méthode autoritaire de sa mise en place.
- Troisièmement, rejoindre un mouvement de dénonciation et d'opposition à ce traité dont le nombre croissant de collectivités locales font partie, comme la région Ile-de-France, comme Besançon. Ce qui démontre que ce mouvement dépasse les clivages politiques.

Pour conclure, ce vœu demande à la Maire de Paris :

- de s'engager en faveur d'un moratoire des négociations en l'absence de contrôle démocratique et de débat public ;
- la diffusion publique et immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations ;
- l'ouverture d'un débat national sur le Grand marché transatlantique impliquant les collectivités territoriales, les organisations syndicales et associatives, les organisations socioprofessionnelles et des populations ;
- que Paris devienne une zone hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

D'autant plus qu'il est une remise en cause de notre fonctionnement démocratique et du rôle et responsabilité des élus, donc de nous.

C'est à ce titre que nous affirmons que ce vœu relève bien de notre conseil d'arrondissement et que nous souhaitons qu'il puisse être partagé par les conseillers du 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Bien. Mme PREMEL a devancé ce que j'allais dire concernant un point de méthode d'abord.

Je n'ai pas voulu ne pas inscrire à ce vœu à l'ordre du jour même si j'en aurai eu la liberté, étant moi-même responsable de cet ordre du jour. J'ai considéré qu'il était une mauvaise manière de faire que de retirer de la discussion un vœu qui n'a pas grand-chose à faire dans un conseil d'arrondissement. Notre collectivité, je rappelle, la mairie du 18^{ème} n'est pas une

mairie de plein exercice et, donc, n'a rien à voir avec les discussions qui peuvent avoir lieu à l'échelon international, européen, ni même d'ailleurs français.

Nous, nous sommes concernés – c'est le mandat confié par les électeurs du 18^{ème} – par les affaires qui concernent directement la gestion de la Municipalité et la gestion de la vie dans le 18^{ème} donc bien loin de cette question.

L'Hôtel de Ville, la mairie de Paris, peut se saisir d'un certain nombre de débats – et je crois savoir que c'est ce que la Maire de Paris souhaite faire en l'occurrence – et trouver des positions qui peut-être peuvent influencer sur le cours d'un certain nombre de négociations internationales même si, là encore, je rappelle que ces négociations se font dans un cadre bien différent du nôtre. Moi, il me semble que le respect que nous devons aux électeurs du 18^{ème}, c'est d'abord de nous occuper de ce pourquoi ils nous ont élu.

Que les conseillers de Paris discutent d'un texte et arrivent ou pas à un texte rassemblant une partie plus ou moins grande du conseil de Paris, pourquoi pas ? Mais c'est un dévoiement de l'ordre du jour du conseil que de nous demander de discuter d'un texte comme celui-là, sinon, on peut émettre des vœux sur tout et n'importe quoi. Nous ne sommes pas une collectivité de plein exercice, nous ne sommes ni la ville de Besançon ni la région Ile-de-France, nous sommes une partie de Paris.

Quel signal donnerions-nous si un arrondissement parmi les vingt décidait de s'abstraire, de se retirer de telle ou telle discussion et puis d'autres voteraient pour ? Qu'est-ce qui se passerait si d'autres arrondissements de Paris décidaient de voter pour demander à la Maire de Paris, de demander au Gouvernement d'aller plus vite dans la négociation et de faire adopter ce traité ? Cela n'aurait pas de sens, il n'y a qu'une seule ville à Paris.

Sur ce type de position, les conseils d'arrondissement ne sont pas à la bonne échelle. Donc, je ne voterai pas ce vœu. Je ne l'ai pas retiré de l'ordre du jour parce qu'il m'a semblé que ce n'était pas une façon de faire positive mais je souhaiterais que vous décidiez de le faire. Encore une fois, je crois que c'est nous éloigner de ce pourquoi les électeurs nous ont élu. Si jamais vous ne le retiriez pas, je ne participerai pas à ce vote qui, à mon sens, n'a pas beaucoup de sens. Mais je donne la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer.

Pascal JULIEN : M. le Maire, il est arrivé dans cet arrondissement qu'il y ait des discussions sur les thèmes qui, a priori, ne relèvent pas directement du territoire et de la compétence d'arrondissement. J'ai souvenir d'avoir été à l'initiative d'une exposition sur les réfugiés climatiques et il y avait eu des débats intéressants. J'ai souvenir que les élus écologistes avaient fait, avec l'accord du Maire, une déclaration suite à l'accident de Fukushima.

Je pense, contrairement à vous, que dans un arrondissement, on doit s'intéresser à tout ce qui peut un jour concerner la vie quotidienne de l'arrondissement. La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine n'est pas une question municipale parisienne et d'arrondissement. Je souhaite d'ailleurs qu'elle ne le devienne pas. S'il arrivait le quart du cinquième de Fukushima à Nogent-sur-Seine, alors vous verriez si le nucléaire n'est pas une question d'arrondissement. Quant aux réfugiés climatiques, excusez-moi mais nous les voyons arriver dans cet arrondissement mais nous n'avons pas, sur ces questions-là, déposé des vœux.

Mais effectivement – et là je vous rejoins – il me semble que ce vœu, a priori, on en avait parlé entre nous avant, est une compétence parisienne. D'ailleurs, le groupe écologiste de Paris qui a l'appellation de l'ancien EELVA parisien déposera un vœu sur cette question. Je crois d'ailleurs qu'au conseil de Paris, nous voterons à la fois le vœu du communiste et le nôtre. Je ne sais pas ce que cela va donner mais j'approuve sur le fond tous les arguments que Mme PREMEL a avancés.

Maintenant, dès lors que ce vœu d'arrondissement arrive dans l'arrondissement, c'est qu'il est légal. Dès lors que les écologistes sont d'accord sur le fond, nous voterons pour ce vœu et je demande, comme il y a eu parfois des débats dans l'Arrondissement, qu'il y ait une discussion organisée par la mairie, ouverte aux associations sur cette question. Pour les raisons qui ont été données, cela concernera la vie quotidienne.

Mais si on nous oblige... pas forcément les cantines scolaires, je crois qu'on continuera de dire non, si en matière d'alimentation désormais on aura l'obligation de manger des OGM (en tout cas, on ne pourra pas tellement échapper au bœuf aux hormones et des choses comme ça, très concret, c'est ça qui va nous arriver), eh bien, je ne partage pas votre notion du respect à l'égard des électeurs, j'estime qu'il est de mon devoir d'élu d'alerter les électrices, les électeurs et même ceux qui ne votent pas (malheureusement, il y a des étrangers qui ne votent pas) ; d'alerter la population sur les dangers qui la menacent. C'est aussi de notre devoir, un devoir d'éducation civique. Notre boulot ne se réduit pas à voter des délibérations ou des vœux. On a un boulot d'éducation à faire et c'est au moins le mérite de ce vœu dont je m'étonne qu'il arrive en arrondissement pour des raisons juridiques, nous le voterons avec bonne humeur.

Eric LEJOINDRE : Bien. Je crois qu'on s'éloigne non seulement du rôle du conseil d'arrondissement mais du contenu même du vœu en question.

Le vœu porte sur un sujet qui, de mon point de vue, ne concerne évidemment pas le conseil d'arrondissement. Je rappelle, cher M. JULIEN, qu'il y a une différence entre ce qui peut se passer dans la mairie et ce que nous traitons en conseil d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement est un lieu à part. C'est un lieu pour lequel les habitants du 18^{ème} nous ont désignés, nous les élus, pour traiter des questions qui nous sont soumises, ou dont nous décidons de nous saisir, mais dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, pas dans le cadre de compétences qu'on s'inventerait. Moi, je ne suis pas parlementaire, je ne suis pas d'ailleurs été candidat pour être député, je suis Maire du 18^{ème} et conseiller de Paris où il y aura une discussion et conseiller d'arrondissement où je traite des sujets qui concernent cette collectivité un peu particulière. Quand je parle du respect que l'on doit au conseil d'arrondissement, je ne parle pas du respect qu'on doit et de la discussion que chacun peut avoir dans son organisation politique. Je ne doute pas que les organisations politiques organiseront autant de débats qu'elles le souhaitent mais le conseil d'arrondissement, c'est le conseil d'arrondissement.

Ça a l'air d'être une redondance mais un conseil d'arrondissement a une fonction, un rôle et des compétences limités. C'est comme ça, c'est pour cela que nous avons été candidats et c'est ce que je voulais dire quand je disais ne pas souhaiter le retirer de l'ordre du jour, donc empêcher le débat.

Sur Fukushima, il y avait une déclaration d'un groupe politique qui souhaitait la faire ; d'autres groupes politiques s'étaient exprimés pour donner leur sentiment mais il n'y avait pas eu de vote sur un vœu et à qui se serait-on adressé ? Là, je me demande bien à qui un arrondissement sur les vingt s'adresse en la matière. Je redis que cette discussion sur le fond – parce qu'on pourrait échanger longuement des arguments sur les discussions qui sont en cours – elle peut avoir lieu mais pas ici. C'est pour ça que je n'y participe pas.

M. BRIANT, M. VAILLANT, M. BOURNAZEL, M. BEPPO et ensuite, je soumettrai ce vœu à votre vote.

Gérald BRIANT : Oui, je regrette le positionnement du Maire d'arrondissement sur ce vœu qui est un vœu d'alerte, un vœu citoyen. En l'occurrence, je pense que c'est la place adéquate ici, au conseil d'arrondissement, d'avoir une légitimité qui est celle d'informer quand il y a des signaux d'alarme qui sont tendus et pouvoir tirer ces signaux.

Aujourd'hui, je regrette ce positionnement qui, de mon point de vue, est une échappatoire pour ne pas discuter du fond. C'est dommage parce que bon, on est quand même une majorité de gauche qui avons défendu certaines choses et on essaie de dévier le débat sur des arguties.

« Gouverner, c'est prévoir ». Vous dites M. le Maire vouloir gouverner mais gouverner c'est aussi se porter à échéance malheureusement à moyen terme et quand on sera obligé de pouvoir constater qu'une délibération qui aura été votée sous pression d'un conseil d'arrondissement qu'on va faire un projet. Suivant les règles du nouveau Grand marché, les situations de concurrence ne seront pas adéquates ou décidées là et qui fera qu'on sera obligé, nous, de dire : « Non, on n'y peut rien parce que c'est le Grand marché transatlantique... Vous aurez moins de service public, non, on ne peut pas parce que vous comprenez bien, c'est au-dessus de nous. C'est comme la météo, c'est comme la pluie. On ne peut rien. »

Aujourd'hui, on peut quelque chose, c'est d'abord informer, sensibiliser. Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir qu'on est à peine à deux semaines d'un vote pour une institution que tous, je pense, trouveront important : celle du conseil des députés européens. Ça commence un petit peu à se savoir qu'il y a de grands enjeux et parmi ces grands enjeux, il y a cette histoire de Grand marché transatlantique. C'est aussi par les efforts qu'on fait qu'aujourd'hui, on a des citoyens plus concernés, plus informés. Grâce à ces efforts militants, les choses se sachent, on sait qu'il y a un véritable problème par rapport à ce traité. Je pense que c'est bien quand on met de la lumière sur des choses cachées. On a tout fait pour que rien ne puisse se savoir sur cette histoire de Grand marché transatlantique. Donc, je crois que nous, on fait notre part, celle d'informer. C'est bien d'avoir ce débat. Cela va permettre à la sortie d'être plus intelligents parce que plus informés. Dans un débat contradictoire, des gens sont pour, d'autres sont contre, des gens ne savent pas de quoi on parle. Grâce au vœu qu'a présenté Mme PREMEL, on en sait un peu plus, on est plus informés et c'est tant mieux pour tout le monde. On n'est pas hors système, le 18^{ème} arrondissement, il faut qu'on s'inscrive un peu dans l'actualité immédiate.

Eric LEJOINDRE : Je pense que nous sommes effectivement mieux éclairés sur le sens de ce vœu et que tout le monde aura pu comprendre les raisons pour lesquelles... il m'a semblé

que nous ne sommes ni dans un débat électoral ni dans un débat concernant le Parlement européen, que nous sommes dans un débat de conseil d'arrondissement. Le débat électoral a eu lieu, par exemple, samedi dernier au marché de l'Olive. J'y étais moi-même avec un certain nombre de militants communistes avec qui nous avons beaucoup pu débattre, nous informer et discuter mais c'était le bon lieu. Nous sommes non pas sur le marché de l'Olive mais au conseil d'arrondissement du 18^{ème}.

Daniel VAILLANT : M. le Maire, vous avez eu pour ce premier conseil – je le comprends et vous avez eu raison – décidé d'inscrire le vœu pour ne pas apparaître comme, je dirais, une instance fermée et j'ai apprécié la manière dont M. PREMEL l'a présenté sur le fond.

L'intervention de M. BRIANT m'éclaire davantage sur le but. Ce n'est pas citoyen, c'est politique et ce l'est bien. C'est légitime en démocratie, il faut assumer cela. Ce n'est pas 10 000 personnes du 18^{ème} qui ont souhaité que nous ayons ce débat au conseil d'arrondissement. D'abord, on serait nous-mêmes à l'initiative que ça ne me choquerait pas le moment venu, par exemple après les élections européennes, cher M. BRIANT ; hors du contexte électoral, on a fait des débats : Mme ROLLAND, je dirais, sous mon autorité avait installé une université populaire, voilà des lieux de débats. Il y en a eu ici des lieux de débats et il continuera d'en avoir. Je suis sûr que le Maire du 18^{ème} est totalement enclin à organiser tous les débats qui peuvent éclairer les citoyennes et les citoyens.

Mais puisque, il y a à la fois le conseil d'arrondissement, mon petit doigt m'a dit que ce vœu globalement est présenté dans tous les conseils d'arrondissement, à la région Ile-de-France. C'est une initiative tout à fait respectable mais une initiative politique qui doit déboucher, si j'ai bien compris, sur un débat au conseil de Paris à l'initiative des communistes, des verts, voire de la majorité relative socialiste. Je n'en suis pas suffisamment éclairé. Mais si la Maire de Paris souhaite organiser un débat, je crois qu'elle doit le faire librement, pas sur mandat impératif.

Pardonnez-moi ! Comme parlementaire, je n'ai pas l'intention simplement à travers un conseil d'arrondissement de me laisser entraîner pour me forcer la main. Moi, j'appartiens à une majorité, ce n'est pas le cas de tout le monde. N'est-ce pas M. BRIANT ? Une majorité qui assume des choix gouvernementaux quelquefois difficiles. Sur cette question, je n'imagine pas que le Parlement ne débattre pas pour décider parce que le lieu de décision, c'est là ; alors qu'il y a des avis éclairés des conseils régionaux, des conseils départementaux tant qu'ils existent, des municipalités de plein exercice. Je suis parfaitement d'accord et sur le fond, je veux regarder, je veux examiner. Mais moi, je n'ai pas envie d'avoir un mandat impératif pour mon métier de parlementaire tant que je dispose de ce mandat national, je ne veux pas trahir le conseil du 18^{ème} arrondissement ou même le conseil de Paris avant que nous ayons eu le débat. Je veux pouvoir prendre totalement libre, dans le cadre de la majorité à laquelle j'appartiens, du groupe politique auquel j'appartiens à l'Assemblée nationale, la décision que je crois la plus utile possible en votant pour, en votant contre, en souhaitant des rediscussions parce qu'il y en aura, j'en suis sûr. Puis, je veux rester aussi libre dans le cadre d'une campagne électorale qui, dans une quinzaine de jours, va se traduire par un vote citoyen.

Donc, je comprends tout à fait la position du Maire. Je trouve la critique du Maire un peu injuste parce que, par courtoisie, une forme d'élégance démocratique, il accepte contre son

propre avis en réalité, de l'inscrire à notre conseil d'arrondissement alors qu'il est totalement injustifié de le mettre au conseil d'arrondissement et on lui en fait reproche.

Je n'en tire pas d'ailleurs les mêmes conclusions. Si ce vœu est maintenu, je voterai contre pour me laisser la liberté du débat au conseil de Paris et à l'Assemblée nationale. J'essaie d'être cohérent. Je n'ai pas envie qu'il y ait, comme cela de mon temps, des arrondissements, une sorte de pression et d'enfermement de la Maire de Paris pour ce qui concerne le conseil de Paris, sans parler bien sûr de l'échelon national. Il n'est pas lieu d'en débattre ici. Voilà ma position, je l'exprime clairement. Comme le Maire nous a dit : « Vous allez pouvoir voter comme vous le voulez », eh bien, je vous exprime en totale liberté, pas sur le fond, c'est le paradoxe, mais sur la forme, je ne veux pas me laisser embarquer par un texte comme cela au débotté d'un conseil d'arrondissement que je respecte profondément. Comment ne pourrais-je pas le faire, moi qui ai présidé ce conseil pendant 19 ans, mais à titre presque conservatoire dans cette forme, je voterai contre ici, au conseil du 18^{ème} arrondissement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Rassurez-nous d'abord. M. VAILLANT a expliqué que M. BRIANT n'était pas dans la majorité mais il est bien dans la majorité de ce conseil d'arrondissement tout de même, même s'il n'est pas dans la majorité nationale. Vous allez voter contre un vœu, le Maire va s'abstenir ou ne pas participer au vote. Cela ne commence pas très bien. Je crois qu'il faut établir des règles, qui soient les mêmes pour tout le monde. Soit on inscrit des vœux émanant des groupes politiques qui n'ont pas de lien direct avec le 18^{ème} arrondissement ou le conseil d'arrondissement et c'est valable pour six ans et pour tout le monde. Soit on n'inscrit pas parce que cela crée un précédent. Vous avez fait le choix d'inscrire ce vœu du groupe communiste, je ne vois pas pourquoi demain le groupe socialiste, le groupe Europe écologie les verts, le groupe UMP ou le groupe UDI-Modem ne pourraient pas déposer un vœu de la sorte. Cela voudrait dire qu'il y a un traitement différent selon les groupes politiques.

Permettez-moi de vous le dire, votre devoir comme Maire, c'est aussi de trouver un juste équilibre entre tous les groupes politiques, qu'ils soient traités à la même enseigne.

Alors, je n'irais pas sur le débat du fond. Chacun a le droit d'avoir son avis et M. VAILLANT a le droit de dire et de l'assumer. Sur le sujet, je ne crois pas que ce soit effectivement le lieu parce que je pourrais parler aussi de l'Ukraine, parce que je suis inquiet de ce qui s'y passe, ou de ce qui se passe en Crimée, ou des 233 jeunes filles enlevées au Nigeria, ou de la Syrie. Je pourrais faire le tour du monde et des nombreux sujets qui nous interpellent comme élus, comme citoyens, qui interpellent des citoyens de tout le 18^{ème} arrondissement ; qu'à un moment donné évidemment, cela ouvre le spectre à des débats très longs, très difficiles où chacun peut se positionner. Ce sont des débats intéressants mais à un moment donné, il faut établir une règle du jeu. Je crois que cette règle du jeu doit être la même pendant six ans et pour tous les groupes politiques.

Pour notre part, je laisse la liberté de vote à chacun des membres du groupe, c'est bien normal. Mais je conseille qu'il ne faut pas participer au vote en attendant qu'il puisse y avoir une règle décidée librement entre tous les membres des groupes politiques de ce conseil afin – je le redis – d'avoir un équilibre politique car si demain, un membre de mon groupe a envie d'interpeller le Maire du 18^{ème} ou la Maire de Paris sur des événements au Nigeria, en Syrie ou en Crimée, vous ne pourrez pas le lui refuser alors que vous l'acceptez pour le

groupe communiste. Politiquement, il y aurait deux poids, deux mesures. Si c'est oui, c'est oui pour tout le monde et pour six ans. Si c'est non, c'est non pour tout le monde et non pour six ans.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que nous allons, dans les semaines qui viennent, discuter du règlement intérieur du conseil et qu'aujourd'hui nous sommes fondés sur le règlement intérieur précédent qui doit faire l'objet, comme c'est bien naturel, dans les deux ou trois premiers conseils d'arrondissement de la nouvelle mandature d'une rediscussion. C'est dans ce cadre que nous fixerons les règles définitives du fonctionnement du conseil d'arrondissement. Voilà pourquoi et je l'ai dit en intervenant, je n'ai pas souhaité – j'aurais pu le faire – retirer d'autorité ce vœu de la même façon que je n'interdis pas à ce que nous discussions ensuite du sujet que vous avez abordé sur une autre délibération et ce n'était pas le lieu. Encore une fois, j'ai l'intention de présider ce conseil en respectant ce qu'il est et en respectant ses membres et l'ensemble de ses composants.

Il n'est évidemment pas question pour moi de traiter différemment des groupes qui appartiendraient à la majorité ou des groupes qui ne seraient pas de la majorité. Mais nous ne sommes pas dans cette discussion sur le nouveau règlement. Je souhaite que sous l'autorité de Mme ROLLAND, dans cette discussion sur le nouveau règlement, cette question soit abordée et que nous mettions des limites au champ des vœux tels qu'ils sont définis parce que, effectivement, il n'est pas question que ce conseil d'arrondissement devienne un lieu de café, du commerce pour débattre de tel ou tel sujet. On est tous des citoyens éclairés, on a tous un avis sur plein de questions mais au bout du compte, nous sommes un conseil d'arrondissement.

Dans ce premier conseil – je l'ai dit et je l'assume – je n'avais pas envie de commencer par un acte d'autorité fondé sur, au fond, aucun texte. Ce texte, il va exister, c'est le règlement intérieur que nous allons - je l'espère - voter à l'unanimité au prochain conseil, qui va être discuté entre les groupes comme nous l'avons fait lors de la précédente mandature. S'il faut prendre un peu plus de temps, nous en prendrons. C'est sur ces fondements que ces règles seront inscrites.

Je redis que je préférerais que Mme PREMEL et les membres communistes de la majorité proposent de retirer ce vœu qui comme, effectivement, un vœu sur l'Ukraine ou sur d'autres éléments, n'a pas sa place ici. Je n'ai pas l'intention de le faire dans l'autoritarisme et je laisse le débat se faire. S'agissant d'un vœu dont je sais par ailleurs, puisque je suis aussi informé qu'il y aura une traduction parisienne de ce texte-là en cours de discussion et qui est la bonne échelle, à ce moment-là, en tant que conseil de Paris, je le voterai. En attendant, je ne vois pas la légitimité de ce conseil à en délibérer. Donc, je ne participerai pas à ce vote.

Je prends une dernière intervention de M. BEPPO que je lui demande de faire court et l'on passe au vote. Après, je demanderai à Mme PREMEL si elle souhaite ou pas retirer son vœu.

Félix BEPPO : Oui, M. le Maire. D'abord, pour vous remercier d'avoir apporté toutes les explications et pas seulement ce soir mais dans les réunions de préparation de ce conseil sur les raisons pour lesquelles vous avez accepté de prendre ce vœu. Il serait dommage, comme M. BOURNAZEL ou M. VAILLANT l'a dit, que parce que vous avez été courtois, on

en vienne à vous reprocher d'avoir permis le débat. Il faut rendre à César ce qui lui appartient : le débat a quand même lieu sur ce vœu alors que vous avez accepté de le mettre à l'ordre du jour.

Je voudrais rendre hommage au travail régulièrement fait en conseil d'arrondissement par nos camarades communistes sur tous les vœux qui ont l'intérêt de nous faire aborder les choses politiquement, souvent fort à propos et souvent à côté. En l'occurrence, sur ce vœu-là, j'estime que c'est à côté. Voter un vœu parce que comme il l'avait fait sur le bureau de poste de Château-Rouge où des emplois étaient menacés, la mobilisation qui a été la leur et la nôtre a pu permettre de sauver des emplois et a pu permettre à ce bureau de poste de continuer à fonctionner.

Je souscris et, ici comme ailleurs, je milite et je vote quand il s'agit de dire que le conseil d'arrondissement puisse et décide se retirer d'une discussion où seule la collectivité, conseil de Paris et donc Ville de Paris, est concernée. Je trouve que nous allons un peu loin et souhaite que l'on puisse ramener les choses à leur juste proportion. Oui pour un débat de manière à informer l'ensemble des citoyens. Oui à un débat en conseil de Paris parce que c'est le lieu. Comme vous l'avez très bien dit M. le Maire, le conseil du 18^{ème} arrondissement n'est pas la ville de Besançon et encore moins la Ville de Paris. Nous sommes très clairs sur ce sujet. Il ne s'agirait pas comme M. BRIANT l'a sous-entendu que, puisque nous refusons de voter ou de porter ce débat sur ce vœu, nous soyons tous du côté de ce qui est en train de se préparer autour de ce traité. Je ne me sens pas responsable de ce traité parce que je voterai contre le vœu que vous proposez. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci. Mme PREMEL pour conclure et nous passerons au vote.

Danièle PREMEL : Alors, je regrette beaucoup qu'il y ait une récupération de ce vœu. Je croyais avoir suffisamment développé le fait que cela pouvait concerner l'arrondissement parce que cela touche les collectivités. Tous les sujets que vous avez abordés, M. BOURNAZEL, ne semblent pas avoir un impact aussi direct sur les collectivités. C'était dans ce sens que nous l'avions proposé. Je ne voudrais pas que cela soit dévoyé.

Le deuxième point : on prend Mme la Maire en otage ; en quelque sorte, on lui fait pression. Non. Nous, Arrondissement, conseillers d'arrondissement, on dit une position, ce n'est pas pareil. On porte au conseil de Paris le fait que l'on pourrait développer et discuter au conseil de Paris quelque chose qui va avoir un impact très dangereux sur les collectivités territoriales. C'était dans ce sens que nous avons posé les choses ; pas de récupération s'il vous plaît, pas de pression non plus, ce n'était pas dans notre but.

Le troisième point : parce qu'un conseil d'arrondissement a le droit de s'intéresser à ses habitants et de les informer. M. JULIEN l'a bien dit. Je vous remercie de dire qu'on aura des discussions et des débats qui iront beaucoup plus loin que ce que l'on a pu dire aujourd'hui auprès des habitants. Je crois que c'est important que cela soit porté aujourd'hui au sein de cet arrondissement pour les raisons que je viens de dire. A la fois, cela intéresse l'arrondissement parce que cela aura un impact sur la collectivité et que nous faisons simplement le vœu de dire à la Maire de Paris qu'elle peut prendre une position et que nous sommes d'accord avec cette position. Donc, nous ne retirons pas notre vœu.

Eric LEJOINDRE : Cela ne m'avait pas totalement échappé. Je rappelle que nous ne donnons pas des avis, nous prenons des décisions et qu'en l'occurrence, un vote dans un conseil d'arrondissement, ce n'est pas une information, c'est une décision. Nous avons à décider sur les éléments qui nous concernent ou qui intéressent le conseil d'arrondissement. Voilà pourquoi, puisqu'il n'est pas retiré, nous passerons au vote. Je demande Mme ROLLAND à ce que cette question des vœux soit prise en compte dans le prochain règlement et que nous veillerons à ce que justement, ce règlement permette de clarifier ces situations. Ce n'était pas le cas dans le précédent règlement intérieur. Il me semble qu'aujourd'hui, c'est devenu indispensable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il en est ainsi décidé.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2014.61 à la majorité soit 14 voix pour (PC-FDG/EELV), 6 voix contre dont 1 pouvoir (M. Beppo, M. Vaillant, M. Bros, M. Daviaud, Mme Demangel), 2 abstentions (M. Liscia, Mme MOUZANUIK) et 24 voix ne participants pas au vote (PS, UMP CI, UDI-MODEM)

DELIBERATION : Vœu du groupe EELV à l'initiative de M. Loïc LORENZINI à Mme la Maire de Paris relatif au maintien du Lavoir Moderne Parisien

Eric LEJOINDRE : On passe au vœu du groupe EELV. Je passe la parole à M. LORENZINI.

Loïc LORENZINI : Merci M. le Maire. Le vœu qui vous est présenté ce soir en conseil d'arrondissement vise au maintien de la vocation culturelle d'un lieu que vous connaissez tous, le Lavoir Moderne Parisien situé au quartier de la Goutte-d'Or. Vous l'avez sous les yeux, je ne vais pas revenir sur le détail des considérations et du contexte de ce vœu.

Nous souhaitons que le conseil et la mairie de Paris et d'arrondissement puissent mettre tout en œuvre pour éviter l'expulsion du Lavoir Moderne Parisien, notamment préserver la vocation culturelle de ce lieu, de mettre aussi en place une réunion de concertation, de veiller à ce que l'activité culturelle soit bien dédiée à une culture que nous qualifierons d'innovante, de proximité, de proche des gens et également, pour éviter des situations compliquées, qu'un inventaire des locaux abritant des lieux de culture à Paris et notamment dans le 18^{ème} puisse être étudié par la mairie.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation rapide. Mme ROLLAND.

Carine ROLLAND : On a eu souvent l'occasion de parler de cette salle importante qu'est le Lavoir Moderne Parisien à la Goutte-d'Or. C'est de nouveau l'occasion d'y revenir. Nous sommes d'accord avec vos considérants, notamment la nécessité de maintenir des lieux culturels indépendants et vivants dans nos quartiers et en l'occurrence, de maintenir celui-ci ; d'accord aussi avec la nécessaire prise en compte de sa grande fragilité. C'est bien pourquoi, par rapport à vos trois premières demandes, depuis 2011, ont été menées un certain nombre de démarches.

Je ne reviendrais pas dans le détail mais il s'est agi principalement de faire jouer l'ordonnance de 1945, dont je rappelle qu'elle permet de protéger l'activité de spectacles

vivants dans tout lieu culturel où elle existe. La mairie du 18^{ème} et la Ville de Paris se sont associées depuis 2011 au ministère de la Culture pour faire valoir cette activité.

Accompagnement aussi de l'association animatrice du lieu pour la mise en œuvre des préconisations d'un rapport d'inspection générale qui était assez sévère à son encontre, en toute responsabilité parce qu'il s'agissait bien là de savoir ce que la Ville pouvait soutenir comme activité culturelle sans aller trop loin dans la dépense des deniers publics. Puis, tout récemment, le Maire du 18^{ème} avait pris l'initiative d'une réunion avec les animateurs du Lavoir Moderne Parisien avec l'équipe locataire en titre du lieu afin d'envisager les conditions de la continuité de l'activité. Ce fut chose faite, la réunion a eu lieu. Nous faisons en sorte de continuer d'accompagner cette équipe, ce qui fait qu'à notre sens, des trois premiers points évoqués dans le vœu, on y a donné une réponse déjà existante.

Sur le quatrième point, on est dans un sujet un peu différent. Des questions se posent de manière récurrente sur la précarité des baux de certains lieux culturels, notamment dans le 18^{ème} mais aussi au-delà. Nous sommes en début de mandature, cela fait partie des questions dont nous aurons à nous charger dont, vous et moi, M. LORENZINI particulièrement, ainsi que Mme GABELOTAUD seront en charge au titre de nos délégations respectives. Ce quatrième point s'agit davantage d'une feuille de route, d'un programme d'action municipale que d'un vœu qu'on pourrait se faire à nous-mêmes.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vais d'abord proposer à ceux qui le souhaitent de prendre la parole et je donnerai ma position. Je proposerai ensuite à ce que M. LORENZINI puisse conclure.

Pascal JULIEN : Je crois que l'on peut être un peu plus précis à l'occasion de ce vœu en disant que la réunion de ce matin, qui a été prise à l'initiative du Maire du 18^{ème}, est une réunion qui est en fait la mise en œuvre d'un accord conclu au lendemain du premier tour des élections entre Mme MEES et moi-même et les candidats de notre liste et puis celle qui était pilotée par M. le Maire. Nous nous réjouissons que cette réunion ait eu lieu et qu'elle ait permis de montrer deux choses distinctes : d'une part, un problème de bail. Cela reste à confirmer mais il semble clair que l'association Procreart, gestionnaire du lieu, est dans son droit jusqu'en janvier 2015 en restant dans les locaux du LMP. Il y a donc bien un bail.

Deuxième problème, c'est la cessation d'activité de Procreart qui souhaite donner à une autre structure, Graine de Soleil, ses actifs sans les dettes parce que Graine de Soleil répond à trois nécessités qui semblaient faire consensus ce matin entre nous. J'aimerais qu'éventuellement, Mme ROLLAND vous le confirmiez. D'une part, Graine de Soleil présente une excellence artistique reconnue. C'est une association qui, comme Procreart, a une implication locale historique. Troisièmement, elle jouit d'une expertise internationale. Ainsi, l'activité pourrait perdurer avec une autre association mais dans le même style de liberté qui était celui de Procreart.

Alors, rien n'est réglé parce que tout cela est en cours. On ne sait pas ce que sera le bail après janvier 2015 pour le premier point. Puis, le passage d'une association à l'autre est en cours aussi. C'est important que nous puissions dire que nous souhaitons la continuation du bail ; dire que l'actuel propriétaire qui a racheté l'ensemble, pas simplement le théâtre mais le bloc d'immeubles, a des projets qui ne sont pas tout à fait les nôtres. La spéculation

immobilière fait par une société d'origine luxembourgeoise - je suppose - n'est pas notre tasse de thé, pour dire les choses.

On veut une solution pour le bail avec ou sans l'actuel propriétaire qui, après tout, pourrait bien revendre à quelqu'un d'autre ce qu'il a acheté si ses projets devaient échouer parce qu'il n'aurait pas le soutien de la Ville pour déposer un permis de construire, un permis de démolir pour faire plein de choses. Puis, il y a aussi l'ordonnance de 1945 qui, de toute façon, maintient le lieu culturel comme étant un lieu culturel. Nous souhaitons que le transfert entre Procreat et Graine de Soleil arrive à son terme positivement. Tout cela est en cours et fragile mais que le conseil municipal souhaite que cela aboutisse positivement.

Eric LEJOINDRE : Bien. Depuis que ce vœu a été déposé dans les limites bien naturelles de l'agenda, c'est normal qu'il soit déposé au moment où il l'a été, la situation a effectivement évolué. MME ROLLAND l'a dit.

J'ai pris l'initiative de cette réunion à laquelle je m'étais engagé pour faire le point sur ce dossier qui dure depuis un certain nombre d'années et dont on a déjà beaucoup discuté dans ce conseil d'arrondissement, s'agissant d'un lieu qui compte pour la vie de l'arrondissement et qui a un retentissement bien au-delà.

Je veux redire en mon nom, au nom de la Municipalité, notre soutien au maintien d'une activité artistique de qualité, positive, au sein du théâtre du Lavoisier Moderne Parisien qui par ailleurs est protégé. Cette protection a été rappelée par deux ministres différents de la Culture, sous deux majorités différentes, y compris parce que le Maire du 18^{ème} de l'époque et le Maire de Paris l'avaient fortement demandée, que cette activité demeure au sein du LMP. Cette salle doit être disponible pour ce type d'activité dans la continuité de ce que nous avons soutenu depuis de nombreuses années et qui était réalisé à l'époque par la structure gérante du LMP. Une décision de justice va trancher dans les jours qui viennent.

Nous souhaitons que les critères que Mme ROLLAND et M. JULIEN ont donnés, qui sont des critères importants pour notre politique culturelle, soient respectés dans le choix de la structure qui pourra reprendre l'activité de l'association actuellement en place. Il est difficile de juger de la qualité artistique et bien sûr, il ne revient pas à la mairie de l'arrondissement ou aux responsables politiques d'en juger, mais elle doit exister ; nous n'allons pas faire la programmation mais il faut que cette qualité soit au rendez-vous. Il faut que ce lieu garde une implication locale historique importante puisque c'est le sens du projet qui était porté ; que la dimension internationale dont parlait M. JULIEN qui est aussi l'identité de ce lieu soit maintenue. C'est un souhait de la Municipalité mais c'est une nécessité pour que ce lieu garde un ancrage local important. C'est aussi une garantie de succès pour ceux qui auront à gérer ce lieu ensuite, qui garantira le rayonnement culturel, artistique du lieu et donc sa réussite. Je pense que ce sont des critères qui peuvent nous réunir et sur lesquels, je peux, de façon un petit peu solennelle, rappeler la position qui est la nôtre, à tous.

Fort de cela et de ce que Mme ROLLAND a dit sur les différents éléments proposés par le vœu que vous aviez déposé la semaine dernière, avant que cette réunion puisse se tenir, il me semble qu'un certain nombre d'attendus sont d'ores et déjà réalisés.

Je voudrais revenir sur le dernier point mais Mme ROLLAND a dit l'essentiel. Nous avons, nous tous et d'abord le conseil d'arrondissement, la mairie d'arrondissement, à faire ce travail chez nous. Non pas, encore une fois, de contrôle de ce qui se passe dans le milieu culturel, la Municipalité n'a pas à s'immiscer dans le fonctionnement des structures associatives. Il y en a pleins qui vivent sans nous et c'est parfait. Mais nous avons à veiller à ce que la diversité de l'offre culturelle soit maintenue dans l'Arrondissement, que l'accès à la culture pour tous soit possible, que cette multitude de petits lieux puissent, sous une forme ou une autre, continuer à exister. C'est un travail que nous devons faire d'abord nous-mêmes, autour de Mme ROLLAND, avec M. LORENZINI qui a cette nouvelle délégation qui a été créée sur les questions culturelles mais aussi avec Mme GABELOTAUD. Je souhaite que l'on puisse faire ce travail et peut-être que d'autres pourront ensuite s'en inspirer, sans interférer dans la pratique culturelle et la liberté qu'ont les structures culturelles de vivre leur vie, mais en prenant en compte la nécessité pour la 18^{ème} d'avoir accès à l'ensemble de ces structures.

Ainsi, il me semble qu'il serait possible que ce vœu soit à ce stade retiré, avec une forme de clause de revoyure. S'agissant d'un dossier pour lequel la justice est saisie, il faut toujours être d'une grande prudence dans les interventions que l'on fait et d'autant plus prudent que la date du jugement est proche mais je pense qu'il était utile que chacun puisse s'informer de la position qui est la nôtre. Nos conseils sont publics, c'est bien fait pour cela, chacun peut savoir maintenant quelle est notre position et je crois qu'elle nous rassemble.

Loïc LORENZINI : Mme la première adjointe, M. le Maire, pour nous, la question culturelle est centrale face aux mutations que nous sommes en train de vivre chacun. A l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale, elle est sans doute cruciale. Je suis bien content d'entendre ces propos qui témoignent de votre intérêt pour la question. En vous écoutant, j'ai la sensation que le vœu qu'on avait déposé, en partie, vous y apportez des réponses. Donc, nous retirons ce vœu tout en restant, comme vous et comme la majorité en général, vigilants à la question de la culture, de sa présence dans les quartiers et à son accessibilité par les habitants. Il y a encore un fossé entre culture et habitant et il faut bien réussir à dresser ces passerelles, faire de la culture un lien, des lieux de lien, de sociabilité.

Le vœu est retiré.

DELIBERATION : 18.2014.62 : Vœu du groupe UMP et Citoyens Indépendants à M. le

Maire du 18e arrondissement et Mme la Maire de Paris relatif au bilan de

l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013

Pierre-Yves BOURNAZEL : En 2013, la Ville de Paris a décidé d'appliquer précipitamment le décret Peillon. On nous a expliqué alors que tout allait bien se passer, que tout était bien prévu en matière budgétaire, en matière d'organisation, et qu'il fallait ne pas craindre la rentrée septembre 2013, en tout cas, si on se réfère aux propos des différents élus, de Mme HIDALGO elle-même, dès février 2013.

Nous avons alerté au conseil d'arrondissement du 18^{ème}, au conseil de Paris, sur la précipitation de cette réforme, du danger de l'inorganisation. Quelles sont les remontées de terrains ? Vous les avez comme nous. Là où cela marche, tant mieux, on ne peut que s'en

réjouir. Mais dans beaucoup de cas, cela ne marche pas. Il y a des remontées sur les qualités inégales, d'abord, des animations ; sur l'insuffisance parfois des formations des intervenants ; sur le manque d'informations des parents, sur ce qu'ont pu faire leurs enfants dans les différentes activités. Il y a les problèmes de concertation, soulevés évidemment par les professeurs mais aussi par les directeurs d'école. Il y a la question de la sécurité soulevée par les gardiens des écoles. Il y a la fatigue des enfants qui a été soulevée par les parents d'élèves. Il y a le caractère complètement inadapté de la réforme vis-à-vis de la maternelle. Tout le monde nous l'a dit dans tous les quartiers.

Aujourd'hui, le nouveau ministre propose des assouplissements. Nous profitons de ce moment pour essayer de faire un vœu qui soit utile et constructif dans l'intérêt de l'enfant, de l'enseignement et des animations.

Nous demandons donc au Maire du 18^{ème} et au Maire de Paris, à travers ce vœu, de rendre public un bilan exhaustif de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans le 18^{ème} arrondissement, puisque nous sommes au conseil, sur tous les aspects dont je viens de parler à l'instant. Ce sont des remontées des enfants, des professeurs, des écoles, des enseignants, des directeurs d'école, des parents d'élèves. De manière générale, nous le ferons également au conseil de Paris pour tout Paris.

Nous leur demandons également de nous indiquer le coût précis de cette réforme, sans tenir compte du budget global consacré à la politique périscolaire. En février 2013 la majorité précédente, qui est restée la même, nous a expliqué que cela allait coûter 10 millions d'euros, puis 30 millions, puis 50 millions et maintenant 60 millions d'euros. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Lorsqu'une réforme commence à 10 millions d'euros, à combien se termine-t-elle ? Les questions budgétaires sont aussi importantes. Pour investir efficacement, pour qu'il y ait des résultats, il faut utiliser 1 € de manière utile, dans l'intérêt encore une fois des enfants, des enseignants et des parents d'élèves.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL, c'est un débat que nous avons eu longuement ces derniers mois. Comme il s'agit d'abord de l'intérêt des élèves, notamment ceux du 18^{ème}, c'est évidemment indispensable. Votre vœu présente surtout des questions. Je propose que M. DARRIULAT puisse y répondre de la façon la plus complète possible pour ce qui concerne le 18^{ème}. Des éléments de ce vœu concernent directement la mairie de Paris. Ainsi, les réponses seront apportées par le conseil de Paris.

Philippe DARRIULAT : Le vœu est manifestement d'un groupe politique à la Ville de Paris ; politique n'a rien de péjoratif. Cependant, ce n'est pas un vœu de l'Arrondissement. D'ailleurs, je ne vois pas dans le vœu la moindre allusion à une situation particulière des écoles de l'Arrondissement. Nous avons clairement un vœu – à moins que M. BOURNAZEL ne me démente – qui va être présenté dans les vingt arrondissements pour un débat au conseil de Paris.

Je me permettrais donc de répondre le plus précisément à toutes les interrogations posées dans le cadre de la délégation que le Maire a bien voulu me confier, concentrant ma réponse sur les questions spécifiques de l'Arrondissement, pour apporter le maximum d'éclairage non seulement à M. BOURNAZEL qui a déposé le vœu mais à l'ensemble des conseillers et par-delà, à l'ensemble des habitants.

Ce vœu présente deux parties. L'une prend la forme d'un réquisitoire contre la réforme dans les attendues. La partie vœu proprement dite, ce sont plutôt des questions. Cela aurait d'ailleurs été plus logique de les classer dans la catégorie des questions posées à un élu. Cependant, l'opposition est libre de ses choix.

Premièrement, je voudrais aborder la question de la formation des personnels qui interviennent dans le cadre de l'ARE. Il nous est fait le reproche, dans ce texte, que ces personnels ne seraient point assez qualifiés.

Tout d'abord, tous les personnels contractuels qui interviennent auprès des enfants soit ont le BAFA, soit sont en cours d'obtention de BAFA. Nous avons donc systématiquement, pour l'ensemble des personnels contractuels, un personnel qualifié. C'est le cadre général parisien.

Le 18^{ème} arrondissement présente un cadre spécifique, avec un nombre important de quartiers en Politique de la Ville. De nombreuses écoles, qu'elles soient polyvalentes, maternelles ou élémentaires, appartiennent à ce que l'on appelle le contrat urbain de cohésion sociale qui nous impose des normes d'un minimum de 80 % d'interventions qualifiées au niveau BAFA dans ces écoles. Or dans le 18^{ème} arrondissement, 56 écoles sont en contrat urbain de cohésion sociale sur les 67 que nous connaissons. Il ne suffit évidemment pas d'avoir ces éléments, il faut continuer la formation des personnels. Pour cela, des actions ont été mises en œuvre.

Premièrement, les agents titulaires ont bénéficié d'une formation métier en s'appuyant sur les dispositifs mis en place par la DASCO sur la mairie du 18^{ème} arrondissement (Paris lecture, Santé nutrition, Développement durable, Petite enfance, Citoyenneté). Sur chacun de ces domaines, des formations spécifiques ont été apportées aux personnels.

Les ASEM ont bénéficié de conférences DASCO et d'une formation sur le nouveau rôle éducatif de leur métier. Les ASEM doivent tous, depuis quinze ans maintenant, être titulaires d'un CAP Petite enfance, dans lequel un module de formation est consacré à la tenue d'ateliers pour les enfants.

Il faut tirer le bilan dans son ensemble. Dans ce domaine, nous pouvons certes faire mieux, pour dire les choses clairement. L'effort devra être porté sur l'aide à ces personnels dans leur nouvelle tâche. Ils ont parfois quelques difficultés à appréhender. Là, je vous ai parlé de la formation des intervenants de la Ville.

Maintenant, je parle des intervenants extérieurs et comment sont faits les marchés. Vis-à-vis des associations, il y a deux types de marchés. Il y a d'abord les marchés en tant que tels (Ville) que nous ne pouvons pas contrôler parce qu'il s'agit d'associations. Par exemple, la Ligue de l'enseignement va proposer sur tout Paris 220 ateliers. Nous allons en hériter d'une quinzaine. Il ne peut pas y avoir sur chaque arrondissement un vote. Ce sont des associations qui se tournent vers l'ensemble de la Ville de Paris.

Il y a aussi les appels d'offre. Là, ce sont des associations locales qui se tournent vers nous. Je préside la commission d'appels d'offre avec des représentants de la DASCO, de l'Education nationale sous la forme des inspecteurs chargés de circonscription (ICC), le chef de la CAS et son adjoint. Je tiens à remercier à la fois le chef de la CAS (M. GARNIER) mais aussi le chef de projet sur l'ARE (Pierre-Emmanuel MARTY) qui s'est engagé dans ce projet avec tout l'enthousiasme et la compétence qui est la sienne. Les équipes de développement local sont présentes aussi.

Cette commission était très efficace. Nous sommes arrivés en commission avec des avis DASCO et nous en sommes sortis avec des avis des associations qui avaient été recalées parce que les gens de terrain savaient. Je pense notamment à une association de directeurs d'école d'un quartier de l'est de l'arrondissement qui ont pu l'avoir.

Concernant le contrôle des associations, leurs prestations ont toutes été évaluées par la Ville. L'ensemble des ateliers sont inspectés par les inspecteurs Jeunesse et Sports. A partir des remontées, les associations qui ne remplissent pas leurs missions ne sont pas renouvelées. Cela a pu avoir lieu. Je ne prétendrais pas que nous sommes dans le zéro défaut. D'ailleurs, je ne prétendrais jamais que le zéro défaut puisse être atteint. Il y a toujours des choses à rendre perfectibles. Toutefois, un vrai dispositif a été mis sur pied.

En ce qui concerne les discussions avec les directeurs d'école, six comités de suivi se sont d'ores et déjà tenus avec les représentants des directeurs d'école qu'eux-mêmes ont désignés, sous la haute autorité de l'ancien premier adjoint et de l'actuel Maire de notre Arrondissement. Tous les personnels de la Ville étaient présents ainsi que les représentants des associations de parents d'élèves. Les réunions ont été très utiles. Un tas de choses qui sont remontées de notre comité de suivi d'arrondissement ont abouti à des ajustements qui étaient nécessaires au niveau parisien.

Nous avons établi des protocoles d'utilisation des locaux. Nous avons également fait deux assemblées générales sur cette question des directeurs d'école les 25 février 2013 et 20 janvier 2014. Il y a également eu deux assemblées générales des parents élus dans les conseils d'écoles sur cette question dans le cadre de sa préparation.

Le deuxième point concerne l'information diffusée aux parents. Au niveau parisien, il y a eu une lettre de Bertrand DELANOE à l'ensemble des parents. J'ai également eu l'occasion de tenir deux réunions publiques de parents d'élèves avec les autres élus compétents sur cette question de la précédente mandature. Des réunions spécifiques sur les écoles continuent à avoir lieu, après avoir eu lieu dans une dizaine d'écoles à la demande des parents. Des problèmes ont parfois été relevés mais nous les avons réglés. A chaque fois, cela a été à la satisfaction de tous les acteurs.

Le 18^{ème} arrondissement est pilote sur l'information des parents. Nous avons décidé qu'à chaque début d'atelier, les REV convoquent tous les parents d'élèves qui le veulent à une réunion de présentation de l'ensemble des ateliers. Vous avez tout à fait raison de relever la nécessaire information et ensuite concertation avec les parents.

Une évaluation a été faite au niveau de Paris sur des arrondissements tests, le 18^{ème} n'en était pas. Je fais circuler trois exemplaires de cette évaluation qui a été faite par un organisme indépendant. Vous pourrez en discuter au conseil de Paris avec Alexandra CORDEBARD. L'évaluation met en avant énormément de points positifs et des choses perfectibles sur lesquelles nous devons travailler.

La réforme coûte 62,6 millions. Les associations engrangent 33,8 millions de rentrées sur cette réforme. Le coût global de la réforme est de 92 euros par enfant sur l'ensemble de Paris. Nous sommes dans l'incapacité de faire un coût différencié par arrondissement sur ces questions. Pour une petite notion, cela fait 0,62 % du budget de la Ville.

Je vous donne quelques chiffres sur le 18^{ème} pour finir sur le bilan.

11 000 enfants, en moyenne, fréquentent les ateliers ARE sur le 18^{ème} arrondissement, soit un taux de fréquentation de 80 % sur le mardi comme sur le vendredi. Avec ce taux de fréquentation, nous ne nous sentons pas confrontés à un échec dramatique. Encore une fois, cela ne veut pas dire que les choses ne peuvent pas s'améliorer.

Sur les 2 274 ateliers, 1 520 sont encadrés par des agents de la Ville et 754 par des associations, avec une très forte discordance. Un peu plus de la majorité des ateliers en école élémentaire sont encadrés par des associations et seulement 10 % en maternelle.

Votre vœu ne parle pas des personnels de la Ville mais moi je veux en parler parce que ce que nous faisons pour nos personnels compte aussi. La mairie de Paris est aussi un employeur. 54 contractuels ont été titularisés et 95 vacataires contractualisés. 39 agents (des responsables éducatifs ville) ont été nommés en catégorie B. 28 agents (les DPA) ont accédé à des fonctions de direction. Nous avons particulièrement tenu à ce qu'il y ait un responsable disponible pour les parents sur chaque établissement et non pas un sur deux écoles comme précédemment.

37 agents ont été recrutés sur contrat pour les renforts ménage, le change des enfants et les maternelles. C'est extrêmement important. Pour que les responsables d'ateliers ne soient pas obligés de changer les enfants en même temps, nous avons recruté des personnels spécifiques pour le change d'enfant dans les maternelles.

Sur la continuité, il faut continuer à améliorer le dispositif. On peut être d'accord ou pas avec la réforme mais dans le 18^{ème}, ce dispositif a été exemplaire ou du moins perçu comme tel. J'ai aussi des remontées de terrain positives. Dans toutes les réunions auxquelles j'ai été, j'étais confronté à des parents qui demandaient une perfection mais qui se satisfaisaient de la réforme. Ils demandaient par exemple que tel atelier soit modifié ou que le choix soit différent dans le déroulement des ateliers. Les parents demandent parfois des choses tout à fait légitimes, par exemple qu'un projet pédagogique soit rédigé, etc. mais dans aucune des réunions que j'ai tenues, je n'ai vu de parents qui demandaient à revenir à la situation antérieure.

J'ai pris la peine, dans la précédente mandature, de répondre par écrit à l'ensemble des membres des conseils des écoles sur toutes les questions qui avaient été posées dans les réunions des conseils des écoles. Sur les débats qui étaient dans le PV du conseil d'école, j'ai fait une réponse écrite à chaque parent, chaque enseignant, chaque directeur d'école.

Pour l'avenir, nous avons deux priorités : améliorer, concerter.

Concierter, c'est évidemment ce qu'il faut continuer à faire. Le comité de suivi ne doit pas être arrêté maintenant que la réforme est mise en place. Le comité de suivi avec les directeurs d'école sera donc convoqué avant les vacances.

La discussion avec les parents d'élèves continuera à avoir lieu sous toutes les formes, d'abord sous la forme de déplacement de l'élève concerné pour tenir des réunions chaque fois que les parents en font la demande et dont plusieurs sont d'ores et déjà programmées. Tous les mardis après-midi, je visiterai une école et je proposerai aux parents élus de m'accompagner pour que nous ayons ensuite un échange sur le dispositif. Nous maintiendrons la réunion annuelle – peu d'arrondissements l'ont fait – de l'ensemble des associations qui interviennent. Nous l'institutionnaliserons aussi pour que le dialogue avec les associations intervenantes sur l'ARE perdure.

Enfin, il faut institutionnaliser la discussion. Deux hypothèses : soit l'ARE et le débat rentrent dans les conseils d'écoles de façon institutionnelle, soit je proposerai que se constituent deux formes de conseils du périscolaire qui permettent dans chaque école d'avoir le débat sur l'ARE institutionnalisée avec les parents. Je trancherai avec Alexandra CORDEBARD. Je vous demande de me laisser deux ou trois mois, y compris pour avoir la discussion avec l'Education nationale.

Des choses sont à améliorer. De toute cette concertation, nous pouvons aboutir à certaines modifications. Je ne suis pas du tout d'accord avec les termes catastrophiques que vous avez employés. La réforme n'est pas du tout absolument inadaptée en maternelle. En revanche, il est vrai qu'il y a une réflexion spécifique à mener sur les maternelles et je souhaite qu'elle soit menée. Nous pourrions peut-être, à partir de ce moment-là, prendre des ajustements qui, de toute façon, doivent avoir lieu comme dans toute mise en place. Cependant, ces ajustements auront lieu sur la base de la concertation et de la discussion.

Vous nous dites profiter des nouvelles déclarations sur l'ajustement du nouveau ministre de l'Education nationale. De ce point de vue aussi, M. BOURNAZEL, je ne sais pas si cela vous a échappé mais nous avons précédé cette déclaration de M. Benoît HAMON. D'ores et déjà, avec le dispositif mis en place actuellement, nous sommes dérogoires au décret PEILLON qui interdisait le fait qu'il y ait six heures par jour de classe devant le maître à aucune journée de la semaine. Or une vraie activité périscolaire ne se fait pas en trois quarts d'heure. Le dispositif parisien, pour permettre une vraie activité périscolaire, consiste à tout concentrer sur les deux journées du mardi et du vendredi, ce qui fait que le jeudi et le lundi, nous sommes sur les six heures. Donc nous étions dérogoires déjà.

M. BOURNAZEL, je pense avoir apporté un certain nombre d'éclaircissements et de précisions aux questions que vous posez dans votre vœu. Comme il s'agissait de questions,

je pense que vous êtes totalement rassuré et satisfait des réponses que je vous apporte et je ne doute pas que vous retirerez votre vœu. Si ce n'était pas le cas, j'appellerais à voter contre.

Eric LEJOINDRE : M. DARRIULAT est un grand optimiste mais nous allons laisser M. BOURNAZEL nous dire ce qu'il entend faire de son vœu. Je partage évidemment tout ce qui a été dit par M. DARRIULAT. Nous avons pris l'engagement dans la précédente mandature d'avancer sur cette réforme parce que nous avons d'abord à cœur l'intérêt des enfants et le retour à la semaine de quatre jours et demi. Le cœur de la réforme, ce sont ces cinq matinées d'enseignement. C'est ce que notre avancée a permis.

Je ne savais que l'UMP s'était converti à l'hamonisme aussi rapidement. Nous avons précédé les déclarations du ministre. Sans doute d'ailleurs que les aménagements qu'il propose tiennent compte de l'expérience parisienne. Le 18^{ème} est un des arrondissements dans lesquels les choses se sont le mieux passées.

Je remercie M. VAILLANT qui, avec M. DARRIULAT et M. LACASSE, m'avait demandé de suivre de plus près ce sujet. L'implication de la mairie d'arrondissement a été un élément important pour permettre cette réussite. J'ai eu, comme tout le monde ici, beaucoup de discussions avec les habitants du 18^{ème} ces derniers mois et notamment les parents d'élèves.

Je ne partage pas du tout l'aspect catastrophiste des retours que vous avez eus, ce n'est pas ce qui s'est passé dans le 18^{ème}. Je ne peux pas en juger pour ce qui est des autres arrondissements mais j'ai aussi un certain nombre d'informations. A un moment, il faut arrêter de remettre toujours les mêmes sujets sur le tapis en reprenant les mêmes arguments qui, au fond, au bout d'un moment, perdent tout simplement de la force parce qu'ils ne sont pas conformes à ce que l'on voit effectivement. Sur la perception de la réforme entre le mois de septembre et le mois de décembre et maintenant le mois de mai, les choses ont évidemment beaucoup changé. C'est bien naturel, s'agissant d'une réforme de cette importance, que des évolutions aient lieu et elles ont été positives.

Loïc LORENZINI : Cette réforme des rythmes éducatifs a été une très belle opportunité pour ouvrir l'école sur l'extérieur, sur les richesses de notre Arrondissement, ses atouts, son tissu associatif et culturel. Nous veillerons à ce que cette réforme se traduise bien aussi par une ouverture sur le quartier et qu'elle s'enracine bien dans les richesses que proposent nos quartiers.

S'agissant d'évaluation, nous serons aussi très attentifs à ce que ce soit une évaluation qui soit bien participative, où les parents d'élèves aussi soient informés des retours, voire même qu'ils participent. Nous pouvons demander aux parents d'être présents dans les restitutions. La réforme leur donne une nouvelle place dans l'organisation. Les parents d'élèves doivent s'en saisir positivement pour construire, avec l'Education nationale et l'ensemble des intervenants, des ateliers qui répondent bien aux enjeux de la réforme.

Fadila MEHAL : Le groupe UDI / MODEM s'est associé à ce vœu. A entendre le grand développement avec beaucoup de conviction de M. l'adjoint aux affaires scolaires, certes nous nous sentons un peu rassurés.

Pour autant, j'ai été saisie de doutes quand a été distribué le document sur l'aménagement des rythmes éducatifs. Le comité parisien qui faisait état de cette évaluation date du 16 octobre 2013. Donc finalement, la réforme a été mise en place en septembre. Vous prenez en compte finalement nos inquiétudes puisque vous parlez de réajustements, ces inquiétudes dont la presse et tous les acteurs sociaux se sont largement faits le relais. Je suis rassurée de savoir que vous avez pu prendre en compte cette évolution de façon plus positive.

Le bilan que vous développez auprès de nous vous semble très positif. En quoi est-ce gênant d'avoir un bilan pour septembre qui puisse consolider tous les éléments que vous venez d'apporter ?

Gérald BRIANT : Quand la réforme avait été mise en place, nous avons objecté qu'il y aurait des difficultés. Nous étions pour le report à 2014. Maintenant, elle est enclenchée. Que va devenir cette réforme à moyen et court terme ? Est-ce que les moyens vont être amputés dans un discours général qui est celle de réduction tous azimuts des budgets ? Nous formulons quelques inquiétudes au nom du groupe PCF / Front de gauche.

Aujourd'hui, il va falloir se battre aux côtés des parents d'élèves et des membres de la communauté éducative, associative, etc. de manière à ce que ce qui a été enclenché, et qui donne des résultats, puisse être conforté. Je suis très inquiet sur la suite. Aujourd'hui a été arrachée la possibilité que les financements de l'Etat soient reconduits mais ce n'est que pour une année. Que va-t-il se passer après ? Déjà c'est compliqué avec la puissance financière qu'a Paris. J'imagine ce qui se passe dans les autres petites villes. Il y a un besoin de vigilance face aux attermoissements gouvernementaux. Il faut être, pour la suite, très circonspects et surveiller de près cette affaire à juste titre très sensible.

Philippe DARRIULAT : Pour répondre à Mme MEHAL, je ne me suis absolument pas servi de ce texte pour l'intervention que je vous ai faite. Ce texte est le premier travail fait par le comité de suivi indépendant, non pas sur les résultats de la réforme appliquée mais sur la mise en place de la réforme. Il témoigne du travail fait sur la mise en place de la réforme et de l'existence de ce comité indépendant d'évaluation au fur et à mesure de l'application de la réforme. Les conseillers de Paris auront les comptes rendus au fur et à mesure qu'ils arriveront. Si un élu de l'arrondissement le souhaite, nous pouvons également les lui faire parvenir.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous maintenons ce vœu d'abord parce qu'il est à double destination (du Maire du 18^{ème} et du Maire de Paris) et deuxièmement, parce que nous n'avons pas toutes les informations par rapport à nos demandes, notamment d'un bilan exhaustif sur tous les sujets que j'avais évoqués.

J'ai un goût immodéré de la modération. Je ne suis pas hostile à une réforme. D'ailleurs de manière générale, je ne suis pas hostile à la réforme. Nous avons besoin de réforme dans ce

pays. Je l'avais dit au conseil d'arrondissement et au conseil de Paris. Simplement, je souhaite que ces réformes fonctionnent bien. Là où c'est le cas, tant mieux. C'est l'intérêt de chacun donc il faut le consolider.

Il n'en reste pas moins vrai que parfois ce n'est pas le cas. Ce n'est ni une invention de M. BOURNAZEL et de l'UMP ni une invention de l'UDI / MODEM, ce sont les parents d'élèves, les enseignants, les syndicats d'enseignants, les directeurs d'école, les gardiens d'école qui ont fait remonter, réunion après réunion, un certain nombre de demandes dans le 18^{ème} et à Paris. On peut corriger et améliorer, c'est votre travail et tant mieux. Cependant, ce bilan est un bon moyen de bien comprendre ce qui a pu ne pas fonctionner. Le rôle de la politique, et notamment de la politique locale, est de le faire justement de manière constructive et dans l'intérêt général, c'est-à-dire d'améliorer toujours et sans cesse les dispositifs. Aujourd'hui, des manques remontent. Pour réussir la rentrée 2014, il faut passer par ce processus.

Puis j'ai entendu le Maire du 18^{ème} me dire que je m'étais converti à l'hamonisme. Je voudrais le rassurer, je ne me suis pas converti même si M. DARRIULAT, lui, l'est depuis très longtemps car je crois que c'est la motion qu'il avait choisie depuis longtemps. Vous voyez, je suis les affaires du Parti socialiste de très près. Donc non, je ne suis pas converti à l'hamonisme mais Benoît HAMON a compris qu'il y avait une nécessité aujourd'hui de faire un certain nombre d'assouplissements. C'est peut-être aussi qu'il avait eu, lui aussi, des remontées d'un certain nombre de parents d'élèves et de professeurs des écoles sur un certain nombre de dysfonctionnements qui ont nui à l'intérêt de l'enfant.

Eric LEJOINDRE : Tout comme M. CHATEL avait compris que ce qui avait surtout nui à l'intérêt de l'enfant, c'était le passage à la semaine des quatre jours. Lui-même, dans une concertation assez longue, avait proposé de revenir sur cette réforme absurde faite par une précédente majorité. Les collectivités locales doivent rentrer dans le jeu. Nous devons maintenant revenir à ces cinq matinées par semaine travaillées qui sont la base de tous les systèmes scolaires du monde entier. Il y a ainsi des exceptions françaises qui n'avaient pas beaucoup de sens. Ce qui est fait à Paris est aussi la preuve que quand on veut la réforme, parfois il faut se lancer et qu'avant de la corriger, encore faut-il la mettre en œuvre.

Je vous propose donc de passer au vote sur ce vœu. J'appelle évidemment à voter contre. Qui est pour ? Qui est contre ? Il n'est pas adopté.

Le conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.62 à la majorité soit 9 voix pour (UMP CI, UDI-MODEM) et 36 voix contre (PS, EELV, PC-FDG)

DELIBERATION : 18.2014.63 : Vœu du groupe UMP et Citoyens Indépendants à M. le

Maire du 18e arrondissement et Mme la Maire de Paris concernant les campements

sauvages

Eric LEJOINDRE : Nous passons à un vœu du groupe UMP concernant ce que je n'appellerais pas des campements sauvages.

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers Collègues, je vais vous présenter un vœu au nom du groupe UMP et Citoyens indépendants. J'ai bien vu qu'il y avait un second vœu qui reprend le nôtre. Je vais vous présenter le vœu et puis je dirai quelques mots sur le vœu que vous nous présentez.

« Considérant la présence de campements porte de La Chapelle qui peuvent mettre en danger la sécurité des occupants et des riverains,

Considérant le besoin d'une prise en charge par les services sociaux de nombreux occupants,

Considérant les plaintes des riverains quant à la dégradation de leur vie quotidienne,

Le groupe UMP et Citoyens indépendants émettent le vœu suivant : la mairie du 18^{ème} saisit en urgence le préfet de police afin de rétablir la sécurité du quartier et mettre fin à ces occupations, et les services sociaux de la Ville afin d'accompagner les habitants de ces campements sur le plan social et économique. »

Je lis le vœu que vous nous proposez en remplacement de celui que nous proposons. Ce vœu est bon mais vous ne parlez pas « des campements » mais « d'un campement » illicite porte de La Chapelle. Ensuite, vous parlez des solutions à apporter aux personnes qui occupent ce camp illicite.

De nombreux riverains nous ont depuis longtemps interpellés, M. BOURNAZEL et moi, sur la présence récurrente de camps illicites. Je retire le mot « sauvages » et je dis camps illicites. Ces camps apparaissent puis sont évacués. Ensuite, les personnes reviennent et changent d'endroit. C'est la raison pour laquelle, dans ce vœu, nous avons parlé des camps illicites. Vous, dans le vœu que vous nous proposez, ne parlez que d'un camp qui est celui porte de La Chapelle et qui se trouve à l'angle de la rue de La Chapelle et du boulevard Ney.

Ensuite, vous exprimez des mesures qu'il faut apporter à ces gens qui sont dans des situations plus que délicates, qui sont dans la misère. Cependant, vous oubliez les riverains qui en pâtissent. Si vous ne parlez pas des riverains, si vous occulter une partie du dossier, alors vous oubliez toute une population qui souffre, elle aussi, de la présence de ces camps illicites et des gens qui les occupent qui parfois créent des nuisances. Il faut avoir le courage de le dire, il faut l'exprimer.

Les vœux que nous vous présentons depuis six ans, ce ne sont pas des vœux que nous créons pour le plaisir mais ce sont des vœux qui font suite à la demande et à des interpellations des riverains. C'est significatif.

Dans le vœu que je vous ai présenté, je parlais de la sécurité des occupants au niveau économique, psychologique, social et de leur assurer l'intégration dans le système scolaire. Nous avons ajouté les riverains et vous, parce que vous êtes coutumier du fait, ne parlez que des occupants de ces camps. Vous oubliez les riverains qui en pâtissent parce que ce

n'est peut-être pas bien d'en parler, ce n'est pas politiquement correct. Vous avez tort, M. le Maire, et votre équipe a tort.

On cite que M. BRIANT est allé sur place... félicitations. Cela veut dire que M. BRIANT est allé voir uniquement les personnes qui occupent ces camps illicites. Il va nous faire le coup de M. JULIEN qui, au cours de la précédente mandature – je le dis pour ceux qui n'étaient pas élus à l'époque – nous disait qu'il faudrait aller voir et discuter avec les personnes qui sont dans ces camps. Je veux bien mais il y a un oubli. M. BRIANT s'est rendu sur place pour voir les gens qui occupaient les camps. Je voudrais savoir s'il y a un élu qui est allé voir les riverains qui protestent et qui viennent nous voir, M. BOURNAZEL et moi et d'autres de mes collègues, et qui nous racontent les nuisances qu'ils subissent. C'est la raison pour laquelle je trouve que ce vœu n'est pas équilibré.

Puis je veux faire un sort à une critique que vous allez être cinq ou six à nous faire, il ne s'agit pas de stigmatiser une partie des personnes qui habitent sur notre territoire, il s'agit d'exprimer des faits sans se mentir, sans utiliser des périphrases.

Il faudra à ce propos que vous vous référiez aussi à ce que commencent à dire des responsables politiques nationaux du Parti socialiste. Vous verrez que le vœu que vous nous présentez est très bien, à condition de faire référence aux riverains qui ont la vie pourrie – c'est eux qui le disent verbatim – par ce qu'ils vivent au quotidien. Mes chers Collègues, je vous présente ce vœu et puis, si vous voulez, nous discuterons de l'autre.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, un certain nombre des termes que vous avez utilisés étaient pour le moins maladroits. Vous avez votre autonomie. Je n'imagine pas que vous ne soyez que des porte-paroles, vous êtes des élus donc vous dites le sentiment qui est le vôtre.

Concernant la porte de La Chapelle, je ne fais pas qu'y aller pour écouter les gens puisque j'y habite, tout comme un certain nombre d'élus de ma liste. Nous vivons au quotidien de fait comme les habitants. Nous n'avons pas besoin d'y aller pour savoir ce qu'en pensent les habitants. Nous sommes d'ailleurs représentatifs en la matière de l'ensemble des quartiers. C'est aussi une richesse de ce conseil. Je laisse donc la parole à M. BRIANT pour présenter le vœu. M. HONORE avait pris un peu d'avance mais un certain nombre de détours aussi peut-être.

Gérald BRIANT : D'abord pour donner un satisfecit à l'UMP d'avoir présenté comme solution la question sociale, je vois que les choses avancent. Donc finalement, il ne faut pas désespérer de tout. Ensuite, vous dites plusieurs choses dans votre commentaire. Je n'ai pas tout compris mais je vais essayer de tirer les choses. Vous dites que vous voulez un positionnement sur des...

Eric LEJOINDRE : Je vous demande, M. HONORE, de ne pas commencer les provocations. Le conseil s'est bien tenu jusqu'à maintenant. Nous-mêmes avons largement évité d'en faire alors qu'un certain nombre de propos que vous avez tenus auraient pu y conduire. Donc, je vous demande de cesser cette pratique que vous avez eue pendant la précédente mandature de lancer des provocations systématiques. Nous pouvons discuter

tranquillement. Vous avez eu longuement la parole. Je vous demande de respecter ce conseil. Je veillerai à ce qu'il soit respecté parce que je n'admets pas ce type de comportement.

Je vous demande, nous sommes dans le deuxième conseil de cette nouvelle mandature, au moins de commencer par ne pas interpellier de cette façon les orateurs qui s'expriment. Vous savez que j'ai la même pratique que M. VAILLANT là-dessus. Vous aurez longuement le temps de vous exprimer. Donc s'il vous plaît, arrêtez avec ces pratiques dès maintenant. Merci.

Gérald BRIANT : Vous nous avez reproché de ne pas parler des autres campements. Il se trouve que nous parlons surtout de ce qui existe et de ce sur quoi nous travaillons. Il faut parler des difficultés à affronter et non pas de ce qui a été fait. Un bilan peut être fait sur toute notre politique par rapport aux campements bidonvilles. Ce qui importe, ce n'est pas ce qui s'est passé il y a un an ou six mois mais c'est ce qui va être fait aujourd'hui. C'est cela qui intéresse les habitants de la porte de La Chapelle.

Sur le campement de la porte de La Chapelle, vous dites « les riverains ». Les riverains, c'est une notion assez large. Ce sont aussi ceux qui vont à Paris et qui travaillent. Quand vous allez sur place, la principale caractéristique du campement de la porte de La Chapelle est d'être invisible de la rue. Pour l'avoir trouvé, il fallait le chercher. Il faut passer par une entrée de parking qui n'est d'ailleurs pas dans le boulevard de La Chapelle mais derrière. Après, vous aurez une petite porte où vous avez un tout petit campement. Pour vous donner un ordre d'idée, ce n'est même pas 50 m², c'est tout petit. Il se voit juste de la tour qui est en face. Il faut être au-dessus, à peu près à 10-15 m de hauteur pour voir quelque chose. De plus, seulement les toits sont visibles. Nous sommes face à des gens qui se sont cachés. Les évacuations successives et tout font que nous avons une population qui essaie de se mettre de plus en plus hors de portée des services sociaux et qui commencent véritablement à se terrorer.

Ce campement est dangereux pour les riverains. Il est dans un petit emplacement où s'il y a un incendie, il n'y a qu'une sortie. Il peut se passer un drame. Une des choses qui m'effraient le plus aujourd'hui est que s'il y a un feu, c'est embouteillé, il peut se passer des choses terribles. Le danger est là. A la porte de La Chapelle, quand vous y allez, il y a plus d'inconvénients pour les riverains avec les taxis sauvages ou le métro ou les travaux. Il faut être concret et raisonnable. Il faut parler de ce qui est.

Sur la suite, sur comment faire, il y a aujourd'hui beaucoup d'intervenants sur cette question. Nous sommes face à une vraie difficulté. Il faut être en capacité de pouvoir intervenir, d'avoir des hébergements d'urgence. C'est la volonté de la municipalité. Cela reste très difficile.

Sur d'autres campements, nous avons encore essayé de trouver des solutions. Il y a des difficultés. Le Samusocial, par exemple, balade des familles qui se retrouvent envoyées au fin fond du département de l'Essonne, dans une ville que je ne connaissais même pas. Ça casse tout ce sur quoi nous avons travaillé et qui est cité dans le vœu. Nous avons à la fois travaillé la stabilité des familles et le lien à la scolarité. Quand des enfants que nous avons réussi à mettre en CLIN depuis six mois se retrouvent dans le fin fond de l'Essonne, c'est désolant. Il va falloir une interpellation forte. Le Samusocial tel qu'il fonctionne aujourd'hui...

il va falloir passer une étape. Ce n'est pas admissible que ce qui est engagé soit à chaque fois défait ainsi en une soirée. Nous avons l'impression que c'est le tonneau des Danaïdes.

Ce vœu rappelle la circulaire d'août mais veut en même temps essayer d'aller plus loin. La politique d'évacuation des campements n'amène pas à des solutions. La mairie de Paris a décidé de prendre le taureau par les cornes. Une première rencontre a eu lieu le 5 mai pour essayer d'aboutir et de faire des progrès réels. Nous allons continuer ce que nous faisons, c'est-à-dire essayer de suivre au maximum les familles avec les travailleurs sociaux et travailler bien en liaison avec les associations pour essayer d'avancer.

Aujourd'hui, nous sentons que nous sommes à un moment crucial. Nous pouvons passer d'une situation où nous subissons à une situation où nous reprenons la main et essayons d'arriver à des solutions. Des populations roms n'avaient plus du tout confiance en l'institution. Quand il y avait des évacuations de campements, le jour même de l'évacuation, il n'y avait plus personne. Aujourd'hui, des gens acceptent le fait de trouver des hébergements d'urgence et s'engagent dans des démarches. Il faut maintenant mobiliser les moyens. Pour l'instant, ils n'y sont pas encore.

Nous sommes à une étape importante mais je pense que nous pouvons y arriver. Cela dépend également de l'engagement des pouvoirs publics et de la Municipalité de Paris notamment. Il va falloir aussi, sur le Samusocial, faire quelque chose de spécifique.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner la parole à M. BOURNAZEL qui l'a demandée. Un vœu a été déposé par le groupe UMP. Il vous a été distribué un autre vœu, une autre formulation, qui se substituera à la formulation du vœu du groupe UMP si c'est son souhait. Sinon, nous serions amenés à voter d'abord sur le vœu du groupe UMP et ensuite sur ce second vœu qui vous a été distribué et qui précise un certain nombre d'autres choses.

Après M. BOURNAZEL, prendront la parole Mme VERISSIMO, M. BROSSAT, M. DURAND et M. BEPPO. Ensuite, M. HONORE conclura. Je vous demande de faire très court. Nous avons déjà eu un long débat. C'est un sujet compliqué sur lequel il est utile d'avoir les idées claires et donc de dire des choses précises.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur la forme, M. le Maire, vous êtes le chef d'une majorité – c'est bien normal – et vous êtes aussi le président de la séance. Lorsqu'il peut y avoir des moments de tension, il faut que vous soyez équilibré. Les reproches que vous puissiez formuler à un élu de l'opposition, il faut que vous puissiez les formuler aussi à un élu de la majorité.

Or dans le cas précis de l'échange qui n'était pas très grave entre les deux contradicteurs, il a été dit par l'adjoint au Maire : « Je ne comprends rien à ce que vous dites. » Je ne suis pas étonné que M. HONORE puisse répondre à cela. J'avais été moi-même traité par un autre adjoint dans la précédente mandature de minable. Tant que nous n'en sommes pas à nous traiter les uns et les autres de capitaine de pédalo et tant que l'un de nous ne dira pas qu'il existe une délinquance des Roms... L'ancien ministre de l'Intérieur, M. VALLS, considérait que tous les Roms étaient des délinquants. Nous pensons que la délinquance des Roms n'existe pas parce que la délinquance n'appartient pas à une communauté. Nous sommes

dans le cadre républicain et nous pensons qu'il peut exister une délinquance due à certains Roms.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL, vous vous éloignez beaucoup du sujet. Je vais répondre à ce premier point, vous aurez la parole ensuite.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Vous allez nous faire regretter M. VAILLANT qui m'écoutait jusqu'au bout.

Eric LEJOINDRE : Je veux juste vous rappeler quelque chose d'assez simple. Si j'ai réagi à l'interpellation de M. HONORE, c'est parce qu'il s'agissait d'une interpellation. Je ne suis pas intervenu pendant qu'il exposait son vœu et qu'il tenait des propos dont certains auraient pu être considérés comme déplacés.

De la même façon, je ne suis pas intervenu sur le fond des propos de M. BRIANT mais j'interviendrais évidemment si un autre élu se permettait, pendant qu'un autre intervenait, de vociférer. Ce que j'ai mis en cause, ce n'est pas le fond, c'est bien cette pratique qui consiste à prendre la parole de façon intempestive dans ce conseil.

Vous ne me prendrez jamais à défaut, M. BOURNAZEL. Je vous demanderais de cesser de faire la leçon de morale systématiquement. Le respect de ce conseil, c'est celui de chacun de ses élus. Je ne suis pas intervenu quand l'un ou l'autre, dans son intervention, a pu avoir des propos déplacés. Ce que je ne souhaite pas, c'est qu'il y ait des interpellations directes au sein de ce conseil parce que je sais très bien où cela mène. Cela fait six ans que je suis membre de ce conseil. Je maintiens, mon intervention a été plus qu'équilibrée, elle a surtout été indispensable. J'aurai la même intervention aussi souvent que nécessaire.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je ne fais pas la leçon de morale, j'entends simplement que l'opposition puisse s'exprimer, dire clairement ce qu'elle pense et d'un seul tenant comme l'ensemble des membres de ce conseil d'arrondissement. Je vous fais confiance pour le faire respecter, M. le Maire.

Sur le fond, c'est un sujet sensible et difficile parce qu'il touche à l'humain. Il y a de la misère. Il y a des hommes, des femmes, des enfants. Des gens sont exploités, d'autres non. Des gens cherchent à s'intégrer. Il faut les intégrer notamment par l'école pour les enfants, par l'emploi, par un suivi social. C'est ce que nous demandons pour les familles. Puis il y a parfois, pas tout le temps, la question des nuisances qui peut être posée, qui existe et interpelle les riverains.

Hier, j'étais à la brocante organisée par les habitants de la porte d'Aubervilliers. J'étais là tranquillement. Nous ne sommes pas en période de campagne électorale. Alors que nous avons déjà déposé le vœu depuis cinq jours, des habitants m'ont interpellé en disant : « Sommes-nous des citoyens qui devons accepter ce que d'autres n'accepteraient pas ailleurs ? »

Nous devons mener de manière courageuse et républicaine les deux sujets de front : le démantèlement de ces campements illicites, dangereux pour ceux qui y habitent et pour les riverains, qui peuvent poser des nuisances ; et la question sociale qui est celle de l'intégration de celles et ceux qui le veulent. Cela passe donc par l'école pour les enfants, par l'accompagnement vers l'emploi pour les familles.

C'est un sujet sur lequel des actions peuvent être soutenues. Notre opposition se veut extrêmement constructive. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qui a été rajouté dans le vœu que vous nous présentez. Cependant, si un vœu peut être voté à l'unanimité, ce serait bien. Je trouve qu'il y a des passages redondants.

Néanmoins, il y a une phrase que vous devriez garder et qui nous permettrait de voter ce vœu, c'est le dernier considérant qui était le nôtre que vous avez enlevé : « Considérant les plaintes des riverains quant à la dégradation de leur vie quotidienne » parce que c'est la vérité et vous le savez très bien. Vous l'avez entendu vous-même. Vous rencontrez des habitants, ils vous le disent. Il faut que les habitants du 18^{ème} de ces quartiers qui peuvent avoir quelques nuisances puissent se sentir reconnus par ce qui est écrit dans ce vœu. Je trouve que c'est important.

Nous avons à l'intérieur un vœu complet. Nous faisons l'éloge du travail de M. BRIANT dedans et nous allons le voter. Nous faisons l'éloge du travail de M. VAILLANT et nous allons le voter. Nous faisons l'éloge de Mme VERSINI qui commence juste à travailler. Nous sommes prêts à tout, nous n'avons pas peur de cela. Cependant parler des riverains me semble absolument capital. Nous voterons ce vœu si vous maintenez ce considérant. Ce serait bien dans l'intérêt général. N'en faisons pas une question politicienne, faisons-en une question pragmatique, concrète. Ça touche à l'humain. Il y a des cas à régler sur le plan social et puis il y a un cas à régler aussi pour des riverains qui veulent vivre dans un quartier comme dans n'importe quel autre quartier de Paris. C'est la responsabilité des uns et des autres.

Je me permets de vous citer les propos d'un responsable public que je partage : « Les campements illicites doivent être évacués dans le respect des règles de droit. Nous cherchons toujours des solutions en amont pour les personnes évacuées. Il n'y a pas d'autres solutions politiques possibles. Si nous ne faisons pas en sorte que cesse le trouble à l'ordre public causé par ces campements, nous mettons ces populations elles-mêmes dans la difficulté. Nous devons aussi encourager l'Union européenne à prendre ses responsabilités. Les fonds européens doivent être pleinement utilisés pour l'intégration de ces populations en Roumanie et en Bulgarie. » M. CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur.

Eric LEJOINDRE : Vous avez toujours de bonnes références. C'est la politique que nous menons depuis un certain nombre d'années qui fait que justement, nous ne sommes plus sur une question des campements mais bien d'un campement. L'ensemble des situations qui existent, et qui vont sans doute malheureusement continuer à exister parce que la période de crise risque de durer encore un peu, seront traités de la manière qu'il faut, c'est-à-dire à la fois dans le respect de la sécurité des habitants et des riverains mais aussi avec la dimension humaine indispensable. C'est ce que nous faisons depuis un certain temps et ce que nous allons évidemment continuer de faire. Là-dessus, nous sommes totalement sur la feuille de route et il était temps qu'un gouvernement la fixe.

Ana VERISSIMO : Je remercie M. HONORE d'attirer notre attention sur la situation d'extrême précarité de ces familles. Je ne savais pas que l'UMP était un parti qui avait une sensibilité sociale.

Pour répondre également à l'intervention de M. BRIANT, je tenais à dire que non, ces familles ne se cachent pas des services sociaux, elles sont refusées des services sociaux dans le 18^{ème} et dans d'autres arrondissements de Paris. Je tenais à le mentionner.

Pour ce qui est des riverains et des habitants du 18^{ème}, je tenais à dire à M. BOURNAZEL et à M. HONORE qu'une pétition mise en ligne il y a deux jours a été signée par les riverains des campements (des parents où les enfants sont scolarisés et des habitants du 18^{ème}). Elle compte, en deux jours, plus de 300 signatures. C'était juste pour vous dire qu'effectivement, nous tenons compte de la vie des riverains. Vu le nombre de signatures recueillies en deux jours, je pense qu'ils sont plutôt favorables à aller dans le sens de l'intégration.

Quant au suivi social, au nom du groupe des Verts, je souhaiterais qu'il soit rajouté dans le dernier paragraphe de ce vœu : « ... avec la participation des familles qui le souhaitent ». Je ne sais pas si le Parti communiste et la majorité acceptent.

Juste avant le conseil d'arrondissement, j'ai été interpellée sur le cas de deux familles de l'ex-camp évacué porte des Poissonniers. Pour l'une, l'hébergement se termine le 15 et les enfants sont scolarisés dans le 18^{ème}. L'autre famille se trouve ici présente dans cette salle. Leur hébergement qui devait prendre fin demain se termine aujourd'hui. Ils sont hébergés dès ce soir à 60 km de Paris. Si ce vœu est voté, je voudrais qu'il soit de suite mis en œuvre.

Eric LEJOINDRE : Nous sommes dans un conseil d'arrondissement, nous ne traitons pas des cas individuels qui ont par ailleurs été évoqués de la façon qu'il fallait par M. BRIANT, c'est-à-dire de façon anonyme. Nous n'intervenons pas sous la pression de qui que ce soit. Ce n'est pas le lieu. De la même façon, les services sociaux ne font pas leur action sans la volonté des personnes qui y participent.

Ian BROSSAT : Je voudrais dire quelques mots au nom des élus communistes d'abord pour remercier M. BRIANT pour les éléments concrets qu'il a apportés en réponse au vœu de M. HONORE.

Ce vœu et cette discussion sont légitimes. Simplement, il ne me paraît pas acceptable de chercher à opposer les riverains aux occupants de ces campements. Dans responsable politique, il y a le mot « responsable ». D'ailleurs, cette situation n'est profitable ni pour les occupants de ces campements ni pour les riverains. Donc, il est totalement absurde de faire de la politique politicienne avec un sujet comme celui-là.

La seule question qui doit nous occuper est celle des solutions. D'ailleurs, évacuer des campements sans apporter en même temps des solutions n'apporte rien. M. HONORE lui-même dit que cela conduit à des nouveaux campements qui s'installent un peu plus loin. Mme VERSINI travaille avec moi comme adjointe au Maire de Paris à trouver activement des solutions.

Nous avons proposé, au conseil de Paris, de trouver des solutions d'hébergement dans l'ouest parisien. Après tout, il n'y a pas de raison que ce soient systématiquement les mêmes quartiers, les mêmes arrondissements qui fassent l'effort de solidarité. Les élus UMP, et en l'occurrence le Maire du 16^{ème} arrondissement, s'y étaient opposés frontalement alors même que nous n'évoquions que la possibilité.

De la même manière, il faut avancer sur la question de la scolarisation des enfants parce que c'est la clé de tout. L'intégration passe par cela. Mme VERSINI travaille à la possibilité d'avoir un bus itinérant qui aille au contact des familles pour les convaincre de la nécessité de scolariser les enfants. Tout cela est positif. C'est ainsi que nous réussirons à trouver des solutions et que nous éviterons d'avoir des débats sur ce sujet parfois un peu politicien.

Philippe DURAND : M. BROSSAT m'a un peu coupé l'herbe sous les pieds. Ce qui me gêne effectivement dans ces histoires, pour assez bien les connaître sur les portes, c'est de toujours opposer des populations. Ce n'est pas en évacuant les gens que nous avancerons vers des solutions.

Les gens sont de plus en plus dans la précarité. Ces populations deviennent les boucs émissaires ; cela nous décharge. Avançons sur des solutions ; ne les voyons pas qu'au niveau du 18^{ème} mais sur l'ensemble de Paris, de l'Île-de-France mais aussi sur l'ensemble de l'Europe. Il faut arrêter de faire de ces populations des boucs émissaires et de jouer avec elles parce que ce sont elles qui sont en souffrance.

Gérald BRIANT : Sur le texte, au vu du débat, je vous propose de rajouter un considérant qui serait simplement : « Considérant la demande de riverains... ». Ainsi, il y a votre demande.

Par contre sur la demande de Mme VERISSIMO, j'ai du mal à rajouter « ... avec la participation des familles qui le souhaitent » parce que tous nos projets se font toujours avec les familles qui le souhaitent, jamais contre leur avis. Ce n'est pas possible de marquer cela.

Christian HONORE : M. le Maire, vous êtes intervenu pour demander de ne pas perturber le conseil. Je suis d'accord avec vous à condition que soit respecté ce qu'a dit M. BOURNAZEL, c'est-à-dire que vous demandiez aux membres de votre majorité, lorsqu'ils répondent, de ne pas lancer une petite phrase comme cela vient d'être fait. Ceux qui sont là pour la première fois vont vite s'apercevoir que nous sommes une minorité. Ensuite, quand l'un de nous parle, généralement c'est M. BOURNAZEL, il y a cinq ou six conseillers d'arrondissement qui lui répondent, qui l'attaquent. M. BRIANT évitera de faire ces genres de remarques et moi, j'éviterais d'intervenir ainsi mais je ne le raterai jamais, il faut que vous le sachiez. En particulier les insultes qui ont été adressées à M. BOURNAZEL en le traitant de minable, etc. je ne laisserai pas passer.

Concernant le vœu, si j'ai bien compris, vous voulez rajouter : « Considérant des demandes de riverains qui souhaitent l'amélioration ou la préservation de leur cadre de vie ». Nous ne voulons pas stigmatiser une population. Nous voulons, au contraire, qu'il y ait l'équilibre dans ce vœu et que les riverains soient pris en considération. Si j'ai parlé de M. BRIANT, c'est parce que dans le vœu qu'il présente, il dit être allé voir les occupants de ces camps illicites.

Il ne parle pas des riverains. Il en a parlé parce que je l'ai interpellé sur la question. Donc nous votons le vœu si vous indiquez : « Considérant les demandes de riverains pour l'amélioration de leur cadre de vie. »

Vous dites que le camp n'est vu que du haut de la tour mais les nuisances sont vécues par le quartier. Je fais référence aux camps en général parce que les gens savent bien que les camps illicites s'installent. L'intervention des forces de police et des services sociaux font en sorte que ces camps disparaissent puis reviennent. Les habitants du quartier ne sont pas dupes. Le camp à l'angle du boulevard Ney et de la rue de La Chapelle, ce n'est pas tant qu'il est vu, ce sont les nuisances que subissent les riverains.

Donc nous votons votre vœu si vous rajoutez : « Considérant des demandes de riverains qui souhaitent l'amélioration de leur cadre de vie. » Sinon, nous maintenons notre vœu.

Eric LEJOINDRE : Vous ferez ce que vous voudrez. Je reprends les propos de M. BROSSAT. L'objectif d'un vœu n'est évidemment pas de monter une partie éventuelle de la population contre une autre. La proposition faite par M. BRIANT est non seulement la bonne mais en plus, conforme à ce qu'est la réalité de la situation. Lier dans un même morceau de phrase une catégorie de population et des nuisances dont ils seraient de fait la cause est problématique. Donc, je soumettrais au vote votre vœu si vous le maintenez et j'appellerai à voter contre. Le vœu amendé par M. BRIANT sera maintenu.

Loïc LORENZINI : Il n'y a pas besoin de périphrase pour dénoncer ce vœu qui nous est présenté, dans sa première version, par le groupe UMP et Citoyens indépendants. En lisant clairement, vous associez la présence d'une catégorie de population à un danger pour la sécurité. C'est tout simplement scandaleux. Je ne veux pas reprendre le débat. Pour le reste, je demanderais une interruption de séance s'il vous plaît.

Eric LEJOINDRE : Nous en sommes au vœu. Il est presque 10 heures du soir. Nous avons souhaité avancer mieux. Il est vrai que ce n'est pas la bonne pratique que d'amender les vœux en séance. En même temps, une proposition a été faite par l'adjoint en charge de ces questions. Donc je demande à l'opposition si elle souhaite ou non maintenir son vœu, auquel cas j'appellerai à voter contre et je soumettrai à notre vote le vœu ainsi amendé. Ensuite, nous pourrions si vous le souhaitez avoir une interruption de séance dont je ne suis pas bien sûr de comprendre l'objectif à ce stade.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vais vous donner notre position et je voudrais répondre à Monsieur qu'il faudra nous expliquer où est le lien. Vous êtes dans une majorité avec le Parti socialiste dont le chef du Gouvernement a très clairement dit qu'il existait une délinquance des Roms. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Vos amis, vous les assumez. Je n'ai jamais dit cela. Donc les leçons de morale, vous vous les donnez. Vous les distribuez autant que vous voulez parce que vous adorez cela mais vous les distribuez d'abord à vos propres amis, à vos propres alliés politiques. Mme DUFLOT n'a pas été gênée d'être dans le même gouvernement que M. VALLS lorsqu'il a prononcé ces mots. Moi, je ne serais pas resté.

Deuxièmement...

Eric LEJOINDRE : Nous nous éloignons très largement du sujet donc concluez rapidement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Non je réponds parce que c'est une mise en cause. Monsieur serait bien incapable de démontrer, en lisant le vœu, la corrélation entre la population et de dire que ce sont uniquement des délinquants. Ce n'est pas marqué.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL, j'ai fait preuve de beaucoup de libéralisme en vous redonnant la parole donc je vous demande de conclure rapidement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Donc je pense qu'il vaut mieux en rester à des choses réelles et pas fictives parce que sinon c'est la diffamation.

Eric LEJOINDRE : Concluez rapidement. Je rappelle que le débat n'est pas réouvert. Je vous demande uniquement la position que vous allez prendre sur la proposition que j'ai faite. Allez-vous ou non maintenir votre vœu ? C'est tout. Le débat est clos. Le conseil est largement éclairé.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, lorsque vous donnez la parole à un élu d'opposition, ne l'interrompez pas sans arrêt. Si vous devez décider de ce que j'ai à dire à ce moment-là, nous ne sommes plus l'opposition, nous nous taisons, nous vous laissons tout voter et vous êtes maître chez vous. Sauf qu'il y a 19 494 électeurs qui ont souhaité qu'il y ait une opposition. Nous sommes neuf et nous entendons bien nous exprimer à notre place modeste mais quand même à notre place.

Donc le vœu que nous avons présenté, nous allons le maintenir et le mettre au vote. J'appelle les membres de mon groupe à s'abstenir sur le vote puisque nous n'avons pas obtenu de satisfaction sur les riverains.

Eric LEJOINDRE : Une fois que le débat est clos, il est clos. J'ai laissé la parole à M. LORENZINI. Je vous l'ai redonnée ensuite non pas pour relancer un débat mais pour faire part d'une position.

Donc je soumetts au vote du conseil le vœu déposé par le groupe UMP et j'appelle à voter contre. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'est pas adopté.

Je soumetts au vote le vœu que M. BRIANT vous a présenté. Qui est pour ? Qui contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.63 à la majorité soit 9 voix pour (UMP CI, UDI-MODEM) et 36 voix contre (PS, EELV, PC-FDG)

DELIBERATION : 18.2014.64: Vœu de la majorité à M. le Maire du 18^e et Mme la Maire de Paris concernant le campement illicite porte de la Chapelle

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2014.64 à la majorité soit 36 voix pour (PS, EELV, PC-FDG) et 9 voix contre (UMP CI, UDI-MODEM)

DELIBERATION : 18.2014.65: Vœu des élus du 18^e à l'initiative du groupe UMP à M. le préfet de Police de Paris concernant la présence de taxis clandestin porte de la

Chapelle

Christian HONORE : Mes chers Collègues, il ne vous a pas échappé que les deux vœux concernent le même quartier et les mêmes riverains qui subissent les mêmes nuisances et les mêmes problèmes. Donc dans un quartier, la même population subit toutes les nuisances, celles que nous avons dites dans le vœu précédent et celles qui sont l'objet de ce vœu.

« Considérant que des riverains de la porte de La Chapelle se plaignent de manière récurrente des nuisances créées par l'activité de taxis sauvages dans le quartier ;

Considérant qu'outre le problème de sécurité que cette activité peut engendrer, leur présence en nombre gêne considérablement la vie du quartier ;

Considérant que des habitants sont témoins de heurts et de comportements agressifs et souffrent des nuisances sonores de toute cette activité ;

Considérant que les véhicules se garent sur les trottoirs près des portes d'entrée des immeubles ;

Le groupe UMP et Citoyens indépendants émettent le vœu suivant : le Maire d'arrondissement demande au préfet de police de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux activités illégales, dangereuses et perturbatrices des taxis sauvages à la porte de La Chapelle. »

Peut-être qu'un adjoint est allé sur place et va nous dire que les riverains ont dit qu'ils étaient très contents. A nous, les riverains nous disent qu'ils en ont assez, en particulier ceux qui vivent dans les logements sociaux qui ont la vie évidemment perturbée par ces activités.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas ce que les riverains vous ont dit. Je peux vous dire ce que les habitants de ce quartier qui sont autour de cette table connaissent. Mme PROUST va vous donner les éléments sur le travail qui d'ores et déjà a été fait sur cette question,

notamment par Mme EL KHOMRI depuis un certain temps. Nous n'avons évidemment pas attendu que vous alliez voir ce qui se passait à la porte de La Chapelle pour nous en occuper. Non seulement nous y sommes tous les jours parce qu'un certain nombre d'entre nous y habitons mais nous sommes saisis de cette problématique qui doivent trouver une réponse. C'est pourquoi Mme PROUST va vous proposer une nouvelle version de ce vœu. Je vous demanderai si vous acceptez ou non de le retirer et nous voterons ensuite.

Sarah PROUST : M. HONORE pose dans ce vœu un vrai sujet pour la Municipalité, pour les riverains mais surtout pour les habitants de l'ensemble de l'Arrondissement.

Nous allons vous proposer un certain nombre de modifications d'abord parce qu'il y a peut-être quelques maladresses mais surtout, parce qu'il faut apporter des compléments, des précisions sur le sujet que vous traitez. C'est un sujet délicat. Pour traiter ce type de sujet, il faut être extrêmement précis à l'adresse de l'ensemble des habitants du 18^{ème} arrondissement.

D'abord sur la première modification, je ne doute pas qu'elle vous conviendra puisque vous avez supprimé du vœu précédent le terme de « sauvages ». Donc je ne doute pas qu'ici, vous accepterez assez facilement de pouvoir remplacer la terminologie de « sauvages » par la présence de taxis « clandestins. »

Ensuite sur les autres éléments, nous souhaitons ajouter que l'ensemble des clients de ces taxis sont pour la plupart du temps de bonne foi. Eux pensent être dans un système de covoiturage et c'est important de le rappeler.

Autre élément, vous évoquez les problèmes de sécurité que cette activité peut engendrer. Nous souhaitons préciser qu'il s'agit de la sécurité des clients qui n'est pas assurée et pas seulement de la sécurité en soi.

Vous évoquez aussi le fait que des véhicules se garent sur les trottoirs près des portes d'entrée, qu'il y a des stationnements gênants. C'est un quartier que nous connaissons bien. Il y a un sujet sur l'impasse du Gué qui gêne l'accessibilité pour les pompiers sur la sécurité incendie.

Au-delà de ces précisions, il nous a semblé extrêmement important de pouvoir dire tout ce qui a été fait sur le sujet. Nous ne découvrons évidemment pas la question des taxis clandestins aujourd'hui. Beaucoup ont été faits.

D'abord, il y a eu beaucoup de demandes de la Municipalité auprès de la préfecture de police de s'engager sur ce sujet de taxis clandestins. Dès cet hiver, plusieurs opérations menées par la préfecture de police ont amené à une enquête et à une interpellation, en mars dernier, de quatre conducteurs alors qu'ils prenaient sur le moment en charge un certain nombre de voyageurs. L'enquête a permis de montrer un certain nombre de choses. Il y avait des allers-retours entre Paris, porte de La Chapelle, Lille ou Bruxelles. Nous sommes aujourd'hui en attente d'une décision de justice qui permette de répondre au mieux à ce sujet-là.

La dernière partie de votre vœu laisse à penser que pour l'instant rien n'a été fait, qu'il faudrait commencer à saisir le préfet de police. Nous souhaitons demander à ce que les actions soient intensifiées et que le procureur de la République soit sensibilisé sur ces réponses judiciaires. Une enquête est en cours. Nous attendons des décisions de justice.

Le sujet est réel pour l'ensemble de la Municipalité. Nous souhaitons que les choses qui ont été faites et l'engagement de la Municipalité soient rappelés dans ce vœu. C'est l'ensemble des propositions d'amendement que nous vous faisons ce soir.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments très clairs qui rappellent le travail fait par la police et par les effectifs du commissaire qui s'est beaucoup mobilisé sur la question. Il nous semblait être la moindre des choses que de reconnaître ce travail qui a eu lieu même si les décisions de justice restent encore à venir.

Pascal JULIEN : Les vœux de M. HONORE arrivent souvent après la bataille. Là il y a un progrès, il arrive pendant la bataille. Il ne faut pas désespérer qu'un jour, il fasse des vœux qui nous alertent sur des questions auxquelles nous n'aurions jamais pensé. Ayant longtemps présidé le conseil de quartier et étant devenu jusqu'à la fin de la mandature précédente l'élu référent, c'est une question déjà venue en conseil de quartier et dont j'ai fait part ici dans cette enceinte à plusieurs reprises. M. VAILLANT, comme maire de l'Arrondissement, en a parlé, nous en avons souvent parlé.

Je n'ai rien à enlever de ce qu'a dit Mme PROUST. Nous sommes, comme je le dis, en pleine bataille. J'espère que cette bataille se terminera au sens que nous souhaitons, de façon unanime. Il ne faut pas toujours enfoncer des portes à moitié ouvertes.

Myriam EL KHOMRI : Fin 2012, quand nous avons saisi le préfet de police avec M. VAILLANT, nous pensions que les effectifs locaux de la police et ceux qui sont également chargés du stationnement seraient en capacité à régler définitivement le problème. Nous étions partis sur ce mandat qui leur avait été donné. Il y a eu plusieurs contraventions pour stationnement gênant. Les effectifs locaux des services de police ont essayé d'identifier la problématique, de mettre les quelques caméras que nous avons dans le 18^{ème} dans le coup.

Néanmoins, il faut être très honnête sur ce type de problématique et bien donner, notamment aux riverains, l'étendue de la difficulté. Il y a eu de nombreuses opérations policières début 2013 qui n'ont pas permis de mettre définitivement un terme à cette situation donc changement de braquet. Nous voyions le préfet de police avec M. VAILLANT début 2013 pour lui demander de mettre l'équipe des Boers, l'équipe qui a en charge la lutte contre les taxis clandestins, sur le coup. Ils ont des moyens de police judiciaire. Ils interviennent sur Paris 24h sur 24, ils ont des moyens aussi d'enquête judiciaire qui vont au-delà du territoire parisien.

Je pense que certains d'entre vous autour de la table connaissent Alain GIBELIN, directeur de la direction de l'ordre public et de la circulation. Je l'ai saisi à plusieurs reprises de cette situation. Le long travail d'enquête qui a commencé devait démontrer qu'il y avait des allers-retours jusqu'à Lille, des liens avec la Belgique, etc. Une première interpellation a eu lieu fin 2013. Avec M. VAILLANT, nous en attendions beaucoup de choses. Les personnes ont

été déferées. Le covoiturage n'étant pas vraiment réglementé, les magistrats du siège n'ont pas compris la nuisance du taxi clandestin. Le covoiturage abusif étant un phénomène assez récent, ils n'ont pas perçu la difficulté que cela pouvait engendrer pour les habitants et pour les clients.

A partir de là, nous n'étions bien évidemment pas contents. Le préfet de police a remis les Boers sur le coup. Nous avons eu une belle enquête. Des interpellations ont eu lieu le 12 mars dernier. Quatre voitures sont encore en scellé judiciaire. Une audience est prévue le 18 juin prochain. De cette audience, nous espérons beaucoup. C'est pour cela que le vœu proposé par Mme PROUST parle de sensibiliser le procureur. Nous sommes certes sur l'indépendance de la justice mais c'est important que vous ayez tous connaissance de la difficulté. Ce n'est pas qu'une problématique de stationnement gênant. Nous espérons que la décision fera jurisprudence.

Nous avons eu le même phénomène sur les bonneteaux. Nous avons encore quelques tables sur le 18^{ème}. Je ne dis pas que le bonneteau est totalement réglé. Les magistrats du siège ne retenaient que le jeu de hasard. Nous avons obtenu, par l'appel du procureur de la République, que ce soit considéré comme une escroquerie en bande organisée. Il a fallu deux ans de travail pour obtenir un appel du parquet, des déferrements et de la prison ferme pour certains joueurs de bonneteau.

Sur les taxis clandestins, nous attendons beaucoup de cette décision de juin prochain. Il revient à tous les élus d'expliquer la complexité de ce problème. Prendre parfois du temps sur ce type d'enquête permet de le régler plus définitivement que de faire juste du stationnement gênant.

Eric LEJOINDRE : Merci Mme EL KHOMRI pour ces éléments supplémentaires utiles pour la compréhension de ce phénomène. Je redis ma reconnaissance aux effectifs du commissaire BOUARD qui se sont depuis de nombreux mois saisis de cette situation et qui ont, avec nous, été particulièrement utiles pour mettre en lumière ce phénomène nouveau qui demande à être régulé.

Christian HONORE : Nous allons voter le vœu que vous nous proposez. Je voudrais saluer la déclaration équilibrée de Mme EL KHOMRI qui nous change de manière précise de certaines autres déclarations.

Eric LEJOINDRE : Votre vœu est retiré. Je sou mets au vote du conseil le vœu amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.65 à l'unanimité

DEBAT SUR LA SITUATION DANS LE QUARTIER GOUTTE D'OR CHATEAU ROUGE

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, vous avez dit tout à l'heure que le conseil d'arrondissement devait s'occuper principalement des questions de proximité, de vie quotidienne. Parfois des sujets structurants dans notre Arrondissement, qui reviennent en permanence dans l'actualité, ne sont pas abordés dans ce conseil. C'est la situation préoccupante de Château-Rouge.

C'est une situation ancienne mais avec une dégradation réelle des conditions de vie des habitants. Les remontées sont assez terribles. Certes il ne faut pas être catastrophique mais il faut bien parler des sujets, des problèmes de vie quotidienne. Nous sommes simplement dans l'opposition. Vous nous dites assez souvent que nous n'avons pas le pouvoir d'agir. Cependant, notre devoir est de mettre sur la table des sujets de préoccupation des habitants qui ne sont pas toujours traités et qui ont le sentiment que l'action menée ne correspond pas suffisamment à leurs attentes.

Les trafics et la vente à la sauvette à Château-Rouge perturbent gravement la liberté d'aller et venir, en plus du caractère illicite et illégal. Il y a les vols à l'arraché selon les modes (portables, bijoux), le proxénétisme, le trafic de drogue dans les cages d'escalier des immeubles au vu et au su des habitants, la question des denrées alimentaires périmées vendues et dangereuses pour la santé publique, les faux médicaments qui sont là aussi dangereux.

Une dame m'a passé un mot qui dit : « Problèmes de respiration à cause de l'augmentation du nombre de vendeurs à la sauvette qui utilisent le charbon pour les cacahuètes grillées et le maïs ; dealers devant notre immeuble en permanence jusque dans la cour de l'immeuble, cachette de leurs marchandises – elle cite l'adresse, je vous la transmettrai – vol de portables à l'arraché et revente dans la rue. Nous avons une fillette de 9 ans qui souffre en permanence (boule dans la gorge, toussotements). Merci de faire quelque chose. »

Dans l'intérêt général, nous devons aujourd'hui aborder ce sujet. Il y a une plainte de la part de riverains soutenue par de nombreuses associations. Si nous en sommes là, c'est qu'il y a un mécontentement. Votre devoir comme élus de la majorité dans cette mairie du 18^{ème}, relayé par la mairie de Paris de la même majorité et par le Gouvernement que vous soutenez est d'agir. Il s'agit de sécurité et de tranquillité publique.

Il y a aussi des aspects concrets. Je pense notamment à une politique dynamique de redynamisation du tissu commercial par sa diversification dans ce quartier. Je pense notamment au commerce culturel et au commerce de bouche car il faut traiter les sujets de fond, de sécurité et de tranquillité publique. Il faut ne plus accepter ce qui est toléré, il faut savoir sanctionner.

Certes il y a une zone de sécurité prioritaire mais cela n'empêche pas le trafic et pire que tout, le trafic devant les forces de l'ordre. J'ai assisté stupéfait à une agression devant des CRS qui se justifient en disant que ce n'est pas forcément leur consigne (parfois oui, parfois non). Il faut évaluer cette zone de sécurité prioritaire, savoir quels ont été les résultats. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas eu, heureusement, mais les résultats ne sont probants ni pour les habitants ni pour les élus que nous sommes. Nous voyons au quotidien – il suffit d'y passer – qu'il y a un certain nombre de problèmes.

Je vous demande dans l'intérêt général – et nous vous aiderons si vous prenez vos responsabilités – à faire en sorte que Château-Rouge puisse avoir un traitement spécifique et qu'il puisse y avoir une action concrète en matière de sécurité, de tranquillité publique et de lutte contre les trafics et qu'il y ait une vraie politique de diversification commerciale.

Des choses ont été faites – je pense aux fleuristes de la rue Doudeauville un peu plus loin – mais c'est un plan d'ensemble qu'il faut. Il faut mener une vraie politique qui permette à ces habitants de Château-Rouge de vivre comme n'importe quel autre habitant du 18^{ème}, comme n'importe quel autre citoyen de Paris, avec les mêmes droits.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais rassurer M. BOURNAZEL. Nous n'avons pas attendu ce conseil pour nous occuper de Château-Rouge – Goutte-d'Or. Ceux qui ont connu ce quartier il y a 20-30 ans, mais même 10 ou 5 ans, peuvent en témoigner. D'ailleurs, ils le font y compris dans les urnes. Il y a là un sujet compliqué, évolutif, de fond que nous traitons.

Beaucoup de choses ont été faites, je vais laisser Mme EL KHOMRI en parler. Mme GABELOTAUD pourra compléter sur des aspects qui ont trait à la problématique commerciale qui évoluent beaucoup parce que nous y mettons beaucoup d'énergie. Je suis attentif à la situation de Château-Rouge – Goutte-d'Or comme je le suis à celle de l'ensemble des quartiers. Je suis disponible pour rencontrer tous ceux qui le souhaitent, encore faut-il qu'ils le souhaitent. Ma porte est ouverte.

Je n'attends pas et je n'ai pas besoin de manifestations pour continuer parce que nous sommes bien dans la continuité. Pour continuer de traiter le problème de Château-Rouge et de la Goutte-d'Or, je me réjouis que le Gouvernement ait enfin pris les choses en main, y compris en matière de présence policière et de la mise en œuvre de la ZSP. C'est une bonne solution. Cela prend du temps mais il fallait que tout le monde s'en occupe, pas que la mairie d'arrondissement et la Ville de Paris qui s'y sont mis depuis longtemps mais aussi l'Etat. Maintenant, c'est le cas. C'était un changement indispensable.

Mme EL KHOMRI : Cela fait 14 ans que je connais ce quartier, pas comme M. VAILLANT qui y vit depuis près de 40 ans. Toutefois en 14 ans, j'ai vu à quel point nous avons réussi – beaucoup par le biais de l'urbanisme, de l'éradication de l'habitat insalubre – à traiter des squats entiers de toxicomanes, à les emmener vers les structures médicales et en même temps, à améliorer les nuisances qui pouvaient être causées aux riverains sur cet aspect de la toxicomanie.

Je pense notamment aux tripots de jeux qu'il pouvait y avoir dans de nombreux immeubles de la rue Myrha, d'armes à feu qui circulaient. Je pense au 70, Myrha que la SIEMP avait racheté où il y avait quatre à cinq prostituées par appartement. A l'époque, il y avait une Mme Château-Rouge. Une intervention concertée sur tous les pans de la Ville a permis d'améliorer la situation.

Nous en sommes arrivés, en septembre 2012, à réclamer avec M. VAILLANT et M. DELANOE une zone de sécurité à la Goutte-d'Or – Château-Rouge. Nous n'arrivions pas, avec l'intervention des services publics, à contenir et à diminuer un millefeuille de problématiques. Le but est quand même de les supprimer.

Ces problématiques sont de quatre ordres sur le quartier. Toutes ne sont pas traitées de la même manière par la zone de sécurité prioritaire. Tout ne donne pas les mêmes résultats.

Le premier élément concerne la lutte contre le trafic de stupéfiants. D'ici début juin, nous enverrons un questionnaire aux habitants comme nous l'avons fait dans le cadre de la ZSP avec un bilan. Sur le trafic de stupéfiants, il y a eu de nombreuses interpellations, de démantèlements de petites cuisines à crack sur le quartier. Ces choses-là n'ont été réglées que par des plans avec un travail judiciaire précis. De ce point de vue-là, c'est positif.

Le proxénétisme a un lien. Vous parlez de la Syrie et de la Crimée. La prostitution nigériane prolifère sur le 18^{ème} arrondissement et pas que sur la Goutte-d'Or – Château-Rouge. Nous pouvons parler d'esclavage sexuel. Il y a des grosses difficultés parce qu'il y a à la fois cette secte mais il y a également tout ce qui est croyances qui rend difficile aux personnes prostituées de se sortir de ces réseaux-là. Elles ont des dettes très importantes (entre 15 k€ et 50 k€) à rembourser.

J'ai été six ans sur cette délégation dans le 18^{ème} arrondissement. Un à deux proxénètes sont aujourd'hui interpellés par mois. C'est une bonne chose. Cela n'a pas limité la prostitution. Cela montre les gains financiers. Ce n'est pas seulement à l'échelle parisienne, c'est un travail avec des mandats d'arrêt internationaux. Des autorités consulaires ne sont pas du tout dans la coopération. Ce ne sont ni les policiers du 18^{ème} ni encore ceux de la préfecture de police de Paris qui arriveront à régler cette question de traite des femmes. Les enjeux sont à des niveaux beaucoup plus élevés.

Néanmoins, il y a eu du travail sur du proxénétisme hôtelier, sur des fermetures d'appartements, sur des saisies d'appartement aussi. C'est un vrai travail que je n'avais pas vu depuis bien longtemps parce qu'il y a la zone de sécurité prioritaire. Il y a aussi un groupe local de traitement de la délinquance, sous l'égide du procureur, dans le 18^{ème}. Cela ne règle pas la présence de personnes prostituées.

Néanmoins, le travail des associations – je pense aux Amis du bus des femmes et à l'Amicale du Nid – dans le groupe local du traitement de la délinquance nous permet d'essayer justement de trouver des lieux d'hébergement sécurisés et une protection particulière de témoins. Comme en Italie, nous pouvons avoir les repentis de la mafia. Nous n'avons pas ces protections de témoins en France. Donc cela rend aussi plus compliqué. Toutefois, des mesures nous permettent d'améliorer cette histoire.

Il y a de plus en plus d'interpellations. Il y a actuellement un *turnover* des filles puisqu'ils les mettent de plus en plus sur le bois de Vincennes. Ils les ont aussi mises sur la rue Marx-Dormoy ou sur le quartier Amiraux. La peur de la répression policière a un petit impact.

Cependant, cela demande du temps. C'est compliqué de faire des planques. Je voudrais assurer tous les habitants du 18^{ème} que le moindre signalement (escalier B, deuxième porte gauche) est transmis dans la minute, dans l'heure ou dans la journée, à la brigade de répression du proxénétisme et au parquet de Paris. Nous les traitons tous et aidons les policiers à leur trouver des lieux de planque pour mettre en œuvre ce travail contre les proxénètes. Là-dessus cela avance.

Troisième problème, la vente à la sauvette. Il y en a Barbès, de divers ordres, mais on va parler de Dejean. Sur Barbès, on est déjà intervenu, on a eu de nombreux vœux de gens.

Aujourd'hui, j'ai l'intime conviction que le travail de sécurité publique (la présence de fonctionnaires de police sur la voie publique) ne permet pas – alors que cette occupation de l'espace public, nous la demandons et nous demandons son maintien – ne permet pas suffisamment de mettre un terme aux problématiques de vente à la sauvette. Pourquoi ?

Une personne prise avec trois kilogrammes de safou, ou avec trois sacs Vuitton ou dix paquets de Marlboro, derrière, il ne va rien leur arriver. Il faut dire la réalité des suites judiciaires de ces actions. Nous avons travaillé sur une occupation de l'espace public par les services de police et la mise à disposition d'une benne de la propreté de la Ville où il y avait des PV de vente sauvette, des PV simplifiés validés juridiquement par le parquet de Paris où il y avait confiscation et mise à la benne. Cela nous permettait d'éviter – quand la benne ou les policiers intervenaient – que tout le monde s'enfuit et finalement se retrouvent au triangle après Suez - Panama et que le terrain soit laissé à l'abandon avec pleins de détritres pour les riverains.

Nous avons développé les horaires de la benne mise à disposition au service de police et nous avons obtenu dans le cadre de la ZSP, une présence accrue des CRS. Nous demandons de la maintenir parce que ne pas l'avoir pourrait nous faire capoter, mais il est évident que nous préférons avoir des policiers du 18^{ème} arrondissement. De ce point de vue-là, nous avons rencontré l'association La Ville de Gens avec Mme GABELOTAUD et M. BEPPO le 17 décembre dernier, en présence du commissaire BOUARD, nous nous réjouissons à l'époque de l'arrivée sur le 18^{ème} arrondissement de 70 policiers puisque nous avons perdu près de 20 % de l'effectif du commissariat du 18^{ème} sous le précédent gouvernement. Donc, des policiers fidélisés, je vois bien que le groupe sauvette 100 % 18^{ème} qui intervient sur le marché Barbès est beaucoup plus efficace que des CRS qui sont en grand nombre mais qui ne connaissent ni le travail ni la problématique du 18^{ème}, qui viennent souvent de provinces et sur lesquels nous avons des difficultés. Nous avons réussi à les fidéliser sur trois semaines sur une mission, parce qu'ils changent de région toutes les trois semaines. Néanmoins, c'est beaucoup plus compliqué et il n'y a pas ce savoir-faire qui peut y avoir dans le 18^{ème} où l'on connaît les personnes et où l'on est vraiment dans la fidélisation.

Je ne peux pas laisser dire quand même qu'il y a des agressions devant les CRS et qu'ils ne laissent pas faire ; qu'il y ait une vente à la sauvette devant les CRS et qu'ils les laisseront faire, je l'ai entendu, je l'ai parfois vu, je peux l'entendre une agression physique devant des CRS et que les policiers n'aient rien fait, sincèrement, j'ai du mal à... autrement, je veux bien avoir les éléments sur le jour et l'heure pour pouvoir en saisir directement le préfet de police et le commissaire BOUARD.

Donc sur ces ventes à la sauvette, nous avons des difficultés. Nous ne sommes pas restés les bras ballants. Nous avons travaillé sur la benne et juridiquement, je ne vais parler que jusqu'au 12 avril où j'étais sous cette délégation, nous avons obtenu aussi du préfet de police un arrêté qui est unique à Paris, qui est un arrêté d'interdiction de stationnement des véhicules de transport de marchandises sur le boulevard Barbès, sur rue Léon entre Myrha et Marcadet, sur Panama, sur Suez, sur l'ensemble de ce triangle-là. Certaines de ces camionnettes servent de grossistes pour les ventes à la sauvette et qu'il est évident qu'à force de courir derrière les vendeurs à la sauvette, je comprends l'espoir suscité par la

création d'une zone de sécurité prioritaire et l'impatience des habitants sur le fait que, quand nous avons demandé une zone de sécurité prioritaire, ce n'était pas juste la sécurité publique qui nous intéressait, c'était le démantèlement derrière des réseaux que nous avons demandé. On en a eu un débat avec M. VAILLANT et M. le Maire, il y a quinze jours, avec l'ensemble des services de police et de différents ministères sur le rôle dans le démantèlement, de ce qui arrive soit via Roissy, sur les contrefaçons etc. alimentant ce marché et qui, pour nous, est un axe clé. S'il y a un axe très fort et très ferme sur les grossistes, comme sur le proxénétisme, cela nous permet vraiment de traiter.

De ce point de vue, je comprends la satisfaction et l'impatience. Moi-même, avec M. VAILLANT et M. le Maire, on est impatients et que la ZSP, ce n'était pas juste de la sécurité publique, c'est des moyens d'enquêtes permettant de traiter le problème. C'est des enquêtes de patrimoine sur les trafics de stupéfiant – nous en avons eu quelques-uns qui ont été efficaces – c'est le travail sur les proxénétismes, les écoutes téléphoniques, etc. Cela fait plusieurs trimestres que des services enquêtent. Pour l'instant, sur Château-Rouge, à part des petits lieux de stockage, nous n'avons pas encore abouti à des vrais grossistes qui nous intéressent comme nous avons pu avoir il y a un an et demie un gros grossiste sur rue d'Aubervilliers où l'on avait vu tout de suite que cela avait été asséché sur le quartier ; c'est cela que nous attendons.

Une autre problématique commerciale sur Dejean, les inspecteurs de sécurité interviennent aussi par rapport aux terrasses et étalages. Je laisserais la parole à ma collègue Mme GABELOTAUD mais nous avons réuni le 7 mars dernier les commerçants de Château-Rouge en leur proposant clairement, soit qu'ils arrivent à se mettre d'accord à nous proposer des commerces et des étals de belle qualité, soit nous proposons de réouvrir la rue à la circulation automobile parce que seule la circulation automobile peut nous permettre d'éviter la présence de vendeurs à la sauvette.

Tout un travail va être mené sur cet aspect. Aujourd'hui, la situation, c'est l'arrêté de stationnement pris par le préfet de police le 11 avril. Les panneaux sont en fabrication, certains seront posés dès demain. A partir de là, tous les véhicules de transport de marchandises sont interdits sur ces rues, ce qui nous permet de les faire enlever. Il va y avoir une action d'informations, une action de sensibilisation pendant trois jours derrière ces PV et surtout enlèvement, parce que les PV de stationnement gênants ne fonctionnaient pas par rapport à ces camionnettes puisqu'il y a des places de 2-3 mètres et puis c'est réglé.

Je suis désolée d'avoir été très longue. Tout cela s'accompagne d'actions de prévention, de lutte contre la récidive, un travail par exemple sur les dégradations de Vélib', sur les mineurs en termes de mesures de réparation pénale ou de mesures de travail d'intérêt général ; cela accompagne sur un rallye citoyen qu'on a fait avec des collégiens sur le respect des personnes dans l'espace public et cela accompagne aussi d'un groupe emploi sur la jeunesse.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette intervention effectivement un peu longue mais utile parce qu'on est face à des problématiques extrêmement complexes. Au bout, la question c'est comment arriver à réaliser le desserrement de ce quartier. Ce qui passe par les mesures dont Mme EL KHOMRI a parlé, par la question de la gestion des commerces et aussi par le desserrement de la station de métro et l'arbitrage que nous avons enfin obtenu

d'une deuxième sortie de métro à Château-Rouge qui va également permettre un desserrement des publics de voyageurs. On verra là encore une amélioration de la situation.

Je laisse la parole à Mme GABELOTAUD puis à Mme MEES et nous leverons la séance.

Afaf GABELOTAUD : La situation du secteur Château-Rouge est actuellement inacceptable, une chance qu'il n'y ait pas de déni de la part de la Municipalité sur ces questions. Il est évident aussi pour nous, vu la complexité du site, qu'il ne peut y avoir un seul faisceau de solutionnements mais qu'on doit avoir des actions coordonnées. C'est pour cela que nous avons commencé des actions conjointes sur lesquelles il faut, et c'est un peu notre défi, être en concordance sur la durée. Maintenir ce rythme conjoint sur la durée pour avoir des résultats et pour cela, on travaillera encore ensemble avec Mme PROUST, M. MENEDE, M. BEPPO et Mme EL KHOMRI.

En ce qui concerne les commerces, Mme EL KHOMRI l'a annoncé, on a commencé un travail avec les commerçants sur la rue Dejean, mais aussi pour les Poissonniers et sur les alentours. Il nous faut une réflexion commerciale dans son ensemble et sur le long terme, une vision concrète sur le court terme et une réflexion qui tient à la nature même de la rue Dejean. Effectivement, si on réouvre la circulation, on anéantit une rue de marché qui a une identité historique et une identité actuelle importante. Donc, il faut retravailler sur cet aspect rue de marché qui, pour le coup, a été plutôt bien entendu par les commerçants. Ils sont quand même dans une position de travail main dans la main et d'être force de propositions. L'enjeu économique est important, c'est une rue qui génère pas mal de flux, de chiffres d'affaires. Ils en sont conscients donc ils ont un intérêt certain à travailler avec nous.

Les premières étapes, cette première rencontre doit en générer d'autres, c'est de travailler sur l'harmonisation des commerces, l'harmonisation esthétique sur les étalages, sur les événements, sur l'animation du quartier, sur une prise de conscience d'être commerçants main dans la main avec la Municipalité, entre commerçants et avec les riverains. Le travail avec les riverains me semble essentiel puisqu'on ne fera pas ces concertations sans eux et on s'y est engagé. Dans ces actions conjointes, il y a la requalification du commerce en soi, d'un point de vue qualitatif mais aussi d'un point de vue quantitatif sur comment on présente, comment on gère les flux etc. Quand on a un beau marché, opulent, beau, joyeux, etc. on stigmatise le commerce illégal et on gêne forcément la sauvette. Dans cette initiative, on a programmé plusieurs rencontres. On cadencera ces rencontres afin d'avoir des rendez-vous réguliers et travailler avec les riverains et les commerçants. Fin mai, on aura une prochaine rencontre. On est sur du concret : harmonisation esthétique, identité visuelle, travail sur les couleurs, les étalages, les métrages pour qu'il y ait une occupation de l'espace public qui soit intelligente, visible. Aujourd'hui, la problématique c'est que l'on est dans une espèce de fouillis général où, quand on vient de l'extérieur, on ne sait pas vraiment qui est légal, qui ne l'est pas ; une ambiance générale rend ce distinguo assez compliqué.

Sur le long terme, il y aura la création du marché des Cinq Continents. Il y a des discussions autour de cela. Tout le monde n'est pas tout à fait d'accord sur le résultat, sur où cela mènerait etc. Mais ce marché, nous y croyons dur comme fer pour plusieurs raisons. Il aura tous les moyens de désengorger Château-Rouge de son commerce de semi-gros. La problématique actuelle, c'est que l'on est dans un site totalement inadapté à ce type de commerce d'un point de vue de logistique, de stationnement, de circulation, de conservation des denrées etc., les boutiques en elles-mêmes sont inadaptées. Il faut rappeler que

Château-Rouge, on y vient de par la France, l'Europe ; cela draine un flux et des échanges absolument exceptionnels, tout type d'échanges générés par des populations et demandes diverses, qui font que la sauvette n'est pas là par hasard. Ce marché n'est pas une lubie puisqu'il y a un site nommé, décidé. La volonté de M. VAILLANT, de la Municipalité, a été très claire. On a longtemps avancé avec plusieurs partenaires, cela n'est pas tout à fait concrétisé. Aujourd'hui, ce site sur la gare des Mines est identifié. On ne lâchera rien puisque c'est quand même notre envie.

Ce projet est là pour désengorger, pour libérer des commerces, non pas pour anéantir une spécificité particulière à Château-Rouge. C'est du commerce privé, donc il est très difficile d'agir sur le commerce privé. Mais une fois libre, on peut avoir un peu plus de moyens pour pouvoir diversifier. Le marché des Cinq Continents est aussi un vrai pôle de développement économique, qui créera des emplois, qui créera une dynamique. On est sur un outil innovant, qui sera tourné vers l'avenir avec des spécificités assez particulières. On sera sur un lieu de vie, sur du commerce pur et dur, une espèce de bulle qui s'ouvre avec des échanges avec les personnes, les riverains, la culture. C'est quelque chose que l'on imagine assez polyvalent mais assez spécifique et très professionnel aussi. L'idée c'est de garder le caractère spécifique de Château-Rouge, unique en son genre à Paris. Il faut que cela reste du commerce de proximité pour les gens alentours et non pas pour les semi-grossistes européens, parisiens et franciliens.

Daniel VAILLANT : Avec la permission de Mme MEES et du Maire, je crois que Mme EL KHOMRI et Mme GABELOTAUD ont dit tout ce que l'on pouvait dire mais je vais quand même rajouter que l'on n'a jamais – et quand je dis « on » c'est la police, avec le parrainage du procureur – autant de commerce pour infraction à la législation, aux horaires, à la vente d'alcool et quelquefois même à des trafics à l'intérieur des magasins sensés être des magasins sédentaires. C'est aussi un des moyens de forcer pour que le droit l'emporte sur le non-droit.

La deuxième chose, puisque Mme GABELOTAUD a évoqué ce projet qui vient de loin, celui des Cinq Continents. Je pense que la Ville, ayant éradiqué l'habitat insalubre, fait de beaux projets municipaux, rénové de fond en comble la station Château-Rouge et ouvert une deuxième sortie, quand on a fait tout cela et que cela n'a pas réglé les problèmes, qu'on a la ZSP (c'est très heureux et je n'y reviens pas), je pense qu'il faut, pardonnez-moi, s'attaquer à la demande.

Si l'offre est là, c'est qu'il y a demande. Que des voitures viennent encombrer, notamment le weekend, venant de tout le bassin parisien et quelquefois au-delà, les rues anfractueuses de ce quartier, c'est inacceptable, pour des raisons d'environnement, pour des raisons de bruits, pour des raisons d'embouteillages et par ailleurs, cela emmène la demande pour racheter des produits que l'on ne trouve pas à Orléans ou à Blois. Je pense que le marché des Cinq Continents sera un ultime substitut décent, légal, hygiénique, sanitaire... s'attaquer à la demande. On n'a pas à venir acheter des produits demi-gros quand on vient de 150 km autour de Paris, sinon on n'arrivera jamais à régler ce problème. L'offre n'est là que parce qu'il y a une forte demande et que c'est très lucratif à mon avis pour les commanditaires et puis, accessoirement, c'est une manière de survivre pour ceux qui sont là à vendre le safo ou des produits quelquefois périmés.

Sur les crèmes éclaircissantes, on a conduit des actions et la police a arrêté des personnes, deux femmes d'origine africaine qui achetaient en Chine ces 10 000 tubes, qui ont été saisis, de produits éclaircissants extrêmement dangereux pour la santé de ceux qui les achètent. On a d'ailleurs eu des débats au conseil d'arrondissement sur ce sujet. Il ne faut pas baisser les bras. Ce que nous dit le kiosquier de Barbès est un élément important. Oui, on arrive quelquefois à améliorer la situation, il faut que cela soit durable ; cela veut dire des moyens pour les maintenir. Nous disions au commissariat dans le cadre de la réunion où nous étions, M. le Maire, Mme EL KHOMRI et moi-même avec le préfet de police, avec le procureur en personne que nous ne réussissons la ZSP qui a plein d'aspects positifs, évoqués par Mme EL KHOMRI, tant qu'on aura cette physionomie de l'espace public, de la vente à la sauvette à Château-Rouge. Il faut s'y engager, le préfet de police l'a dit, le procureur aussi ; il faut que la physionomie de ce secteur change. Quand des tonnes de camelotes arrivent à Roissy et, miraculeusement, passent à travers les mailles du filet, il faut des mailles plus serrées pour que cela n'arrive pas à Château-Rouge.

Sandrine MEES : Je suis très contente que ce débat puisse avoir lieu et j'en remercie M. BOURNAZEL et M. le Maire d'avoir fait en sorte que l'on puisse en parler maintenant. C'est une marque de considération pour les habitants que nous avons tous rencontrés, en rentrant à la mairie, qui ont manifesté leur indignation et leur colère une nouvelle fois, parce qu'ils avaient déjà fait l'opération Carton avant.

J'apprécie que la Municipalité ne soit pas sur la défensive et explique ce qu'elle a déjà fait, ce qu'elle compte faire et se montre déterminée. L'association m'a demandée si je pouvais les recevoir en tant que référent du conseil de quartier Château-Rouge - Goutte-d'Or ; j'ai accepté de les recevoir. Je leur ai proposé de venir à ce rendez-vous avec l'idée qu'ils auraient des choses constructives à proposer, des idées concrètes, pour que l'on reste dans une dynamique constructive et que leurs colères puissent se traduire en propositions parce que je pense que de la part des habitants peuvent arriver aussi des idées originales, des expérimentations auxquelles nous n'aurions pas pensé.

Là-dessus, la Municipalité, je pense, va pouvoir proposer une méthode de travail avec les associations, avec les habitants, enfin, je sais qu'il existe déjà un mode d'organisation mais peut-être à enrichir encore. Beaucoup de choses ont été faites, comme l'a dit Mme EL KHOMRI, la lutte contre les voitures ventouses et puis cette idée qui, à mon avis, intéressera l'association La Ville de Gens, de revaloriser le marché pour rendre moins attractif ce petit commerce à la sauvette qui paraîtra du coup un peu fade et moins intéressant pour ceux qui viennent acheter dans le quartier. Je pense que nous sommes prêts à prendre ce problème à bras-le-corps avec les habitants comme le prouvent toutes les interventions précédentes.

Eric LEJOINDRE : Merci à tous pour vos interventions qui nous permettent de redire que la situation à Château-Rouge est une préoccupation permanente, la mienne et celle de l'ensemble des élus dans leurs délégations.

Merci et rendez-vous dans cette configuration le 10 juin prochain.

Bonne soirée.

La séance est levée à 22h45